

U d' / of Ottawa



39003002345113







Hommage à M. de la Roche
1870

[Handwritten signature]

294-13-208

CYRANO DE BERGERAC

LE LIBERTINAGE AU XVII^e SIÈCLE

I. — Le Procès du poète Théophile de Viau (11 juillet 1623-1^{er} septembre 1625), publication intégrale des pièces inédites des Archives nationales, portraits et fac-similé, 2 volumes in-8 de XLVI, 592 et 448 pp., tiré à 500 exemplaires numérotés.

Ouvrage honoré d'une souscription du Ministère de l'Instruction publique. — Prix Saintour, de l'Académie française, 1910.

II. — Disciples et successeurs de Théophile de Viau. La Vie et les Poésies libertines inédites de Des Barreaux (1599-1673) et de Saint-Pavin (1595-1670). In-8 de XIV et 551 pp., tiré à 500 exempl. numérotés.

III. — Une seconde révision des œuvres du poète Théophile de Viau (corrigées, diminuées et augmentées), publiée en 1633 par Esprit Aubert, chanoine d'Avignon, suivie de pièces de Théophile qui ne sont ni dans l'édition d'Esprit d'Aubert (1633), ni dans celle d'Alleaume (1855). In-8 de 145 pp., tiré à 205 exempl.

IV. — Les recueils collectifs de poésies libres et satiriques publiés depuis 1600 jusqu'à la mort de Théophile (1626). Bibliographie de ces recueils et bio-bibliographie des auteurs qui y figurent donnant : 1^o L'historique et la description de chaque recueil. — 2^o Les pièces de chaque auteur (titre et premier vers) avec une notice et une biographie dudit auteur. — 3^o Une table générale des pièces anonymes avec le nom des auteurs pour celles qui ont pu être attribuées, etc. Suivie, 1^o Du dépouillement : d'un recueil satirique publié à l'étranger : *Les Epitophia joco-seria* ; des Ms. 884 et 24.322 de la Bibl. Nat. ; du Ms. Villenave (*Le Petit Cabinet de Priape*) ; de partie du Ms. Conrart, 4.123 (*Sonnets gaillards et priapiques*) ; du Ms. L'Estoile (*Recueil bigarré du grave et du facétieux*). — 2^o D'une table des pièces non signées de ces Ms. qui ne se trouvent pas à la Table des pièces anonymes des recueils libres et satiriques. — 3^o Des poésies inédites de Berthelot, Regnier et Sigogne du Ms. 534 du Musée Condé. In-4^e de 8 ff. et 601 pp., tiré à 305 exempl. numérotés.

Mention très honorable (Prix Brunet, 1915) de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

V. — Les Œuvres libertines de Claude Le Petit, Parisien, brûlé le 1^{er} septembre 1662, précédées d'une notice biographique : *L'Escole de l'Interest*. — *L'Heure du Berger*. — *Le Bordel des Muses (poésies diverses, Paris ridicule, Madrid ridicule, etc.)*. In-8. Tiré à 202 exempl. numérotés.

VI. — Les chansons libertines de Claude de Chouigny, baron de Blot-l'Église, avec leur musique, précédées d'une notice biographique et suivies de couplets de ses amis. In-8, tiré à 280 exempl. numérotés.

VII. — Mélanges : Trois grands procès de libertinage : *L'Ancêtre*, Geoffroy Vallée, et *La Béatitude des Chrétiens* (1593) ; Jean Fontanier, et *Le Trésor inestimable* (1621) ; Michel Millot et Jean L'Ange : *L'Escole des Filles* (1655). — Une victime de Henri IV, le comte de Beaumont-Harlay et mademoiselle de La Haye, 1607. — Claude Belurgey, l'auteur présumé des *Quatrains du Déiste*, 1620. — *Les Exercices de ce Temps* et leur auteur, 1617 (?). — Voltaire et le curé Meslier, etc., etc.

SOUS PRESSE :

VIII. — Les Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac, précédées d'une notice. Tome premier. *L'Autre Monde* : I. *Voyage dans la Lune* ; II. *Histoire Comique des Estats et Empires du Soleil*.

Première édition contenant tous les passages supprimés d'après les Ms. de Paris et de Munich.

Tome second. *Le Pédant joué*, texte du Ms. de la Bibl. Nat. ; *La Mort d'Agrippine* ; *Mazarinades, Lettres*, texte du Ms. de la Bibl. Nat., etc.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

IX. — Les Œuvres libertines de Jean Dehenault, le maître de Madame Des Houlières, précédées d'une notice.

X. — *Disciples et successeurs de Cyrano de Bergerac* : L'Œuvre libertine de Gabriel de Foigny : *La Terre australe connue*, précédée d'une notice et suivie d'extraits de *L'Histoire des Sévarambes*, de Denis Veiras, et de *L'Île de Calejava*, de Claude Gilbert, avec notice.

SEP 01 1972

LE LIBERTINAGE AU XVII^e SIÈCLE

CYRANO DE BERGERAC

PARISIEN (1619-1655)

NOTICE BIOGRAPHIQUE

par

FRÉDÉRIC LACHÈVRE



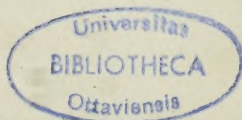
PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

EDOUARD CHAMPION

5, Quai Malaquais.

1920



TIRAGE A PART
à 75 exemplaires numérotés
de la Notice biographique placée en tête
des
Œuvres Libertines de Cyrano de Bergerac.

N° 5.....

Pd
1793
.L3
1920

PRÉFACE

Avant de rappeler la caractéristique de chacun des libertins dont nous nous sommes occupé jusqu'ici, saluons tout d'abord Geoffroy Vallée, ce demi-fou, brûlé le 9 février 1574, à qui l'on doit *La Béatitude des Chrestiens ou le Fléo de la Foy*, véritable manifeste dans lequel il proclamait la prééminence de la raison humaine (1) et l'imposture — il n'a pas mâché ses mots — des religions fondées sur la crainte et la peur, c'est-à-dire ayant pour base le péché originel (2). Après ce tardif, mais légitime hommage au grand Ancêtre, commençons par le premier libertin en date : Théophile de Viau, voluptueux de tempérament, qui attirait, par son charme personnel, à son demi-paganisme les jeunes écervelés de la Cour de Louis XIII, friands de ses vers plus que libres. Puis viennent Jacques Vallée Des Barreaux et Denis Sanguin de Saint-Pavin. Le premier, d'une culture raffinée, a vécu dans l'épicurisme, dissertant, entre la poire et le fromage, sur l'*Ame du Monde* ; ses contemporains l'appelaient justement l'*Illustre Débauché*. Il a proclamé la malfaisance de la raison humaine, en opposition complète avec son grand-oncle, Geoffroy Vallée. Le second, aussi disgracié de la Nature que Des Barreaux en avait été favorisé, niait franchement l'autre vie, se moquait des badauds, si bien que, tout en ayant des mœurs normales, il a été sacré *Roi de Sodome*. Après eux, un roturier et un grand seigneur apparaissent comme étant de la même famille intellectuelle ;

(1) La seule difficulté de ce système, c'est de déterminer quelle raison mérite la prééminence. Si la raison, parmi les diverses définitions qu'on en a données, est vraiment « la faculté par laquelle l'homme connaît, juge et se conduit », on est obligé de constater qu'elle varie du tout au tout entre les plus notables spécimens de l'espèce humaine : la raison de Spinoza n'est pas celle de Bossuet, la raison de Voltaire n'a rien à faire avec celle de J.-J. Rousseau, pas plus que la raison constructive de Charles Maurras n'a chance de se rencontrer dans ses conceptions avec la raison anarchique d'Anatole France. Mais, au cas où le nombre devrait l'emporter, là comme ailleurs, c'est à la raison de M. Homais qu'échoit cette prééminence.

(2) Voir la vie de Geoffroy Vallée et le texte en langage moderne de *La Béatitude des Chrestiens* dans *Le Libertinage au XVII^e siècle, Mélanges*, Paris, 1920.

seule, leur situation sociale les sépare : Claude Le Petit, fils d'un tailleur, élevé sans mère, se laisse aller aux pires turpitudes ; c'est « l'ivrognet » du Père Garassus, s'attaquant à tout ce qui l'entoure : habitants et monuments de Paris reçoivent ses flèches acérées ; il ne respecte ni Dieu ni Diable. Malgré un assassinat resté impuni et le supplice de son ami Chausson, sodomite avéré, auquel il assiste, Le Petit ose braver la justice en faisant imprimer son *Paris Ridicule*, d'autres poèmes du même genre et des pièces obscènes, dont une au moins sur la Sainte-Vierge, le tout sous un titre singulièrement audacieux : *Le Bordel des Muses ou les Neuf Pucelles Putains, caprices satyriques de Théophile le Jeune* ; il est brûlé le 1^{er} septembre 1662, pour crime de lèse-majesté divine et humaine. Le grand seigneur, messire Claude de Chouigny, baron de Blot l'Eglise, intime du frère du roi, est de toutes les orgies de la Cour de Blois. Il outrage, dans ses spirituelles chansons, la reine-mère Anne d'Autriche, le cardinal Mazarin, les ennemis de son maître et son maître lui-même, Gaston d'Orléans, travaillant ainsi inconsidérément à disqualifier la royauté. Il clame à tous les vents, pendant la Fronde, son athéisme, ses moqueries de la Bible, du pape, etc., et se vante, pure plaisanterie, d'être sodomite ! Blot et Claude Le Petit, fanfarons du vice, devancent nos anarchistes !

Ces libertins du xvii^e siècle et leurs successeurs ne sont, en somme, que des déracinés. Complètement dépourvus de bon sens, ils se refusent à voir les réalités, ils croient aux mots et non plus aux faits. Orgueilleux et égoïstes, ils n'entendent subir aucune contrainte et jouir pleinement et sans entraves de tous les plaisirs permis et défendus. L'Univers se résume à leur horizon. D'obligations envers leur pays et envers leurs semblables, ils n'en veulent pas connaître ; ils ont tous les droits et pas de devoirs. Ils méprisent le peuple, c'est-à-dire les déshérités et les humbles. Il n'y a, à leurs yeux, ni passé ni avenir. Après eux, le déluge. Aussi meurent-ils presque tous dans le célibat (1).

(1) Cette petite constatation — indiscutable — a son prix quand on lit les critiques amères des libres-penseurs contre le célibat des prêtres, des moines et des religieuses. La diminution de la natalité en France, avant l'effroyable guerre de 1914-1918, qui menaçait notre pays d'une disparition rapide, tenait au Code civil (partage égal du patrimoine familial, ce qui équivaut à sa destruction), à l'affaiblissement de l'idée religieuse, à la diffusion de la libre-pensée, et aussi aux libres-penseurs dont un grand nombre meurent dans le célibat, ou limitent leur progéniture à un enfant.

Ce portrait exact, et tracé sans parti pris, semblerait vouer ces hommes au pilori plutôt qu'au Capitole. Non seulement il n'en est rien, mais la postérité s'est montrée à leur égard plus qu'indulgente, alors qu'elle est ingrate, quand elle n'est pas franchement hostile, aux défenseurs de la société ; elle a pour les libertins des délicatesses exquises. Ces demi-révoltés, inutiles à eux-mêmes et, qui pis est, nuisibles aux autres, ont été enrôlés dans l'armée du progrès, phalange des libres-penseurs, c'est-à-dire esprits libres, par opposition aux esprits enchaînés, autrement dit respectueux du passé et disposés à tenir compte des possibilités. On aurait le droit de se demander, si on était tant soit peu curieux, comment la pensée peut être enchaînée ? La question est oiseuse, si on s'arrête à regarder dans le populaire et dans la bourgeoisie la grande majorité des libres-penseurs. Ils ne le sont, en effet, que pour bénéficier de cette épithète magnifique ! Ce serait donc exagérer de les considérer comme des penseurs parce que libres, la plupart étant dans l'impossibilité — en dépit de la prééminence de la raison humaine, si inégalement répartie — d'exprimer une opinion raisonnée sur quelque sujet que ce soit. Tout ceci prouve simplement la *magie des mots*. En voici un autre exemple, non moins concluant : il est admis que protestantisme et libre examen sont, en quelque sorte, synonymes. Nombre de personnes, sans adhérer à la Réforme, lui sont implicitement favorables, grâce à cette confusion si heureuse et si habilement exploitée dont on nous rebat les oreilles. Laissons à l'historien des « Encyclopédistes » et à leur admirateur, M. Louis Ducros, non suspect de papisme, le soin de relever cette erreur grossière : « Le protestantisme immolait l'autonomie de la raison à l'autorité infaillible, non plus d'un homme (le pape), mais d'un livre (la Bible), qu'on pouvait bien examiner et même triturer en tous sens, mais qu'en définitive il fallait croire parce qu'il venait de Dieu (1). » Le supplice de Michel Servet, à Genève,

(1) *Les Encyclopédistes*, par Louis Ducros, professeur à la Faculté d'Aix, 1900, in-8, page 15.

Le docteur Gustave Le Bon est encore, et avec raison, beaucoup plus catégorique : « La Réforme ne constitua jamais, comme on l'a prétendu, une aspiration vers la liberté de pensée, Calvin était aussi intolérant que Robespierre, et tous les théoriciens de l'époque considéraient que la religion des sujets devait être celle du prince qui les gouvernait. Dans tous les pays où s'établit, en effet, la Réforme, le souverain remplaça le pape romain avec les mêmes droits et la même puissance. » (*La Révolution Française et la Psychologie des Révolutions*, p. 25.)

prouve d'ailleurs comment Calvin, l'un des réformateurs, comprenait et pratiquait le libre examen (1).

Terminons cette petite digression, qui n'est pas sans rapport avec notre sujet, en atténuant ce que peut avoir de trop absolu l'appréciation de M. Ducros. Geoffroy Vallée, bien placé pour en juger, déclare que la Réforme est à mi-chemin de la foi et de la libre-pensée (2) :

« Le libertin ne croit ni ne nie, ne se fie ni ne doute entièrement, ce qui le rend toujours sceptique ; il peut tomber, s'il est bien instruit, ou s'il médite souvent, à plus heureux port que tous les autres qui croient (*pourvu qu'il ait passé par la huguenoterie*), d'autant qu'il est plus élevé en discernement que le papiste... (3) »

Pour ne contrarier personne, ajoutons que Geoffroy Vallée, parce que « pensant librement », n'est pas parole d'Évangile !

*
* * *

Avec Cyrano, le courant libertin va bifurquer : celui représenté par Théophile de Viau, des Barreaux, etc., continuera jusqu'à la fin du siècle avec Lignières, Dehénault, M^{me} Deshoulières, Chaulieu et La Fare ; l'autre, dont Cyrano prend la tête, se tiendra moins dans le vague des négations ; s'il cherche à détruire le christianisme et toutes les religions, il suggérera timidement des solutions nouvelles, il représentera le fameux esprit philosophique imbu d'abstractions, hostile à la tradition

(1) On sait que Calvin est mort en 1564. En six ans, de 1560 à 1566, il est prononcé à Genève soixante condamnations capitales, pour des crimes divers, mais aussi pour de simples larcins, pour sorcellerie et pour adultère. Des « escoliers » sont pendus et étranglés pour avoir volé de la soie, des boutons dorés et quelques écus, afin de s'équiper pour prendre part à la guerre. Une femme et un banquier sont noyés pour adultère. Henri Philippe, en 1560, condamné au fouet pour le même motif, fait appel ; son recours en grâce lui vaut la peine capitale. Jacques Chapellaz, « sur ses confessions d'avoir maugréé de Dieu en chemin et dit qu'il avait mangé le diable et ne pouvait avaler ses cornes, d'autant que, déjà, par ci-devant a été châtié pour tel maugrément et ne s'est amendé », est condamné à avoir la langue coupée ; douze sorciers sont brûlés vifs en 1562 ! Etc...

(2) M. Ducros n'a pas cité Geoffroy Vallée, mais il partage son opinion : « La Réforme n'a fait qu'entrevoir la vérité, et la vérité, pour M. Ducros, c'est la devise qu'il prête au XVIII^e siècle : *Nature, Raison, Humanité*. On remarquera l'imprécision de ces trois termes, elle caractérise la mentalité philosophique qui ne vit que d'abstractions.

(3) *La Béatitude des Chrestiens ou le Fléu de la Foy.*

et dédaigneux de l'expérience (1). Ses tenants directs seront, après Cyrano, Gabriel de Foigny, cordelier défroqué (2), le protestant Denis Veiras d'Alais (3) et l'avocat Claude Gilbert (4); il s'épanouira au XVIII^e siècle et triomphera définitivement avec l'*Encyclopédie* au moment où le désordre des mœurs, signe infaillible du déséquilibre mental des classes dirigeantes d'alors : noblesse, clergé, haute bourgeoisie, amènera ces dernières à abdiquer leur rôle et à se livrer, par un snobisme déconcertant, à leurs adversaires. Les idées, comme les plantes, ont besoin d'un milieu propice pour fructifier et se répandre, et ce milieu, pour les abstractions, n'est autre qu'une certaine débilité cérébrale manifestée par l'absence de toute discipline intellectuelle. L'homme qui est incapable de maîtriser ses passions est incapable de distinguer le chimérique du réel. On conçoit, dans ces conditions, combien le libertinage a favorisé la diffusion des théories des Encyclopédistes dont nous sommes en train de constater les résultats !

Savinien Cyrano de Bergerac avait nettement pressenti les avantages à attendre pour sa propre gloire de son libertinage.

(1) M. Gustave Lanson a esquissé, d'une façon magistrale, l'histoire de l'esprit philosophique de 1675 à 1730. Ce que nous en disons ici vise simplement son influence dans le domaine sociologique. Il a beaucoup détruit, et ce qu'il a construit semble menacer ruine, entraînant dans sa chute la civilisation. Il est de fait qu'il a organisé la Société en lui mettant la tête en bas et les pieds en l'air. La tyrannie d'un seul a été remplacée par la tyrannie du nombre qui n'entend accepter ni subir aucune supériorité : c'est le nivellement par le bas.

(2) « Gabriel de Foigny, né en Lorraine en 1640, mort en 1692, après une vie agitée et peu louable. Cordelier d'abord, puis chantre de l'église protestante de Morges, chassé pour inconduite de la ville, précepteur à Genève, où il donne des leçons d'allemand pour vivre, il finit par retourner au catholicisme et meurt dans un couvent de Savoie, « après avoir laissé à sa servante des marques scandaleuses de leur commerce ». C'est un révolté, un errant, un cosmopolite... (Gilbert Chinard. *L'Amérique et le Réve Exotique dans la Littérature Française au XVII^e et au XVIII^e Siècles*, p. 195). Nous publierons son œuvre : *La Terre Australe connue, c'est-à-dire la description de ce pays inconnu jusqu'ici...*, par M. Sadeur, avec les aventures qui le conduisirent en ce continent..., réduites et mises en lumière par les soins et la conduite de G. de F... (Gabriel de Foigny). A Vannes (Genève), par Jacques Verneuil, rue Saint-Gilles. 1676, in-12. Cette édition originale présente un texte qui a été largement amputé dans les éditions suivantes dont la première est de 1692.

(3) *L'Histoire des Sévarambes, peuples qui habitent une partie du troisième continent communément appelé la Terre australe. Contenant... Traduit de l'anglais. Première (et Seconde partie), Paris, Claude Barbin, 1677, in-12. Id., id. Seconde partie. Tomes I et II. A Paris, chez l'Authcur..., et chez Estienne Michallet... 1678, in-12. — Conclusion de l'Histoire des Sévarambes. Seconde partie. T. III. A Paris, chez l'Authcur..., et chez Estienne Michallet..., et au Palais, 1679, in-12. — La première partie seule avait paru en anglais, en 1675, sous le nom du capitaine Siden (anagr. de Denis); mais la seconde partie ne fut publiée en anglais, en 1679, qu'après le texte français.*

(4) *Histoire de Calevaja, ou l'isle des Hommes raisonnables. Avec le parallèle de leur Morale et du Christianisme. M DCC (1700), in-12 de 329 pp. chiff., et 3 ff.*

aussi l'a-t-il cultivé en conséquence. Il n'a rien négligé, à l'imitation de ses aînés, pour scandaliser ses contemporains. Il escomptait d'avance le suffrage des esprits libres en tournant en ridicule le récit du péché originel, maints épisodes de l'Écriture sainte ; en s'attaquant aux préjugés (?) tels que ceux de l'immortalité de l'âme, du respect dû aux parents par les enfants, etc., et aussi aux Pères Jésuites fort mal vus (1), et déjà en passe de devenir la bête noire des siècles de lumière qu'il entrevoyait. Il a opéré sur ce dernier terrain, admirablement choisi d'ailleurs, avec un flair prodigieux. Dans une de ses *Lettres Satyriques* (écartée par lui, et pour cause, de ses *Œuvres diverses*, 1654) : « Contre un jésuite assassin et médisant », dont il indique les initiales : Nicolas B... (2), Cyrano affirme que celui-ci a prêché sa mort « comme une croisade » à ses huit cents écoliers, ajoutant — c'est le cri d'un cœur compatissant — « que des enfants sont trop tendres pour les exhorter au poignard » (3). Sans s'apercevoir de l'absurdité manifeste d'une pareille allégation : enrégimenter huit cents collégiens pour « tuer » un seul homme, il continue ses grossières invectives en rappelant sournoisement la vieille accusation portée contre les doctrines des Jésuites au sujet du régicide : « Je crois que vostre origine est à tous très remarquable, vous autres dont les gestes ont pour monumens les monumens de nos rois ». Derrière cette belle et vertueuse indignation, toute factice, il y avait l'exploitation, à son profit, d'un scandale datant de 1643 (4), et cela

(1) *Arrêt de la Cour de Parlement* (de Paris) portant défenses à toutes personnes d'user d'aucunes mauvaises paroles ny voyes de faict contre les Pères Jésuites, leur méfaire ny mesdire en quelque sorte que ce soit, sur peine de punition. A Paris, A. Estienne, P. Roccollet et J. Dugast, 1643, in-8 de 6 pp. chiff. — Cet arrêt vise le fait que certaines personnes poursuivaient les Jésuites dans la rue en leur reprochant d'être cause de la cherté du pain pour avoir fait transporter des blés « encore que cette Compagnie ne s'en soit pas meslée ».

(2) Voici les Pères qui portaient le prénom de Nicolas, exerçant au collège de Clermont, de 1642 à 1649 : Nicolas Nau, professeur de rhétorique, 1639-1645 ; Nicolas Talon, répétiteur ; Nicolas Harouys, professeur de quatrième en 1646 et de seconde en 1648.

(3) Cette accusation est suivie d'une autre non moins précise, mais non moins imaginaire : « Vous cajoleriez plus aysément la conscience d'un brutal desjà fait au meurtre comme celui qui ne manqua mon sort que d'une journée. Il estoit homme d'exécution, celuy-là ; vous lui aviez très bien prouvé qu'un assassinat estoit la seule voie de se reconcilier avec Dieu : Il vous avoit très bien cru, et si une pistole, dont vous fustes chiche, au lieu des indulgences et des médailles dont vous le chargeaste, eust secondé son courage, l'embuscade prolongée de vingt-quatre heures rougissoit le pavé de mon sang... »

(4) On trouvera l'exposé complet de ce scandale fait par Godefroy Hermant, adversaire de la Compagnie de Jésus, en tête de la dite lettre : « Contre un Jésuite assassin et médisant », que nous reproduisons au T. II de cette édition.

dans le but de faire croire à la terreur qu'il aurait inspirée à la Compagnie de Jésus ! Nicolas B... c'est François Hérault, ou Hayrault, professeur de « cas de conscience » au collège de Clermont, à Paris. Ce Père avait soutenu, en 1642 et 1643, une thèse vraiment exagérée : il serait permis de supprimer en cachette l'ennemi qui vous diffame si on ne peut en venir à bout autrement. Les huit cents écoliers se réduisaient à un chanoine et à un prêtre ayant transcrit, chacun sur un cahier, le cours oral de François Hérault. Et c'est tout, Cyrano n'ayant jamais été mêlé ni de près ni de loin à cette affaire (1).

Quoi qu'il en soit, le calcul de notre libertin, tout en étant d'une correction douteuse, a failli réussir. Son premier biographe sérieux s'est d'autant mieux rencontré avec lui qu'il possédait la même mentalité ; cependant, ce qui n'était que vantardise chez Cyrano se traduisait en naïveté chez Paul Lacroix. Le malheureux avait, dans sa jeunesse, contracté la « Phobie des Jésuites », maladie endémique qui a sévi avec plus ou moins de violence depuis deux siècles et dont les victimes ont été innombrables (2). Aussi n'a-t-il pas hésité à affirmer solennellement que les nombreuses éditions des œuvres de Cyrano avaient été détruites systématiquement par la « Confrérie de l'Index », comme elle aurait aussi détruit « les autographes et les lettres de Molière » ! Qu'eût dit ce perspicace bibliophile Jacob, à quelle hauteur son lyrisme vengeur ne se serait-il pas élevé, s'il avait eu sous les yeux un texte authentique, indiscutable (celui du manuscrit de la Bibliothèque Nationale) établissant la préméditation du meurtre de Cyrano (3) : il eût vu la poutre, lancée par un homme noir, d'une fenêtre de l'Hôtel d'Arpajon, tomber et mettre en demi-capilotade la tête de l'auteur de *L'Autre Monde* (4). Avec quelle vigueur n'aurait-il pas

(1) On verra par la biographie de Cyrano que les Jésuites n'ont pas eu l'occasion de se préoccuper de l'existence de ce pauvre diable, la plupart du temps sans sou ni maille.

(2) Surtout parmi les intellectuels. Citons, comme exemples au XIX^e siècle : Michelet et Quinet. Un symptôme que le microbe va s'affaiblissant s'est manifesté chez Gabriel Monod, l'historien protestant ; il a été obligé de reconnaître que Michelet et Quinet avaient traduit « inexactement » certaines phrases de la Constitution de la célèbre Compagnie, et cela volontairement.

(3) Voir p. x, note 3.

(4) Ce que n'avait pas osé dire Paul Lacroix, M. Jacques Denis l'a affirmé résolument : « Il (Cyrano) pourrait même être rangé parmi les martyrs de la libre-pensée, si l'on doit ce nom à ceux qui sont morts d'une manière quelconque, victimes de leurs

flétri une Société qui, après avoir assassiné la pensée en brûlant les livres (1), assassinait, par surcroît, les auteurs eux-mêmes !

Une autre préoccupation, d'un caractère différent, mais visant également à exalter sa personnalité, hantait l'esprit de Cyrano. Il entendait, en tant qu'écrivain, ne devoir rien à personne, prendre exclusivement sur son propre fonds ; en un mot, être original. Trop habile pour afficher ouvertement cette prétention, il s'est servi d'un biais. Dans ses lettres « académiques » à ses amis Chapelle, La Mothe (Le Vayer fils), Dasoucy, il les accuse d'avoir plagié ses « Lettres », reproche absurde, imaginaire, qui a toujours été ignoré des intéressés (2), et dans ses entretiens avec son intime Henri Le Bret, il revenait sur le plagiat avec une telle insistance que cet éditeur de ses œuvres posthumes a pris soin d'en fixer le souvenir :

« ... Quand je lui demandois pourquoi donc il lisoit les ouvrages d'autrui, il me répondoit que c'estoit pour connoistre les larcins d'autrui et que, s'il eût esté juge de ces sortes de crimes, il y auroit établi des peines plus rigoureuses que celles dont on punit les voleurs de grands chemins, à cause que, la gloire étant quelque chose de plus précieux qu'un habit, qu'un cheval et même que de l'or, ceux qui s'en acquièrent par des livres qu'ils composent de ce qu'ils dérobent chez les autres étoient comme des voleurs de grands chemins qui se parent aux dépens de ceux qu'ils dévalisent, et que si chacun eût travaillé à ne dire que ce qui n'eût point été dit, les bibliothèques eussent été moins grosses, moins embarrassantes, plus utiles, et la vie de l'homme, quoique très courte, eût presque suffi pour lire et savoir toutes les bonnes choses ; au lieu que, pour en trouver une qui soit passable, il en faut lire cent mille, ou qui ne valent rien, ou qu'on a lues ailleurs une infinité de fois et qui font, cependant, consumer le temps inutilement et désagréablement.

» Néanmoins, il ne blâmoit jamais un ouvrage absolument quand il y trouvoit quelque chose de nouveau, parce qu'il disoit que c'estoit un

opinions. Car sa mort pourrait bien être non un accident, mais un assassinat. » (*Sceptiques et Libertins de la Première moitié du XVII^e Siècle. Mémoires de l'Académie de Caen. T. XXIX, p. 244.*) — Bien entendu, J. Denis n'a pas connu le texte de la lettre en question du manuscrit de la Bibliothèque Nationale !

(1) Voir dans *Le Libertinage au XVII^e siècle. Mélanges*, l'article : *Paul Lacroix et Cyrano de Bergerac, l'édition originale du Voyage dans la Lune.*

(2) Les lettres de Cyrano de Bergerac sont de simples exercices de rhétorique, elles ne répondent à aucune réalité, les noms mêmes des personnes auxquelles il les a adressées dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale ne sont là que pour leur donner plus de piquant. Jamais les intéressés ne les ont reçues.

accroissement de bien aussi grand pour la République des Lettres que la découverte des Terres nouvelles est utile aux anciennes... » (1).

Sur de pareils témoignages, directs et indirects, les doutes, si on en avait, sur l'originalité des idées de Cyrano, seraient dissipés; et, pourtant, les sources où il a puisé s'offrent en abondance (2); point n'est besoin de chercher dans l'antiquité la plus reculée: elles étaient à sa portée. Là encore son attitude en a imposé à presque tous les érudits qui se sont occupés de ses écrits, sauf à Pierre Brun et à N. M. Bernardin (3). Il faut lire l'article de M. Juppont consacré à *L'Œuvre Scientifique de Cyrano de Bergerac* (4) pour se rendre compte à quel point il a mystifié ce savant, assez peu informé d'ailleurs, sur l'histoire littéraire et scientifique de la première moitié du XVII^e siècle (5).

Les deux traits de caractère, ou plutôt l'unique trait de caractère sous deux formes différentes relevé par nous, serait insuffisant pour expliquer le rôle qu'à joué Cyrano de Bergerac dans l'histoire du libertinage au XVII^e siècle. Il a fallu autre chose pour qu'il ait été capable de lui imprimer une nouvelle orientation, celle qui a assuré, nous le répétons, son succès au siècle suivant. L'explication, nous la trouvons dans sa biographie: sa grande maladie (la syphilis) de 1645, en ruinant complètement sa santé, en l'éloignant du sexe qui l'avait si maltraité, l'a voué — malgré lui — aux spéculations intellectuelles, elle a déterminé sa vocation d'écrivain, et d'écrivain ayant des prétentions philosophiques et scientifiques! Cyrano a entendu se poser en adversaire de la religion chrétienne, en réformateur de la société et en prophète de la science. Le résultat n'a pas répondu à l'intention. L'auteur de *L'Autre Monde* a passé inaperçu parce que son courage moral a fléchi devant les risques à courir. Il s'est refusé à exposer sa vie pour défendre

(1) Préface de *l'Histoire Comique...* 1657.

(2) Nous avons indiqué en notes les plagiateurs de Cyrano.

(3) Pierre Brun, *Savinien Cyrano de Bergerac. Paris, 1893.* — N.-M. Bernardin, *Hommes et Livres au XVII^e Siècle, Paris, 1900.*

(4) Voici quelques appréciations de M. Juppont; « Au début du XVII^e siècle, la langue est à peine formée; la poésie, bien qu'éternelle et universelle, se manifeste seulement dans les arts, puisque les lettres françaises sont enlisées au milieu du flot du latin des pédagogues, perdues dans les facéties des burlesques, les mièvreries des précieux, ou noyées dans les concetti et les agudezzas mis en honneur à la Cour par les personnages italiens qui y donnaient le ton, (p. 324), etc., etc. » Plus loin, Théophile de Viau et Vanini « furent emprisonnés et brûlés pour leurs idées libertines ». C'est un peu excessif pour Théophile, qui ne fut « brûlé » qu'en effigie!

(5) *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, 1906.*

ses opinions... subversives, et, en cela, il a eu raison. Son autodafé, non plus que ceux de Geoffroy Vallée, de Lucilio Vanini, de Jean Fontanier, n'aurait servi en rien la cause de la pensée soi-disant libre. Ses contemporains, de sens rassis et de complexion solide, n'auraient accordé nulle faveur à ses « nouveautés ». Le considérant comme un fou ou un détraqué, ils se seraient bien gardés de donner un regret à ses cendres. Ils auraient négligé son *Autre Monde*, même publié sans suppressions, comme ils ont négligé *La Terre Australe connue* et *L'Histoire des Sévarambes*. Le seul mérite de Cyrano de Bergerac, c'est d'avoir montré la voie aux novateurs et de se rattacher ainsi aux Encyclopédistes, ces bouffons d'une aristocratie dégénérée, suivant le mot cruel, mais juste, de Georges Sorel (1). Il a fallu l'atmosphère de la Régence et celle du Parc aux Cerfs pour désagréger la matière-cérébrale des nobles et des grands bourgeois et la rendre infiniment sensible, si sensible que l'esprit philosophique a complètement remplacé chez eux le bon sens, c'est-à-dire le sens des réalités (2). On aurait proposé vainement, sous Louis XIV, de reconstruire la société sur de nouvelles bases, sur des bases aussi manifestement fragiles, au point de vue du bon sens, que la bonté native de l'homme (3),

(1) Georges Sorel, *Les Illusions du Progrès*, p. 129.

(2) Le XVIII^e siècle a marqué le point culminant de la lutte contre le catholicisme, ou plutôt le christianisme. *L'Infâme*, suivant Voltaire. En dehors de ses dogmes et de ses formes extérieures attestant sa réalité, le christianisme représente une doctrine morale, la plus belle et la plus haute qui ait jamais été enseignée sur la terre, la seule qui soit capable, si on l'appliquait, de maintenir la concorde entre les hommes ; mais cette morale n'a d'autorité que si elle s'impose par son origine surnaturelle, c'est là l'évidence même. Toutes les morales émanant d'esprits plus ou moins distingués : celles de M. Paul Bert, de M. Durckheim, de M. Léon Bourgeois, n'ont d'autorité que celle de leurs auteurs, c'est-à-dire aucune. Personne n'est obligé de s'y soumettre ni même de s'y arrêter. Le jour où le christianisme disparaîtra, la bête humaine pourra s'en donner à cœur joie, elle retournera à la barbarie primitive dont elle paraît, d'ailleurs, se rapprocher de plus en plus.

En fait, deux conceptions de morale ont commencé à s'opposer à partir du XVIII^e siècle : celle du christianisme basée sur le péché originel, qui tend à rendre l'homme meilleur en le forçant de réfréner ses mauvais instincts et qui lui dénie la liberté de nuire à ses semblables ; celle de Rousseau et des Encyclopédistes, qui ne met aucune entrave à la liberté de l'homme, lui laissant la faculté de prêcher et de propager les doctrines les plus absurdes et les plus contraires à l'ordre social. Comme on sait que l'ivraie lève plus vite que le bon grain, on ne doit pas s'étonner de voir le monde moderne, après des carnages comme l'humanité n'en a jamais vus, glisser rapidement vers l'anarchie.

(3) Jean-Jacques Rousseau, comme l'a montré M. Gilbert Chinard, a puisé sa doctrine dans les récits de voyage des missionnaires en Amérique : « Cet homme primitif, splendide animal dont rien n'était venu entraver le développement, dont le corps n'était pas déformé par un travail intensif comme celui du paysan courbé sur la glèbe ; cet être aux idées simples, ou plutôt sans idées aucunes, dans le cerveau

l'égalité, et la souveraineté du nombre. Le grand citoyen de Genève eût dépensé en pure perte ses frais d'éloquence.

Au jour du triomphe, Cyrano a été absent. Le XVIII^e siècle, faute de connaître ses manuscrits, n'a pu lui rendre justice, et le XIX^e qui, dans ses dernières années, a été plus favorisé, ne s'est pas autrement préoccupé de son œuvre libertine. La célébrité — son rêve — lui est venue tout de même... du côté où il ne l'attendait pas ! Il l'a due à son nom et à sa « sensibilité ». S'il s'était appelé Cyrano tout court, on ne lui aurait pas octroyé une origine gasconne, alors qu'il était né Parisien ; si on avait connu ses démêlés avec son père, ses lettres venimeuses, on ne lui aurait pas prêté une âme poétique et des qualités morales dont il était dépourvu : nom, âme et qualités qui ont constitué le héros si populaire de la tragi-comédie d'Edmond Rostand. Ce travestissement de sa personnalité lui a été, en somme, profitable. L'escrimeur sensible vivra longtemps encore ; mais le vrai Cyrano, le libertin Cyrano, a désormais sa place marquée dans le Panthéon des libres-penseurs. Peut-être aura-t-il un jour sa statue, et ce sera justice, alors que tant d'autres illustres inconnus, qui ne le valent pas, en ont une. Si l'homme n'est guère sympathique, l'écrivain, à défaut d'originalité, n'est pas négligeable. *L'Autre Monde* est une utopie assez bien présentée et aussi attachante que peut être un ouvrage de ce genre ; les arguments, par leur faiblesse même, en réponse aux théories audacieuses des Sélénieniens, ne laissent aucun doute sur le fond de sa pensée ; son *Pédant Joué* a des parties excellentes et *La Mort d'Agrippine* renferme de très beaux vers, surtout dans les tirades libertines. Enfin, plusieurs

de qui ne passent que des images, qui ne connaît que la crainte et la colère et n'a aucune aspiration vers une autre vie, n'a point été imaginé par Rousseau. C'est Adam avant qu'il n'ait goûté au fruit de l'arbre de la science, c'est le Caraïbe découvert par Colomb et qui devait disparaître en quelques dizaines d'années devant les Européens. Est-ce à dire, pour cela, que le portrait du sauvage, tel que l'avaient tracé les missionnaires, pouvait convenir à l'humanité en général ? Faut-il donc en conclure que nous nous sommes pervertis à mesure que nous nous éloignons de ce type primitif ? C'est ce que personne avant Rousseau n'avait dit avec netteté, c'est ce qu'il affirme, et c'est en cela que consiste son paradoxe et son erreur. Si le raisonnement de Rousseau est logiquement construit, si sa démonstration a une apparence de vérité qui attire, et si, malgré tout, nous sentons que tout cela est faux, c'est que l'auteur du *Discours de l'Inégalité* a tracé le portrait d'un homme qui n'existait et ne pouvait exister qu'aux Antilles, mais qui n'aurait pu vivre dans les conditions climatiques de l'Europe. La bonté de l'homme suppose, en effet, la bonté de la nature, et c'est pour cela que l'homme de la nature, reconstitué par Jean-Jacques, à l'aide de documents authentiques et de faits prouvés, nous paraît un étranger... »

de ses lettres, en nous le montrant toujours hostile à la religion par leurs passages anti-chrétiens, ont un certain piquant.

Notre satisfaction est donc grande de servir la renommée de Cyrano de Bergerac comme il eût désiré qu'elle fût servie. Nous imprimons sa pensée tout entière. On trouvera dans cette édition de ses *Œuvres Libertines* le texte non expurgé de *L'Autre Monde*, publié intégralement pour la première fois en France (1), d'après les manuscrits de Paris et de Munich, enrichi des notes de M. Juppont, etc. ; celui du *Pédant Joué* et des *Lettres* les plus importantes, également d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, etc., etc. Enfin, pour la biographie de Cyrano, nous avons utilisé toutes les découvertes faites sur sa vie jusqu'à ce jour, mais elle serait incomplète si nous ne lui donnions comme conclusion le jugement d'un contemporain, Ch. Coypeau Dassoucy, qui l'a connu, aimé et haï... pour tout autre motif que son libertinage !

(1) Il y a une édition de 1910, illustrée par Robida, que son collecteur dit reproduire le manuscrit de la Bibliothèque nationale. L'assertion est inexacte : c'est un mélange du manuscrit de la Bibliothèque nationale et de l'édition de Lyon, 1663.

LA FAMILLE DE CYRANO DE BERGERAC

Grâce aux érudits qui se sont occupés de Cyrano de Bergerac, nous possédons des renseignements précis et complets sur sa famille (1), d'origine sarde.

Le premier Cyrano que l'on connaisse en France : Savinien I de Cyrano, notable bourgeois de Paris, d'abord marchand de poisson de mer, puis notaire et secrétaire du roi en 1571 (2), était propriétaire d'une grande maison qu'il habitait rue des Prouvaires (3), près des Halles ; elle fut pendant près d'un siècle le patrimoine de la famille. Il possédait aussi de nombreuses rentes sur le clergé, l'Hôtel de Ville et les gabelles, et avait acheté le fief et la terre de Bray, dans la paroisse de Chelles ; le fief et la terre de Boiboisseaux, dans la paroisse de Saint-Remy-de-Chevreuse. Enfin, en 1582, Thomas de Forboys lui vendait, moyennant 833 livres de rente, les fiefs de Mauvières et de Bergerac, dans la paroisse de Saint-Forget. Savinien I de

(1) Les détails qui suivent sont pris dans : *Jal : Dictionnaire Critique de Biographie et d'Histoire*, 2^e édit., 1872 ; dans l'article de M. J. Roman : Cyrano de Bergerac et sa famille (*Revue d'Histoire Littéraire de la France*, 1894, p. 451) ; dans la thèse de Pierre Brun : *Savinien Cyrano de Bergerac*, 1893 ; dans l'article de M. Frédy de Coubertin : *La Famille de Cyrano de Bergerac* (*Nouvelle Revue*, juin 1898, p. 427), et surtout dans le travail de M. Jean Lemoine : *Le Patrimoine de Cyrano de Bergerac* (*Revue de Paris*, 1911, mai-juin, p. 273). — On trouve une Catherine de Cyrano (probablement une sœur de Savinien) demeurant à La Bignonnière, paroisse de Saint-Forget, vendant à Thomas de Forbois, sieur de Mauvières, deux arpents de bois, sis à Mauvières (F. de C.). Son frère Samuel était, en 1594, abbé de Saint-Jean des Prés en Bretagne.

(2) Abraham Tessereau : *Histoire Chronologique de la Grande Chancellerie de France*, 1676, in-folio. — D'après Pierre Brun, Savinien I fut nommé en 1573, auditeur des comptes, mais il ne fut pas reçu ; on le remplaça le 15 juin 1574. — Cette même année 1574, il vendit à un nommé Guillaume Durand le quart d'une maison sise rue de la Bucherie (P. B.).

(3) La rue des Prouvaires, dont il ne subsiste plus aujourd'hui que la partie comprise entre la rue Saint-Honoré et la rue Berger, s'étendait, autrefois, jusqu'à l'église Saint-Eustache. C'est dans cette dernière partie, occupée par les Halles centrales, au coin de la rue des Deux-Ecus, que s'élevait la maison des Cyrano. Elle comprenait deux corps d'hôtel : l'un, sur la rue ; l'autre, sur le derrière ; une cour, un puits, une écurie, une cuisine, une grande salle au rez-de-chaussée, plusieurs chambres aux premier et deuxième étages, et des greniers. En 1618, lors du partage entre Abel de Cyrano et ses frères, cette maison fut évaluée à la somme de 13.000 livres, soit environ 70.000 francs de nos jours. (J. L.)

Cyrano fit, le 27 novembre, l'aveu, l'hommage et le dénombrement de ces deux derniers fiefs entre les mains de Henri de Lorraine, duc de Guise, seigneur de Chevreuse.

Le fief de Mauvières, le plus important des deux, s'étendait sur soixante-quinze arpents ; il comportait : hôtel manable... avec salle basse, cave dessous, cuisine, dépense, chambre haute, greniers, étables, grange, portail, le tout couvert de tuiles avec la cour, colombier, clos de murailles ; moulin, clos, jardin et vivier ; le droit de moyenne et basse justice jusqu'à soixante sols ; des droits sur le transit des marchandises (rouage), sur le vin (forage) ; le droit de garenne, la bannerie de la Ferté-Milon et la rivière depuis le gué de Breul jusqu'à Becquancourt (1).

Le château et le moulin de Mauvières existent encore ; ils sont situés sur la rive droite de l'Yvette, en face de Chevreuse.

Le fief de Bergerac, ou plutôt de Sous-Forest (2) — ce n'est plus, aujourd'hui, qu'une ferme — situé à côté de Mauvières, entre ce domaine et le parc actuel de Dampierre, comprenait une maison avec portail, cour, grange, mesure et jardin, soit un arpent ou environ, plus quarante-six arpents et demi, dont trente-six et demi de terre (3) et dix de bois avec droit de justice moyenne et basse jusqu'à soixante sols parisis et aussi les droits de rouage et de forage.

Savinien I de Cyrano (4) épousa Anne Le Maire ; il mourut au mois de juillet 1590, laissant quatre enfants :

(1) Le Breul, ferme, et Becquancourt, moulin sur la rivière d'Yvette, au-dessus et au-dessous de Mauvières, commune de Saint-Forgeux, canton de Chevreuse, arrondissement de Rambouillet. (Frédy de Coubertin.)

(2) Quoique aucun doute ne puisse demeurer que le fief de Bergerac fut bien Sous-Forest, quoique, dans son aveu de « foy et hommage » rendu le 27 novembre 1582, Savinien I, de Cyrano, déclare aussi que le fief de Bergerac était précédemment appelé Sous-Forest, pendant les cinquante-quatre ans que les Cyrano possèdent ce fief, ils le désignent, beaucoup plus volontiers, dans les actes qu'ils passent, sous son ancien nom de Sous-Forest. Il semble, dit M. Frédy de Coubertin, que, par un scrupule que justifierait peut-être la présence si peu de temps avant à Mauvières d'une vraie famille de Bergerac, les Cyrano aient évité avec soin d'employer le titre qui leur appartenait de seigneurs de Bergerac.

(3) Les trente-six arpents et demi tenaient, d'un côté, aux terres de Breul ; d'autre côté, au chemin qui vient dudit Breul, au lieu de Bergerac ; d'un bout, au chemin qui va de Cernay (la ville, à Senlisses, et, d'autre bout, aux prés dudit Bergerac et de Mauvières, d'après l'hommage de Savinien de Cyrano à Henri de Lorraine, duc de Guise, seigneur de Chevreuse. — On trouvera aux *Pièces Justificatives* le texte complet de l'hommage rendu à Henry de Lorraine.

(4) Savinien I de Cyrano et Anne Le Maire se firent donation mutuelle de leurs biens le 20 mai 1555. (*Arch. Nat., Insinuations du Châtelet*, y 106, f. 44). — On trouvera cette donation aux *Pièces Justificatives*.

1^o Abel I de Cyrano, avocat au Parlement de Paris, né en 1567, qui hérita des fiefs de Mauvières et de Bergerac (1), pour lesquels il prêta hommage, le 6 octobre 1599, entre les mains de François Matherel, bailli de Chevreuse ;

2^o Anne, femme de Jacques Scopart, ou Stoppart, écuyer, trésorier des aumônes, offrandes et dévotions du roi (2), dont elle eut une fille, mariée au sieur Desbois. Anne mourut le 20 novembre 1652 ;

3^o Pierre I, également trésorier des offrandes..., marié à Marie Le Camus. Il décéda avant 1636, laissant une fille, Marie (3) ;

4^o Samuel II, trésorier des offrandes..., mort à Sannois le 10 septembre 1646. Il avait épousé, le 27 septembre 1616, Marie de Serqueville, ou Sequeville, dont il eut un fils, Pierre II, sieur de Cassan, marié en janvier 1658 avec Marie Doussin (4), cousine et pupille de Guy Pocquelin, marchand bourgeois de Paris ; et deux filles : Marie, femme (le 8 février 1644) de Jean de Serre, commis de M. de Maucroy, intendant aux finances, et Anne, femme de Charles Poussemotte, écuyer, sieur de Tiercanville, morte avant 1658 (5). — Pierre II laissa trois en-

(1) Les archives de Seine-et-Oise sont pleines de baux, contrats, etc., passés par Abel de Cyrano, et dans aucun il ne prend le titre de seigneur de Mauvières et de Bergerac. Il s'intitule seulement seigneur de Mauvières, et cela est d'autant plus caractéristique que ses successeurs à la seigneurie de Mauvières s'empresment de reprendre ce titre. (Frédy de Coubertin.)

(2) Les charges de trésorier des aumônes, qui dataient seulement de la fin du xv^e siècle, comportaient le maniement des fonds destinés à payer les frais de la célébration des offices dans la chapelle royale, c'est-à-dire l'entretien des tapis ou draps de pied, du linge, du luminaire, l'achat des livres de prières pour le roi et la distribution d'ouvrages du même genre qui se faisait pendant la semaine sainte aux princes et aux principaux seigneurs et officiers de la Cour. Les dépenses occasionnées par les cérémonies de la Cène, dans laquelle le roi lavait les pieds, servait un repas et donnait des vêtements à treize enfants pauvres étaient du ressort des mêmes trésoriers. (J. R.).

(3) Marie de Cyrano épousa, en 1642, Honoré Morel, fils de noble Pierre Morel, conseiller du roi, contrôleur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris assignées sur les Gabelles de France. Sa mère, Marie Le Camus, était déjà remariée à Paul Anget, écuyer, gentilhomme servant de S. M. et surintendant de la musique de sa Chambre.

(4) On trouvera aux *Pièces Justificatives* son contrat de mariage du 20 janvier 1658.

(5) Jean de Serre eut un fils : Jean-Baptiste, baptisé le 22 janvier 1649, dont Jean Desbois fut le parrain et Anne, sa tante, la marraine. — Pierre Brun a fait erreur en donnant comme sœurs à Cyrano de Bergerac, Marie de Serre et Anne Poussemotte : c'étaient ses tantes ; il a donné à Savinien I un autre fils (?) : ce serait un second Pierre, mais il a ignoré le premier, marié à Marie Le Camus. Ce second Pierre habitait la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois ; il se fiança, le 11 juillet 1621, avec Charlotte Genne, qu'il épousa le lendemain.

fants : une fille, Marie-Elisabeth, baptisée le 7 avril 1661 à Saint-Eustache, qui épousa un apothicaire de Pontoise, Jean Choffier (elle trépassa à Paris, à l'âge de soixante-dix-sept ans, dans une visite qu'elle faisait à l'abbé de Fourcy, logé dans une maison des fossés de l'Estrapade), et deux fils : le premier, Jérôme-Dominique, sieur de Saint-Laurent, né le 23 février 1665, baptisé le 2 avril 1674, qui contracta deux mariages : l'un avec Simone Landois, dont il devint veuf en 1719, et l'autre le 24 février 1721, avec Marie Cherbois, couturière, dont il eut une fille Marie, — et le second, Paul, né le 24 août 1668, baptisé également le 2 avril 1674. Tous deux eurent pour parrains et marraines « quatre bons pauvres ».

* * *

La famille de Cyrano, éteinte au XVIII^e siècle, en dépit de ses armoiries (1), était-elle vraiment noble ?

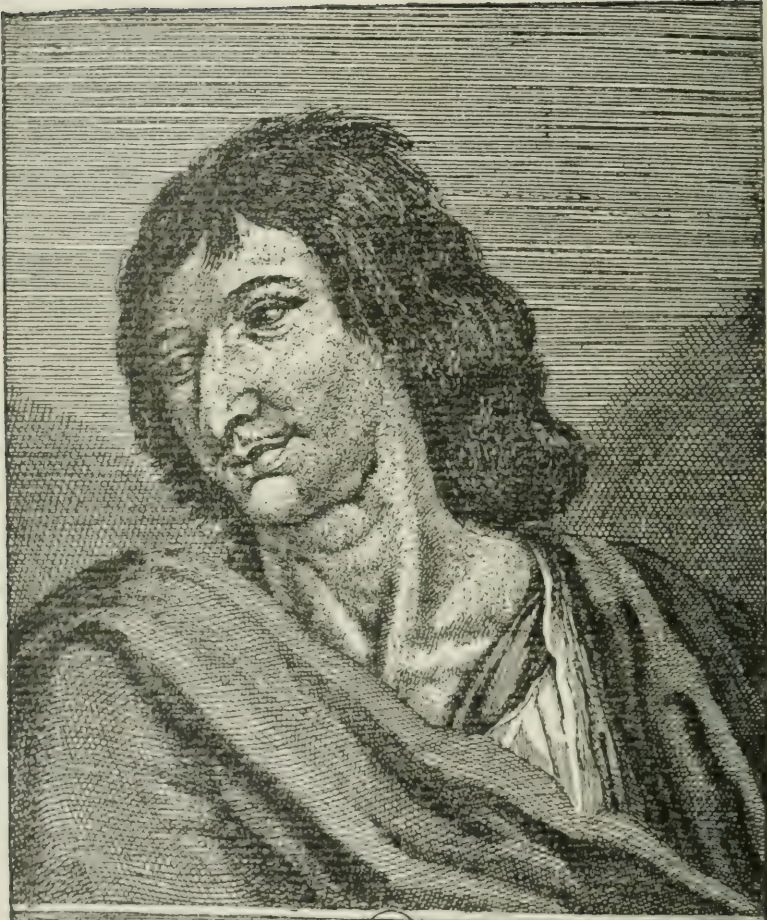
La réponse est négative.

Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, frère de Cyrano de Bergerac, ayant été mis en demeure de justifier de sa noblesse, se désista spontanément de toute prétention à cet égard et fut condamné le 23 juillet 1668, à trois cent trente livres d'amende.

Trente-six ans plus tard, le 13 novembre 1704, Jérôme-Dominique de Cyrano, cousin d'Abel de Cyrano, ayant persisté à usurper les titres de noble et d'écuyer, fut condamné par défaut, par les commissaires du roi chargés de la recherche des inscriptions de noblesse, à trois mille livres d'amende.

(1) Elles sont indiquées dans l'ouvrage de Palliot : *La vraie et parfaite science des armoiries, augmentée par P. Palliot. Dijon et Paris, 1660*, in-folio : azur au chevron d'or accompagné au chef de deux despouilles de lions de mesmes liées de gueules, et en pointe un lion la queue posée en sautoir aussi d'or armé et lampassé de gueules, au chef cousu du dernier. Nous les reproduisons plus loin.

LA VIE DE CYRANO DE BERGERAC
(1619-1655)



SANTIANVS DE ETIANO de Bergera Nobilis
Gallia ex Icone apud Nobiles D. Dominici B. et
et D. PRABE Amici ipsius antiquissimo depicta
Z. H. pinxit. W. d. d. et sculpsit.



I. — LE MARIAGE D'ABEL DE CYRANO. — SES ENFANTS.

Le 3 septembre 1612 Abel de Cyrano, âgé de quarante-cinq ans ou environ, épousait, dans l'église Saint-Eustache, Espérance Bellanger. Huit semaines auparavant, il avait signé son contrat de mariage passé devant Le Camus et Le Voyer, notaires au Châtelet. Les futurs époux devaient être unis et communs en tous biens meubles et conquêts immeubles, faits durant ladite communauté, « selon et suivant la coutume de cette ville, prévôté et vicomté de Paris » ; quant aux biens apportés par la future épouse, trois mille livres entraient dans la communauté et le reste demeurait propre à elle et aux siens. Le survivant « avait et prenait sur les biens de ladite communauté la somme de neuf cents livres, savoir : le futur époux pour ses armes, habits et chevaux, et ladite future épouse pour ses habits, bagues et bijoux ». Enfin l'époux assurait à la future mariée un douaire de deux cents livres de rente.

Espérance Bellanger, unique héritière de ses parents décédés, apportait diverses rentes sur l'Hôtel de Ville et les gabelles, ainsi que diverses parcelles de terres et de vignes sises aux paroisses de Bougival et de La Celle-Saint-Cloud ; Abel de Cyrano avait « ses héritages, rentes et meubles lui appartenant par le décès de feu noble homme Savinien de Cyrano et qui étaient encore en commun et par indivis entre dame Anne Le Maire, mère dudit sieur Abel de Cyrano, et ses cohéritiers » ; il apportait, en outre, tout un mobilier dont on dressa l'inventaire :

Premièrement, huit volumes in-folio reliés en veau rouge, savoir : un Calepin en sept langues, Opuscules de Plutarque en françois en deux tomes, Coutumier général en deux tomes, Ordonnances en deux tomes, et l'Histoire naturelle de Pline. 40 l.

Seize volumes in-folio, la plupart reliés en veau rouge, savoir : un Cours Canon en trois tomes, un Cours Civil en cinq tomes, les Œuvres de Cujas en deux tomes, les Récitations dudit Cujas manuscrites en cinq tomes et la République de Bodin. 97 l.

Six volumes in-folio reliés en veau rouge, savoir : un Dictionnaire latin-françois, un Dictionnaire françois-latin, un Lexicon grec en deux tomes, les Adages d'Erasmus et un Diodore de Sicile 23 l. 4 s.

Neuf volumes, partie in-4, partie in-8, reliés partie en veau, partie en parchemin, savoir : la Logique d'Aristote, les Éthiques du même auteur, la Grammaire grecque de Clénard, un livre de Tablature sur le luth, deux livres des Discours politiques et militaires du sieur de La Noue, un tome des Vies de Plutarque en françois, les Œuvres de Desportes et la Vérité de la Religion chrétienne. 10 l. 8 s.

Douze volumes, partie in-8, partie in-16, reliés en parchemin, savoir : deux Oraisons de saint Basile, en grec ; autre Grammaire grecque de Clénard, les Principes de la langue latine, une Grammaire françoise, une Grammaire italienne, les Sentences de Guichardin en italien, les Dialogues de Guazzo en italien, le Parfait Courtisan (de B. de Castiglione) en italien et en françois, la sphère de Sacrobosco, l'Arithmétique de Pelletier, Euclide grec et latin et Euclide françois. 115 s.

Onze volumes, partie in-4, in-8 et in-16, reliés en parchemin, savoir : Institutes de Cujas, autres Institutes, un livre de *Regulis Juris*, un Juvénal, la Conjuration de Catilina et de Machiavel, les Institutions d'Imbert, Coutumes de Paris, la Dialectique françoise de Ramus ; les Fastes des anciens Hébreux, Grecs et Latins, et les Commentaires de César 8 l. 14 s.

Quinze volumes in-4, tant manuscrits qu'imprimés, contenant chacun plusieurs et divers discours. 7 l. 10 s.

Onze volumes, partie in-8, partie in-16, reliés en veau, savoir : un livre d'Exemples de plusieurs sortes de Lettres par Hamon, une Bible, les Apophtegmes de Licostène, Aulu-Gelle, Quintilien, Horace, deux Térence, deux Quantités de Pantaléon et Diogènes Laertius. 9 l. 7 s.

Onze volumes in-16 reliés en veau, savoir : les Dialogues de Vivès latin-françois, Phrases poétiques, les Sentences sélectes de Cicéron et Démosthène, Justin, Nouveau Testament italien, Satires de Juvénal et Perse, Hérodian et les Œuvres d'Ovide en trois tomes. 4 l. 19 s.

Dix-sept volumes in-16, la plupart reliés en veau rouge, savoir : les Œuvres de Cicéron en neuf tomes, les Eptres familières de Cicéron, autres Eptres familières de Cicéron en latin et en françois, Offices de Cicéron, Suétone, deux Buchanan, Salluste, la Conjuration de Catilina et l'Arioste en italien. 9 l. 5 s.

Onze volumes, partie in-8, partie in-16, reliés partie en maroquin rouge, partie en vélin et partie en parchemin, savoir : une Bible en cinq volumes, les Psaumes de Desportes, les Bigarrures du sieur des Accords,

Métamorphoses en vers françois, Rabelais, Comédies italiennes et la Fiammetta de Boccace en italien et en françois.	9 l.
Quarante-cinq pièces de taille douce enluminées.	9 l. 10 s.
Une douzaine de vaisselle de faïence.	6 l.
Treize médailles du roi Henri IV et de la reine sa femme et les douze autres des douze Césars.	7 l.
Dix petits tableaux de portraits de dieux et déesses.	25 l.
Quatre figures en cire : l'une de Vénus et Cupidon, une autre d'une tireuse d'épine, une d'un flûteur et une d'une femme nue, honteuse.	18 l.
Une gondole, deux pots à bouquets, une aiguière, une salière, un chandelier et une demi-douzaine de cuillers, le tout de terre cuite	100 s.
Onze figures de terre cuite émaillée, savoir : un petit garçon, un homme et une femme de village, un Mercure, une Justice, un Neptune, un cheval, deux chiens, un taureau et un lion.	12 l.
Un tapis d'estamet vert.	8 s.
Un buste du roi Henri IV en plâtre grand comme le naturel.	15 l.
Un buste d'une femme en plâtre grand aussi comme le naturel.	8 l.
Un grand luth.	12 l.
Deux jetons d'argent.	15 l.
Une horloge à porter à la pochette avec un réveil-matin à appliquer dessus.	60 l.
Un bahut de cuir noir.	7 l. 10 s.
Un habit de satin de Gènes.	120 l.
Un autre habit de satin de Gènes.	24 l.
Un habit de serge de soie.	60 l.
Un habit de serge de seigneur.	25 l.
Un pourpoint de taffetas.	8 l.
Trois bas de serge ou de soie et deux bas d'Angleterre.	50 l. 10 s.
Un manteau de serge de Cigonie doublé de taffetas façonné.	36 l.
Un manteau de serge de Florence doublé de revesche d'Angleterre.	15 l.
Deux manteaux de serge, l'un doublé de revesche et l'autre simple.	12 l.
Une robe de chambre, trois chapeaux, une paire de bottes avec les galoches et quatre paires de souliers de maroquin.	30 l.
Un collier de cent sept perles, à cent sols pièce.	535 l.
Argent comptant.	880 l.
Un cheval, avec ses selles et brides, appartenant pour moitié audit sieur de Mauvières et l'autre à messire Samuel de Cyrano, son frère, prisé 160 l. 15 s. qui est pour la moitié	80 l. 7 s. 6 d.
Une toilette de nuit et le sac de velours orange garni d'argent, doublé de taffetas bleu, avec un bonnet de nuit et l'étui, le tout aussi de velours orange et garni d'argent.	50 l.
Deux douzaines de chemises.	80 l.

Quatorze coiffes	6 l. 10 s.
Trois douzaines de mouchoirs	6 l. 11 s.
Dix-huit paires de chaussons, six paires de chaussettes et une paire de chaussees à botter	7 l. 4 s.
En rabats.	11 l.

Cet inventaire permet de se rendre compte de ce qu'étaient la garde-robe, la bibliothèque et les objets d'art qui garnissaient l'intérieur de la maison d'un bourgeois, à prétention de noblesse, au commencement du XVII^e siècle.

Du mariage d'Abel de Cyrano et d'Espérance Bellanger naquirent six enfants : cinq garçons et une fille :

1^o Denys, né le 13 mars 1614, baptisé en l'église Saint-Eustache le 31 mars 1614, mort après 1639. Il eut pour marraine sa grand'mère maternelle ;

2^o Antoine, baptisé le 11 février 1616, décédé fort jeune. Sa tante Anne de Cyrano, femme de Jacques Scopart, fut sa marraine ;

3^o Honoré, baptisé le 3 juillet 1617, mort aussi en bas âge. Il reçut le prénom d'un ami de la famille, messire Honoré Barentin, trésorier des parties casuelles ;

4^o Savinien, notre libertin, baptisé le 6 mars 1619 ;

5^o Abel II, écuyer, seigneur de Mauvières, né vers 1624, mort en 1686. Il épousa le 1^{er} juillet 1649, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, une jeune orpheline, Marie Marcy, fille de feu Simon Marcy, marchand mercier, et de défunte Perrette Dufour (1) ; elle décéda en 1707 et il en avait eu trois enfants, deux filles : Catherine qui épousa, le 2 mars 1699, Jacques-Philippe Wleughels, frère du peintre Nicolas (2), et Marie-Catherine baptisée le 8 septembre 1659 (3), — et un fils, Abel Pierre, l'exhibitionniste (4), né en 1656 ;

(1) Tous les témoins au contrat de mariage de Marie Marcy sont des roturiers : Simon Bellanger, marchand (probablement parent d'Espérance Bellanger), Nicolas Guyot et Gervais Le Verrier, bourgeois de Paris, ses voisins.

(2) Le contrat de mariage de Catherine de Cyrano et de Philippe Wleughels est daté du 23 février 1699.

(3) Son parrain fut Charles de Barales, conseiller et aumônier du roi, et sa marraine, la révérende mère Catherine de Cyrano, prieure du couvent des Filles de la Croix (sœur de Cyrano) remplacée par Magdeleine de Borge. Ce n'est pas cette Catherine qui figure dans l'acte suivant antérieur à 1636 : Abel I de Cyrano, sieur de Mauvières, demeurant à Paris, grande rue du faubourg Saint-Jacques, paroisse Saint-Jacques du Haut-Pas, donation entre vifs, à Pierre de Cyrano son frère, majeur, et damoiselle Catherine-Marie de Cyrano, sa fille, âgée de vingt ans, ou environ.

(4) Voyez sur ce Pierre, *L'histoire Posthume de Cyrano de Bergerac* et son dossier aux *Pièces Justificatives*.

6° Catherine, entrée en religion en 1641, devint prieure du couvent de Notre-Dame-de-la-Croix, près de Charonne (1).

II. — LA NAISSANCE DE SAVINIEN, SON ENFANCE ET SES HUMANITÉS.

Jusqu'à la mort de sa mère, survenue en 1616, Abel de Cyrano avait continué de résider avec elle et avec ses frères dans la vieille demeure familiale de la rue des Prouvaires. Cette maison ayant été, à la suite d'un partage, attribuée à son frère Samuel, il quitta la rue des Prouvaires dans les premiers mois de l'année 1618 pour aller habiter rue des Deux-Portes, aujourd'hui rue Dussoubs, paroisse Saint-Sauveur. Savinien, celui qui devait être Cyrano de Bergerac, y naquit l'année suivante. Voici son acte de baptême :

« Le sixiesme mars mil six cens disneuf, Savinien, fils d'Abel de Cyrano, escuier, sieur de Mauvières, et de damoiselle Espérance Bellanger ; le parrain, noble homme Antoine Fanny, conseiller du Roy et auditeur en sa Chambre des Comptes, de cette paroisse ; la marraine, Marie Fédeau, femme de noble homme M^e Louis Perrot, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France, de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

Abel de Cyrano, désertant peu après la rue des Deux-Portes, transportait ses pénates rue des Vieux-Augustins, et, en 1622, abandonnait Paris pour se retirer en son château de Mauvières. Le petit Savinien — il n'avait que trois ans — resta à Mauvières jusqu'à ce qu'il fut arrivé à l'âge d'apprendre à lire ; son père, alors, le confia à un curé de campagne qui prenait des pensionnaires. Savinien a qualifié son premier maître d'*ombre de Sidias* (2), en souvenir du pédant rageur et entêté dont Théophile de Viau a tracé le portrait dans sa *Première*

(1) Pierre Brun a fait, par erreur, de cette Catherine, une fille de Savinien I et d'Anne Le Maire, soit une tante au lieu d'une sœur.

(2) Sidias est le nom donné à un pédant par Théophile de Viau, dans *La Première Journée*, publiée dans l'édition de la *Seconde partie de ses Œuvres*, 1623, qui n'est autre que le début de son autobiographie, malheureusement inachevée ; dans les éditions suivantes, cette *Première Journée* porte le titre de *Fragment d'une Histoire Comique*. — Le pédant Sidias discute à coups de poing pour soutenir qu'*odor in pomo non erat forma, sed accidens*. P. Lacroix, par une curieuse méprise, a fait de ce Théophile (de Viau) « un auteur de comédies grecques qui ne nous sont connues que par leurs titres et par quelques fragments conservés par Suidas et Athénée » ; Pierre Brun a copié P. Lacroix.

Journée. Ce curé entendait être écouté et obéi. Il n'hésitait pas, le cas échéant, à corriger vertement l'écolier rébarbatif. Savinien, raisonneur et batailleur, se rebellait et ne tenait compte ni des leçons ni des corrections. Malgré sa vive amitié pour l'un de ses condisciples, Henry Le Bret (1), amitié qui ne devait finir qu'avec sa vie, Savinien se plaignit si souvent à son père que celui-ci, d'un caractère faible, importuné de ses doléances, sans s'informer s'il serait mieux ailleurs, le retira brusquement des mains du curé.

Entre temps, sa vivacité, sa gaieté, son espièglerie lui avaient gagné le cœur de sa marraine, Marie Feydeau; elle lui lègue, en 1628, six cents livres. Cette somme, destinée d'abord à la poursuite des études de Denys, son frère aîné, devait revenir à Savinien à la mort de ses parents :

« Fut présent noble homme Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, près Chevreuse, paroisse de Saint-Forget, demeurant audit Mauvières, étant de présent en cette ville de Paris logé rue des Prouvaires, paroisse Saint-Eustache, lequel a reconnu et confessé avoir eu et reçu de damoiselle Marie Feydeau, veuve de feu noble homme Louis Perrot, vivant conseiller et secrétaire du Roi. à ce présente, la somme de six cents livres de laquelle somme ladite damoiselle Perrot fait don à Savinien de Cyrano, son filleul, fils dudit sieur de Mauvières et de damoiselle Espérance Bellanger, sa femme, cousine d'icelle damoiselle Perrot, à la charge néanmoins d'employer par ledit sieur de Mauvières lesdites six cents livres pour la continuation des études de Denys de Cyrano, son fils aîné, âgé de quatorze ans, pour après le décès des sieur et dame de Mauvières ladite somme de six cents livres devoir être reprise sur leurs biens par ledit Savinien de Cyrano leur dit fils, donataire d'icelle et par dessus les droits successifs de sesdits père et mère. »

Abel de Cyrano fit entrer son fils au collège de Beau-

(1) Henry Le Bret était fils de Nicolas Le Bret, marié le 26 novembre 1611, à Marie Mallaquin, au Mesnil-Saint-Denis (aujourd'hui canton de Chevreuse); de ce mariage, naquirent deux filles : Louise et Marie, baptisées toutes deux dans l'église du Mesnil, la dernière mariée à Jean Herculet, bourgeois de Paris, et valet de chambre de la Reine, mort en 1649; un garçon, mort très jeune et inhumé dans la même église, en 1621, et, enfin, Henry, qui a dû naître à Paris, quand le service de son père le retenait près de la duchesse de Guise, dont il était l'écuyer. Tout comme Cyrano, il abandonna la carrière militaire pour devenir avocat en Parlement. Enfin, renonçant au monde, il reçut la prêtrise en 1656. Secrétaire de l'évêque de Montauban, Pierre de Bertier; en 1659 chanoine du chapitre cathédral; en 1663 grand-prévôt de la cathédrale, il mourut à quatre-vingt-treize ans, le 9 août 1710, dans cette même ville de Montauban. Il a publié dix-sept ouvrages. (Em. Forestié neveu, *Biographie de Henry Le Bret*, 1890.)

vais (1), dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais, à Paris. Le principal, depuis avril 1615, Jean Grangier (2), professeur de rhétorique au collège d'Harcourt, puis professeur d'éloquence latine au Collège de France, était non seulement un savant de premier ordre, mais encore un excellent pédagogue et un administrateur remarquable. Il avait relevé la prospérité un moment chancelante de ce collège et rétabli la discipline tant soit peu compromise sous son prédécesseur. Son éloge était dans toutes les bouches ; on disait proverbialement : « Il n'y a qu'un Grangier pour dicter, un Bourbon (3) pour écrire et un Marsile (4) pour enseigner » (5). Sous la direction de Grangier, l'impétueux Cyrano se vit bientôt maîtrisé ; mais il ne lui pardonna pas sa soumission, au moins apparente, obtenue au prix de quelques « fouettées ». Il s'en est vengé en caricaturant son vieux maître dans *Le Pédant Joué* (6). Notre parisien termina ses humanités au moment où la fortune paternelle fléchissait sensiblement. Ce n'est pas qu'Abel de Cyrano fût sur le point d'être ruiné, loin de là ; s'il avait réclamé, dès 1630, une somme de deux mille huit cent cinquante livres, prêtée autrefois au maréchal d'Estrées, et contracté plusieurs emprunts, dont l'un à sa belle-sœur, Marie Le Camus, veuve de Pierre de Cyrano, si quatre mille livres, avancées à Catherine Millet, tante de sa femme, étaient perdues, il se trouvait encore en posture d'acheter trente-deux mille livres une rente de deux mille livres

(1) Chose assez surprenante : Le Bret ne parle pas de l'entrée de Savinien au collège de Beauvais ; il laisse entendre que son père le renvoya simplement à Paris ; mais c'est peu vraisemblable.

(2) P. Lacroix a tracé la caricature, et non le portrait de J. Grangier : « Le savant Jean Grangier, par son érudition immense, par son éloquence pédantesque, par ses querelles avec les *grands* et petits boursiers, avec les régents et les pédagogues du collège, par son caractère violent et par son avarice sordide, a marqué dans l'histoire de l'Université de Paris. Tous les écoliers le connaissaient et se racontaient l'un à l'autre ses beaux traits de cuistrerie, ses bons mots de grammairien, ses discours en grand style de rhétorique. »

(3) Nicolas Bourbon, poète latin, né à Bar-sur-Aube, était fils d'un médecin et petit-neveu du fameux Nicolas Bourbon, excellent poète latin, mort en 1542. Notre Nicolas Bourbon enseigna la rhétorique au collège des Grassins, puis au collège de Calvy, et, enfin, au collège d'Harcourt. Il fut nommé, après la mort de Henri IV, professeur royal en éloquence grecque, et il fut choisi comme l'un des premiers académiciens. Il mourut le 6 août 1644, âgé d'environ soixante-dix ans.

(4) Théodore Marsile, philologue, né en Hollande, à Arnhem, en 1548, mort à Paris en 1617 ; il occupa la chaire d'éloquence latine au Collège de France.

(5) Le collège de Dormans-Beauvais et la chapelle de Saint-Jean l'Évangéliste, par le Révérend Père M. D. Chapotin, 1870.

(6) *Le Pédant Joué*, acte I, scène VIII.

sur l'Hôtel de Ville de Paris. Enfin quelques mois après (juillet 1636), ayant vendu la terre et seigneurie de Mauvières et de Bergerac, à Antoine Balestrier, sieur de l'Arbalestrière, moyennant dix-sept mille deux cents livres, il rentra de nouveau à Paris.

III. — SAVINIEN ADOLESCENT. — COMMENT IL VIT A PARIS. — IL S'ENGAGE DANS L'ARMÉE ROYALE. — SON FRÈRE AÎNÉ DENYS SE DESTINE A LA PRÉTRISE (2 mars 1639). — CYRANO BLESSÉ AU SIÈGE DE MOUZON (juin 1639) ET A CELUI D'ARRAS (août 1640).

Notre Savinien, libre de toute sujétion, dut être assez mortifié de voir l'installation appelée à l'abriter en compagnie de ses parents, de son frère Abel II, et de sa sœur Catherine. Ce n'était plus le château de Mauvières et le joli paysage de Chevreuse, mais un modeste logis au bout de la grande rue du faubourg Saint-Jacques, près la Traverse, loué à M. de Saint-Jean, notaire au Châtelet, pour la somme annuelle de six cents livres. Ses réflexions moroses durèrent peu ; son parti fut vite pris. Ce que la cage paternelle ne représentait plus, notre parisien se l'octroya de lui-même ; il se décida, pour commencer, à allonger son nom : Savinien de Cyrano était un peu court aux yeux d'un jeune adolescent qui entendait frayer avec la jeunesse joyeuse et dorée de la capitale ; il y ajouta celui de la terre de Bergerac (1), dont la vraie désignation était Sous-Forest. Le fief de Sous-Forest, comme celui de Mauvières, avait appartenu, dans le milieu du xvi^e siècle, à une famille de Bergerac (2) fort ancienne par ses attaches et par ses propriétés fort puissante. L'adjonction n'était pas sans valeur,

(1) Chose curieuse : ni son grand-père ni son père n'avaient pris ce titre de Bergerac ; ils s'étaient contentés de celui de Mauvières (voir note 2, p. XVIII).

(2) Dès 1466, on trouve un Nicolas de Bergerac vendant des biens à Jean Le Clerc, seigneur du Tremblay ; Guillaume de Bergerac, son fils, possédait par sa femme, Jeanne de Grande-Rue, le fief de Launay-Roguerin, et en faisait aveu en 1492 et 1507. Plus tard, un Jouin de Bergerac prit pour femme Jeanne Chauderon, fille du seigneur de Vaugien et de Bruyère le Châtel. Les noms d'autres membres de la famille de Bergerac : Loys, Philippe, Antoine, qui fut curé de Saint-Remy-l'Honoré, Fleur de lis, qui fut mariée à Gabriel de Lailly, témoignent combien nombreuse elle était et quelles ramifications elle étendait dans le pays. Le 15 septembre 1561, noble homme Gallois de Bergerac, écuyer, sieur de Bergerac, en qualité de fils aîné et de principal héritier d'Antoine de Bergerac, rendait foi et hommage à cause des terres de Mauvières et de Bergerac. Ce fut Dauphin de Bergerac qui aliéna Mauvières en 1576, en le vendant à Thomas de Forbois. (F. de C.)

surtout en se réservant, suivant les circonstances, de varier un peu la monotonie de son prénom et du « de » qui l'accompagnait ; c'est là l'origine de ses diverses signatures : *Alexandre de Cyrano Bergerac*, *Hercule de Bergerac*, *de Bergerac* tout court, *de Bergerac Cyrano*, *de Cyrano de Bergerac*, *Savinién de Cyrano*, en harmonie, d'ailleurs, avec la tête du personnage : « ses yeux se perdaient sous ses sourcils, et son nez large par sa tige et recourbé » copiait, dit Dassoucy, « celui de ces babillards jaunes et verts qu'on apporte de l'Amérique » (1). A la rhétorique près, disons simplement que Cyrano de Bergerac, ou Cyrano, comme nous l'appellerons désormais, était doté d'un gigantesque nez de perroquet destiné à le distinguer du commun des mortels. Cette perfection — ou cette disgrâce de la nature, suivant les goûts — avait développé chez lui une susceptibilité excessive servie par un merveilleux courage.

En face d'un père aigri et mécontent, Cyrano oublia promptement le chemin de la maison paternelle. Bientôt on le compta au nombre des goinfres et des bons buveurs des meilleurs cabarets, il se livra avec eux à des plaisanteries d'un goût douteux, suites ordinaires de libations prolongées outre mesure. En parlant comme Tallemant (2), disons qu'il fit « un peu le fou et qu'il brûla plus d'un auvent de savetier ». Il contracta aussi la déplorable habitude du jeu. Ce genre d'existence ne pouvait indéfiniment continuer, d'autant qu'Abel de Cyrano devenait tout à fait sourd aux demandes de fonds réitérées de son fils. L'impécuniosité décida notre jeune libertin à s'engager, avec son ami Le Bret, en qualité de cadet et de volontaire, dans la Compagnie des Gardes commandée par M. de Carbon de Casteljaloux (3). Cyrano élargissait ainsi son champ de bataille.

Abel de Cyrano fut d'autant plus satisfait de la résolution

(1) *Combat de Cyrano de Bergerac avec le Singe de Brioché au bout du Pont-Neuf*, 1704. Cette pièce est attribuée à Dassoucy ; nous en donnons plus loin de larges extraits.

(2) Historiette de Gaston d'Orléans : « Gaston a fait un peu le fou en sa jeunesse, et la nuit il a brûlé plus d'un auvent de savetier. »

(3) M. Carbon de Casteljaloux devait être un triple gascon, comme seigneur de Casteljaloux de Geloux, petite ville de Guyenne, située à trois lieues de la Garonne, et fameuse par une vieille tour au sujet de laquelle les habitants faisaient bien des contes pour expliquer l'origine du nom de leur ville. Il avait été d'abord capitaine au régiment de Saint-Aignan et commandait le château de Bomiers en Berry. (P. L.)

prise par Savinien que Denys, l'ainé, était dans une disposition d'esprit tout à fait différente de celle de son frère. D'un caractère sérieux et réfléchi, Denys se sentait depuis longtemps porté vers le sacerdoce. Décidé à s'y consacrer, il demanda à son père de lui constituer une rente de cent cinquante livres tournois nécessaire, aux termes des constitutions canoniques, pour arriver à cette fin. Le 2 mars 1639, dans l'étude de M^e Quarré, notaire au Châtelet de Paris, Abel de Cyrano signait l'acte suivant, dont le texte, assez curieux, mérite d'être reproduit :

Par devant les notaires du Roy au Chastelet de Paris soubzsignez, fut présent M^e Denys de Cyrano, estudiant en théologie de la faculté de Sorbonne en l'Université de Paris, fils de noble homme Abel de Cirano, escuier, sieur de Mauvières, et de damoiselle Espérance Bellanger, ses père et mère, demeurant en leur maison au faulxbourg Saint-Jacques, paroisse Saint Jacques et Saint Philippe, lequel désirant à la grâce de Dieu parvenir à l'ordre de prestrise et luy estant besoing pour cest effect, selon les constitutions canoniques, d'assurer son tiltre et justifier qu'il a au moins cent cinquante livres de rente et revenus, s'est adressé audit sieur de Cyrano, son père, qu'il a requis de luy assurer son dict titre et de l'assister en une si bonne et sainte résolution, ce que ledit sieur de Cyrano auroit désiré de sa part et que son dict fils accomplisse la vocation à laquelle il est appellé du Ciel, en cette fin contribuer en ce qui est de son possible ; à cette cause icelluy sieur de Cyrano père a de ce présent vollontairement constitué, créé, assis et assigné de cejourdhuy en avant et promet garentir fournir et faire valloir audit M^e Denys de Cyrano, son fils, ce acceptant, lesdites CL livres de rente qu'il a promis et sera tenu luy bailler et payer chacun an aux quatre quartiers esgallement accoustumez dont le premier terme de payement escherra au dernier juin prochain avec la portion du temps du présent mois et continuer pendant la vie dudit de Cyrano fils dont en est sur VI^c lt de rente constituez par la Ville de Paris à Robert Nuidron le XVII^e décembre M. V^c LXXIII à prendre sur le Clergé audit S^r de Cyrano père appartenant, que généralement sur tous et chacun ses autres biens meubles, et immeubles présens et advenir. Le tout qu'il en charge, oblige et hypotecque à fournir et faire valoir lesdites cent cinquante livres de rente viagère bonne, solvable et bien payable sans diminution et sans que la générale obligation desroge à la spéciale ne la spéciale à la générale ny au contraire pour en jouir par ledit sieur M^e Denys de Cyrano ainsy que de chose à luy appartenant au moyen des présentes. Cette constitution faite pour les causes susdites ; ce fait ledit S^r de Cyrano père s'est dessaisy au proffict de sondit fils de tous ses biens meubles et immeubles présens et advenir jusques à la valeur et concurrence desdites CL livres de rente viagère, etc. Voulant par le porteur des

présentes etc. pouvoir etc. et pour l'exécution des présentes ledit sieur de Cyrano père a esleu son domicile irrévocable en la maison où il est demeurant auquel lieu etc. Promettant etc. obligeant etc. renonçant, etc...

Fait et passé en l'étude de M^e Quarré, l'un des notaires sousignez, l'an mil VI^e XXXIX, le second mars avant midi, et ont signé la minute des présentes estant vers ledit Quarré (1).

Le pauvre Denys jouit peu de temps de cette rente ; il a dû mourir quelques mois après.

Ce n'est pas à la légère que Cyrano avait choisi la compagnie de M. de Carbon ; il y était attiré et par son nom *de Bergerac*, et par la renommée assez particulière des officiers et soldats qui la composaient. Elle était, en effet, presque entièrement formée de gentilshommes gascons qui se faisaient redouter partout à cause de leur promptitude à tirer l'épée pour les besoins de leurs contestations particulières. Cyrano ne suivit que trop cet exemple, et quoiqu'il n'eût jamais de querelle de son chef, il accepta en participation les querelles des autres et se posa en second ordinaire pour tous les duels qui avaient lieu, en quelque sorte, sous le drapeau de la Compagnie. Les duels qui semblaient, à cette époque, l'unique et le plus prompt moyen de se faire connaître, le rendirent si fameux que ses compagnons d'armes le considéraient comme le démon de la Bravoure... Le Bret, en nous donnant ces détails, ajoute « qu'il le vit dans un corps de garde travailler à une élégie avec aussi peu de distractions que s'il eût été dans un cabinet fort éloigné du bruit » (2).

La Compagnie de M. de Casteljaloux fut dirigée sur les frontières de la Champagne, menacée par une armée allemande. Elle se jeta dans la place de Mouzon pour la défendre contre les Croates, et eut à souffrir d'un blocus rigoureux pendant lequel il fallut aller chercher des fourrages et des vivres en culbutant l'ennemi. Dans une de ces sorties, Cyrano reçut un coup de mousquet au travers du corps ; il n'était pas encore sur pied quand la garnison, que la famine eût forcée de se

(1) Insinué le vendredi 6 mars 1639, 94^e vol. des *Insinuations du Châtelet* (Archives Nat., Y 179, f. 236).

(2) Paul Lacroix enrichit le texte de Le Bret du commentaire suivant : « Il y avait double courage à se battre en duel dans un temps où les duellistes étaient punis de mort. Cyrano, cependant, ne paraît pas avoir eu de mauvaises affaires avec la justice au sujet de ses duels, mais il reçut en face plusieurs blessures dont les cicatrices ajoutaient à l'étrangeté de sa physionomie, dominée par un nez monstrueux. »

rendre, fut délivrée, le 21 juin 1639, par l'arrivée des troupes du maréchal de Châtillon (1).

L'année suivante, la campagne s'ouvrit en Picardie et en Artois. Cyrano était rétabli, bien que souffrant encore de sa blessure. Il reprit son service et se trouva devant les murs d'Arras, qu'assiégeait l'armée du roi commandée par trois maréchaux de France. On donna plusieurs assauts à la place, et, dans un de ces assauts, Cyrano fut atteint d'un coup d'épée à la gorge (2). Il n'eut pas la satisfaction d'assister à la reddition d'Arras, qui ouvrit ses portes le 9 août 1640 (3).

Ces deux blessures, sans l'avoir rendu impotent, le décidèrent à sortir d'une carrière où la Providence lui témoignait trop d'indifférence.

Son passage à l'armée lui valut l'estime et surtout l'affection de ses chefs et des officiers de son régiment : celle du brave Cavois, tué à la bataille de Lens ; du vaillant Hector de Brissailles, enseigne des gendarmes de S. A. R. (4) ; de MM. Le Bret (5), de Zeddé, Duret de Montchenin, de Bourgogne, de Saint-Gilles (6), du régiment de Conti, de MM. Chasteaufort, Royer de Prades, etc., etc.

(1) Voir la lettre sur *Le Blocus d'une ville* dans *Les Nouvelles Œuvres*, 1662. Cette lettre n'a pas été écrite, comme le dit P. Lacroix, sur son lit de douleur, mais bien à tête reposée, peut-être huit ou dix ans après ; elle n'a d'ailleurs aucun intérêt.

(2) P. Lacroix ajoute que cette blessure ne fut jamais guérie, assertion tout à fait gratuite.

(3) Pris textuellement dans la notice de P. Lacroix.

(4) On lit un quatrain d'Hector de Brissailles dans les *Œuvres poétiques du sieur de P...* (Prades), 1650.

(5) Frère cadet de Henry Le Bret, l'ami de Cyrano. Il était, dit Paul Lacroix, capitaine et major du régiment de Conti. On voit, dans les *Lettres Diverses* de Henry Le Bret, que ce dernier lui reprochait de faire des dettes et de se nuire à lui-même par des écarts de conduite répréhensibles. Il lui écrivait : « Je t'avoue qu'une campagne de quinze ans mérite un peu de repos ; car je considère ton corps comme un vaisseau entr'ouvert que l'on ne peut radouber que dans la bonace. » Le capitaine Le Bret mourut de la fièvre peu de temps après avoir reçu cette lettre, car l'ami de Cyrano déplore cette mort dans une lettre à M. Bignon : « Après tant de plaies si favorables et quinze campagnes, ou plutôt une campagne de quinze ans (car, depuis l'âge de quatorze jusqu'à sa mort, il n'a point eu d'autre ville que son régiment), il sembloit que j'avois pu raisonnablement me flatter de le voir jouir plus longtemps qu'il n'a fait de son établissement. »

(6) Duret de Montchenin, capitaine au régiment de Conti. Dans les *Lettres Diverses* de Henry Le Bret, il y en a une qui lui est adressée avec un envoi de douze bouteilles de cidre normand pour régaler une demoiselle à qui le galant capitaine offrait un cadeau ou repas arrosé de vin de Mâcon. (P. L.)

Deux des *Lettres Diverses* sont adressées à M. de Bourgogne, mestre de camp au régiment de Conti, et une à M. de Saint-Gilles. Ce petit volume des *Lettres diverses* est très rare, nous ne connaissons que l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal.

IV. — CYRANO AU COLLÈGE DE LISIEUX. — IL S'INTRODUIT CHEZ GASSENDI POUR Y SUIVRE SES LEÇONS. — L'AMITIÉ QU'IL PORTE A TRISTAN L'HERMITE. — IL SE PERFECTIONNE DANS L'ART DE L'ESCRIME ET DE LA DANSE (1641).

Les incommodités inséparables de deux grandes blessures relativement récentes, ou une cause morale, peut-être un amour déçu, influencent un instant la mentalité du brillant soldat. Désertant *La Croix de Lorraine*, Cyrano entend se livrer à des spéculations métaphysiques. Pour y préluder, il prend pension au collège de Lisieux (1); était-ce pour y suivre des cours? Était-ce pour pouvoir y méditer à son aise? Était-ce tout simplement comme répétiteur ou surveillant? Dieu seul le sait. L'illustre Gassendi, quittant sa chère Provence en mars 1641, descendait chez le cynique François Luillier (2), conseiller au Parlement de Metz, afin d'y compléter l'instruction du fils naturel de son vieil ami : le jeune Claude-Emmanuel Luillier de La Chapelle, si connu sous le nom de Chapelle, qui sera légitimé seulement le 3 janvier 1642 (3). Ce bel adolescent, admirablement doué, sortait à peine du collège de

(1) Ce collège fut fondé en 1336, par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, pour entretenir vingt-quatre pauvres écoliers de son diocèse. Plus tard, Guillaume d'Estouteville, évêque de Lisieux, de concert avec ses frères Colard d'Estouteville, seigneur de Torchi, et Estout d'Estouteville, abbé de Fécamp, fonda un autre collège, auquel il réunit et incorpora le premier, en décembre 1414. Le nouvel établissement fut placé sous le patronage de saint Sébastien. Un arrêt du Parlement lui accorda le nom de collège de Torchi, dit de Lisieux. La fondation était pour vingt-quatre théologiens et vingt-quatre artiens ; mais la diminution des revenus obligea de diminuer quelque temps le nombre des boursiers. La nomination des bourses appartenait conjointement à l'évêque de Lisieux et à l'abbé de Fécamp, qui prenaient le titre de supérieurs. Quant au principal, il était élu par les boursiers théologiens qui le choisissaient alternativement de Lisieux et du pays de Caux. Ce collège était un des dix de l'Université connus sous le nom de collèges de plein exercice, c'est-à-dire embrassant un cours complet et suivi d'études, depuis la classe de sixième jusqu'à celle de philosophie inclusivement.

(2) Gassendi, dit M. Mesnard, était dans un commerce étroit d'amitié avec ce maître des comptes, bien avant la naissance de Chapelle. Luillier fut son compagnon de voyage dans les Pays-Bas et plusieurs fois son hôte à Paris, en 1624 et 1641. — Luillier, dit Tallemant, ressemblait à Rabelais comme deux gouttes d'eau, et il en avait tout l'esprit. C'était un cynique, il disait : « Ne me venez pas voir un tel jour, c'est mon jour de b..... Il y mena son fils et lui fit perdre son p..... en sa présence ». Ajoutons que cet intime de Des Barreaux avait de qui tenir : Jérôme Luillier, son père, s'il fut un grand magistrat, n'en avait pas moins été un des hommes les plus débauchés de son temps.

(3) Chapelle, né en 1626, fils adultérin de François Luillier et de Marie Chanut, sœur de Pierre Chanut qui fut ambassadeur de France en Suède. En 1642, au moment de la légitimation du jeune Chapelle, Marie Chanut était la femme — séparée peut-

Beauvais. Comment Cyrano fit-il sa connaissance et celle de Gassendi ? Faut-il croire Nicéron (1), affirmant que notre parisien força la porte de Gassendi en intimidant par ses menaces le maître et les élèves : Chapelle, La Mothe Le Vayer fils, Molière, Bernier (2) ? Le procédé serait un peu vif. Faut-il supposer que Cyrano rencontra Chapelle à l'Hôtel de Bourgogne ou chez un ami commun, d'où ses visites à Gassendi ? Nous l'ignorons.

M. Mesnard (3) est assez enclin à admettre que Cyrano de Bergerac et notre grand comique se seraient liés chez l'archiprêtre de Digne (4). A l'appui de cette hypothèse, il a groupé certaines présomptions ; la première seule vise Cyrano. Molière aurait alors entendu Cyrano lire *Le Pédant Joué* ; deux scènes du *Mariage Forcé* trahissent un auteur fort au courant des disputes philosophiques ; dans *Les Femmes Savantes*, quelques traits, justes toujours, suffisent à caractériser les différentes sectes : Platonisme, Péripatétisme, Descartes et sa matière subtile, etc. (5) ; enfin la traduction perdue de Lucrèce s'expliquerait difficilement sans les entretiens de Molière avec Gassendi. Pour nous, à moins de ramener la composition du *Pédant Joué* par notre libertin à l'époque de son séjour au collège de Beauvais, — et rien ne le prouve —, il n'a eu ni le désir ni le loisir de se livrer à des travaux purement littéraires de longue haleine entre 1638 à 1642. L'écrivain qui sommeillait en lui n'était pas encore éveillé.

Tristan L'Hermite aurait-il été aussi un des auditeurs de Gassendi ? Oui, si on considère la nature des éloges dont Cyrano l'accable : « C'est une honte aux Grands de la France,

être — de Hector Musnier, seigneur de Saint-Laurans, conseiller du roi et receveur général des finances de la Généralité d'Auvergne. Brossette rapporte, sous la date de 1702 : « M. Despréaux m'a dit que M. de La Chapelle, son ami, était fils bâtard de M. Luillier, qui le mit chez M. Gassendi pour l'élever et en avoir soin. »

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, notice sur Cyrano.

(2) Bernier, d'après Boileau, était chez M. Gassendi comme une espèce de secrétaire et de valet (valet dans le sens de répétiteur).

(3) Notice sur Molière. T. X de l'édition de la « Collection des Grands Ecrivains de la France ».

(4) Brossette rapporte cette parole de Boileau : « Molière aimait Cyrano » ; mais cette affirmation n'implique nullement que Molière ait été en rapport avec l'auteur du *Pédant Joué*, chez Gassendi.

(5) ARMANDE : Epicure me plait, et ses dogmes sont forts. — BÉLISE : *Je m'accommode assez, pour moi, des petits corps ; [Mais le vide à souffrir me semble difficile. [Et je goûte mieux la matière subtile (Acte III, scène 2).*

de reconnaître en lui sans l'adorer la vertu dont il est le trône... Il est tout esprit, il est tout cœur et il a toutes les qualités dont jadis une serviroit à marquer un héros. Enfin, je ne puis rien ajouter, sinon que c'est le seul poète, le seul philosophe et le seul homme libre que la France ait » (1). Ce panégyrique, sous la plume de l'auteur de *L'Autre Monde*, nous découvre un Tristan que ses contemporains (et, depuis, les érudits (2) qui se sont occupés de ce dramaturge) ont ignoré ; il ferait, en effet, de l'auteur applaudi de *Mariane* un inspirateur des utopies cyranesques ; mais la réalité est peut-être tout autre. Ne serait-ce pas plutôt à une table de jeu que s'étaient rencontrés Cyrano et Tristan, aussi friands l'un que l'autre des cartes et des dés ?

Cyrano de Bergerac, en la docte société des apprentis philosophes, renonce à Satan, à ses pompes et à ses œuvres, et sa sœur l'encourage dans cette voie par son exemple : elle fait profession au couvent de Notre-Dame de la Croix de la rue de Charonne, où elle était entrée dès 1637. Son père signe, le 15 avril 1641, avec la mère Marguerite de Jésus, prieure, un acte qui réglait définitivement le sort de son enfant (3).

Quelle mouche pique Cyrano ! Le 8 octobre 1641, six mois après avoir connu Gassendi, il s'adresse à un maître d'armes de la rue Saint-Jacques, à seule fin de se perfectionner encore dans l'art, où il était cependant passé maître, d'embrocher son semblable !

« Fut présent Savinien de Cyrano, écuyer, demeurant à Paris, au collège de Lisieux, fondé rue Saint-Etienne des Grez, lequel a promis par ces présentes à Pierre Moussard, dit La Perche, maître en fait d'armes à Paris, y demeurant rue Saint-Jacques, à ce présent, de lui bailler et payer en cette ville dans deux ans [d'aujourd'hui] prochain la somme de deux

(1) *Histoire Comique ou Voyage dans la Lune*, p. 51.

(2) Dans la remarquable monographie : *Tristan L'Hermite, sieur de Soliers*, M. N. Bernardin a fort peu insisté sur les rapports de Tristan et de Cyrano, et il ne semble pas que le gentilhomme de Gaston d'Orléans ait été un impie et surtout un impie militant.

(3) Nous donnons aux *Pièces Justificatives* (T. I des *Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac*) le texte du contrat passé le 15 avril 1641 entre M. et M^{me} de Mauvières, la mère Marguerite de Jésus, prieure, et la mère Elisabeth de la Visitation, sous-prieure, pour la profession au couvent de N.-D. de La Croix, de Catherine de Cyrano, contrat qui remplaçait celui du 23 juin 1637, conclu avec la mère Elisabeth, prieure, et la mère Marguerite de Jésus, sous-prieure. Cette maison des Filles de La Croix avait été fondée, ou du moins largement établie, par M^{lle} Charlotte-Marie Ruzé d'Effiat, sœur de Cinq-Mars, qui mourut le 15 août 1692, âgée de soixante-dix-huit ans.

cent-quarante livres, moyennant que ledit La Perche sera tenu et obligé de montrer et enseigner à son pouvoir audit sieur de Cyrano à faire des armes en sa salle aux jours ordinaires pendant ledit temps de deux ans à compter de ce jourd'hui ainsi et comme il fait à ses autres écoliers, icelle somme de deux cent-quarante livres ayant été convenue à raison de dix livres par mois que lui paient ses autres écoliers. »

Ces velléités belliqueuses se tempèrent rapidement. Quinze jours se passent et le 23 octobre, il conclut un autre marché, mais celui-là avec un maître à danser de la même rue !

« Fut présent en sa personne David Dupron, maître à danser, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Séverin, lequel a promis et promet par ces présentes à Savinién de Cyrano, demeurant au collège de Lisieur, à ce présent et acceptant, de lui montrer et enseigner à danser ainsi et comme il fait à ses autres écoliers pendant deux ans prochains à compter du vingt-et-unième jour du présent mois d'octobre et, à cette fin, ledit sieur de Cyrano sera tenu de se rendre en la salle dudit Dupron aux jours et heures ordinaires pour le fait de ladite danse, et ce moyennant la somme de deux cent-quarante livres que ledit sieur de Cyrano sera tenu et s'oblige bailler et payer audit Dupron en cette ville d'aujourd'hui en deux ans prochains. »

Les deux actes ci-dessus nous laissent perplexes sur la portée des leçons de Gassendi. En tout cas les travaux de l'esprit — si tant est qu'il s'y soit livré alors — marchaient de pair, chez Cyrano, avec les exercices du corps !

V. — CYRANO PROTEGE LIGNIÈRES CONTRE SES ENNEMIS. — AUTRES EXPLOITS. PEUT-ÊTRE IMAGINAIRES : IL EMBROCHE LE SINGE DE BRIOCHÉ ET INTERDIT LA SCÈNE PENDANT UN MOIS AU COMÉDIEN MONTFLEURY (1642-1644).

Ayant grande confiance dans la solidité de son poignet et la souplesse de ses jarrets, devenu une des plus fines lames de son temps, notre libertin se posera désormais en véritable matamore. Le Bret est coupable d'exagération en racontant que, sur cent hommes attroupés pour insulter en plein jour un de ses amis sur les fossés près de la porte de Nesle, Cyrano en tut deux et en blessa sept.

Si l'on en croit les *Ménagiana* (1), il s'agirait de Lignièrès.

(1) Edition de 1715.

Un des amis de Cyrano, le poète François Payot de Lignières, à qui les épigrammes coûtaient moins qu'une bonne action, eut l'imprudencé de s'attaquer à un grand Seigneur peu endurant, qui se promit de lui faire couper les oreilles. L'exécution de ce châtiement devait avoir lieu en plein jour et en pleine rue. Lignières alla se cacher chez Cyrano et y resta jusqu'au soir. On vint lui dire, sur le tard, qu'une bande de gens armés l'attendaient en guet-apens, près des fossés de la porte de Nesle, car il devait passer par cette porte pour retourner chez lui au faubourg Saint-Germain. Lignières se mit à trembler et crut toucher à sa dernière heure. « Prends une lanterne, lui dit Cyrano, et marche derrière moi ; je veux t'aider moi-même à faire la couverture de ton lit ! » Lignières obéit à contre-cœur. Cyrano invita les personnes qui avaient soupé avec eux à le suivre, pour être témoins de ce qui allait se passer. Il y avait là MM. de Bourgogne et de Cuigy, officiers du régiment de Conti ; ils savaient ce dont Cyrano était capable, mais ils l'accompagnèrent à distance pour lui prêter main-forte au besoin. Cyrano ne balança pas à se jeter au milieu des assassins ; il en tua deux, en blessa sept et mit en fuite les autres (1).

Cette pousse eut un tel retentissement que le maréchal de Gassion offrit sa protection à Cyrano ; on ignore à quel mobile a obéi ce dernier en la refusant.

L'aventure du singe Fagotin, dépourvue de cette grandeur tragique, mettrait en pleine lumière son irascibilité, due à ce qu'il se croyait ridicule et non sans raison :

« Cyrano galopait de son pied sur le Pont-Neuf ; il s'arrêta net devant le logis de Brioché (2). Une troupe de gens du régiment de l'arc-en-ciel (3), attendant que les machines briochiques fussent prêtes à donner le divertissement à l'honorable compagnie, agaçoient le singe Fagotin. Ce singe étoit gros ainsi qu'un pâté d'Amiens, grand comme un petit homme, bouffon en diable. Brioché l'avoit coëffé d'un vieux vigogne, dont un plumet cachoit les trous, les fissures, la gomme et la colle ; il lui avoit ceint

(1) P. Lacroix, d'après Le Bret.

(2) Jean Brioché, ou Briocci, avait établi son théâtre de marionnettes à l'extrémité nord de la rue Guénégaud, en face d'une petite tour en encorbellement sur la Seine, qu'on appela le Château Gaillard. Ce théâtre existait encore en 1677, puisque Boileau en fait mention dans sa VII^e épître, publiée cette année-là ; mais alors François Brioché avait succédé à son père, qui s'était retiré ou qui était mort. (P. L.). — *Le Chateau Gaillard* fait l'objet de la strophe L du poème de Claude Le Petit : *Paris Ridicule*, où elle a pour titre, dans l'édition de 1672 : *Les Marionnettes, dit le Chateau Gaillard*.

(3) C'est-à-dire la foule des laquais aux livrées de toutes couleurs.

le col d'une fraise à la Scaramouche ; il lui faisoit porter un pourpoint à six basques mouvantes garni de passemens et d'éguillettes, vêtement qui sentoit le laquéisme ; il lui avoit concédé un baudrier où pendoit une lame sans pointe. Le maître avoit accoutumé son disciple à se mettre en garde et à pousser quelques bottes (1)...

» A l'aspect de la figure de Bergerac, la troupe à couleurs éclata de rire sardoniquement ; un de la bande fit faire le moulinet au feutre de Cyrano ; un autre gaillard, en luy appuyant une chiquenaude au beau milieu de la face, s'écria :

» Est-ce là votre nez de tous les jours ? Quel diable de nez ! Prenez donc la peine de reculer, il m'empêche de voir !

» Notre nazardé, plus brave que dom Quixote de la Manche, mit flamberge au vent contre vingt ou trente agresseurs à brettes : les laquais alors portoient des épées (2). Il les poussa si vivement qu'il les chassa tous devant luy comme le matin d'un berger fait d'un troupeau,...

» Le singe (3), farci d'une ardeur guenonique, lorgnant notre guerrier le fer en main, se présenta pour lui allonger une botte de quarte. Bergerac, dans l'agitation où il se trouvoit, crut que le singe étoit un laquais et l'embrocha tout vif. O ! Quelle désolation pour Brioché !

» — Animal sans pareil, s'écria-t-il, larmoyant comme un veau, t'avois-je doué de tant de gentillesses pour te faire transpercer la bedaine ? Digne amusement de la canaille, introducteur du divertissement marionnettique, cher Fagotin de mes lucratives folies, utile et facétieux gagnepain, bête moins bête que tel homme, singe des plus sînges, où me réduis-tu ?

» Après ces pitoyables et lamentables paroles, il se colla quelque temps sur le mort ; ensuite, son camarade Violon, l'angoisse au cœur, s'empara du corps du defunt ; ayant détaillé maintes remontrances à son maître, il lui persuada : *primo*, de rendre six blancs à ceux qui étoient entrés pour visiter les marionnettes ; *secondo* et *ultimo*, de noyer sa douleur dans le vin. Brioché suivit ce conseil salutaire ; ils prennent tous deux le chemin du cabaret gargotique : on y sable des rasades, la couleur enlumine la face, les esprits volatils de la liqueur pétillante s'insinuent dans la glande pinéale : alors, que de pleurs vineux sur la privation d'un trépassé ! Que de clameurs bachiques contre l'assassin ! Minuit se fit entendre ; l'hôte reçut de la pécune ; on déguerpit. Brioché ne put reconnoître sa maison tant il étoit brouillé ; il eut même un si grand mal de cœur qu'il vomit de foiblesse dans un égout où il se trouva enfangé. Son

(1) Cette remarque, dit Dassoucy, est nécessaire.

(2) Une déclaration royale de 1654, rendue à propos du meurtre de M. de Tailledet, capitaine aux gardes, qui fut tué par une bande de laquais, au mois de janvier 1654, interdit aux laquais le port de l'épée.

(3) Le singe de Brioché se nommait Fagotin. Voir le *Tartufe* de Molière, acte III, scène IV, et *Le Roman Bourgeois*, de Furetière. (P. L.)

camarade étoit si peu hardy qu'au lieu d'avancer pour débourber son maître du cloaque, il reculoit en arrière et battoit la terre de son corps. Ils restèrent trois heures à serpenter les rues, enveloppés dans les voiles ténébreux de l'ennemie du jour. La corne argentée de Diane vint à briller sur l'horizon : à la lueur de ce flambeau nocturne, ils regagnèrent leur gîte bien harassés ; là, ils firent mille caresses à leur duvet ; Morphée leur ferma les paupières...

» Cinq ou six heures après, Brioché ouvre ses visières mal nettes ; il rumine à sa perte.

» — Quittons ce grabat, dit-il, et intentons un procès criminel.

» Ce qui fut dit fut exécuté : il se lève et met la main à l'œuvre ; il ne prétendoit pas moins que cinquante pistoles de dommages et intérêts.

» Bergerac se défendit en Bergerac, c'est-à-dire avec des écrits facétieux et des paroles grotesques : il dit au juge qu'il payeroit Brioché en poète ou en monnoye de singe ; que les espèces étoient un meuble que Phoebus ne connoissoit point ; il jura qu'il apothéoseroit la bête morte par une épitaphe appollinique.

» Sur les raisons alléguées, Brioché fut débouté de ses prétentions ; on lui deffendit même de laisser vaguer à l'avenir le singe qui succéderoit au deffunt, crainte d'accident. » (1)

Y a-t-il quelque amplification dans le récit de Dassoucy ? N'est-il pas même inventé de toutes pièces ? Bien osé qui se prononcerait catégoriquement.

Une autre algarade prêtée à Cyrano autorise également de sérieuses réserves. La voici telle qu'elle est racontée, pour la première fois, cinquante après, dans la seconde édition des *Menagiana* (1694) (2) :

« ...Il (Cyrano) avoit eu bruit avec Mondory, le comédien, et lui avoit défendu de sa pleine autorité de monter sur le théâtre.

» — Je t'interdis, lui dit-il, pour un mois.

» A deux jours de là, Bergerac se trouvant à la Comédie, Mondory parut et vint faire son rôle à son ordinaire. Bergerac, du milieu du parterre, lui cria de se retirer en le menaçant ; et il fallut que Mondory, crainte de pis, se retirast. Bergerac disoit, en parlant de Mondory :

» — A cause que ce coquin-là est puissant et qu'on ne peut le bâtonner tout entier en un jour, il fait le fier !... »

Dans la troisième édition de 1715 des *Menagiana*, Mondory est transformé en Montfleury. Cette substitution s'expli-

(1) *Combat de Cyrano de Bergerac avec le Singe de Brioché, au bout du Pont-Neuf, 1704*. Cette pièce anonyme, en vers et en prose, est certainement de Dassoucy.

(2) T. II, pp. 141.

que par l'allusion à l'embonpoint de Mondory ; or, Mondory n'était pas ventripotent, alors que Cyrano, dans une de ses Lettres satyriques : *Contre un Gros Homme*, qu'il menace de bâtonner, vise incontestablement Montfleury. Seulement, l'erreur du collecteur des *Menagiana* de 1694 porte-t-elle simplement sur la phrase : *Bergerac disoit en parlant de...* qu'on peut isoler, avec un peu de bonne volonté, du texte qui la précède ?

Quoi qu'il en soit, le peu que nous connaissons déjà de la vie de Cyrano ne lui prête guère une autorité assez grande pour obliger un comédien aussi réputé que Mondory ou Montfleury de se retirer de la scène sur sa simple injonction. L'un et l'autre avaient certainement des Mécènes et ils n'auraient pas été sans se plaindre à ces derniers. Comment ceux-ci auraient-ils accepté l'injure faite à leur protégé, et un protégé d'importance ? Enfin, Tallemant, si renseigné sur les petits scandales de son époque, oublie de mentionner celui-ci, et il a parlé, cependant, de Mondory et de Montfleury.

La partie héroïque de la vie de Cyrano est terminée ; celle du libertin complet qu'il synthétise va commencer.

VI. — LA MALADIE DE CYRANO, 1645.

Après avoir perdu sa mère, Cyrano est atteint d'une grave maladie ; elle l'oblige à réclamer l'assistance d'un maître barbier-chirurgien, Elie Pigou, demeurant rue Saint-Honoré. La maladie, d'un genre spécial, demandait des soins particuliers. Elie Pigou loge son client, le nourrit, le traite, le panse, lui fournit les médicaments et le... guérit, le tout évalué quatre cents livres (plus de deux mille francs aujourd'hui), payables moitié dans trois mois et moitié trois mois après. Cette somme était représentée par une obligation souscrite, le 1^{er} avril 1645, en faveur d'Elie Pigou, non par *Savinien*, mais par *Alexandre de Cyrano Bergerac* !

Pourquoi ce prénom d'*Alexandre* ? Était-ce dans l'intention de se dérober au versement de la somme promise ? En tout cas, Elie Pigou a dû se contenter, pendant trois années, de cette satisfaction platonique.

Quelle était cette maladie ? Cyrano nous a peut-être lui-même renseigné ; elle expliquerait l'excitation cérébrale décelée

par son *Autre Monde* et son peu d'attrait pour le sexe qui lui aurait infligé un si cruel châtement (1).

Les stances du *Pauvre Malade* ou de *La Maladie* (2) sont adressées à son ami Le Bret :

LA MALADIE.

Mon grand Ami, je suis malade (3),
 J'ay les yeux cavés et batus,
 La face terreuse et maussade,
 Les genoux maigres et pointus;
 Ceux qui me voient par la ruë,
 Plus jaune que vieille moruë (4),
 Canetter en Amant fourbu ;
 Estiment que c'est la Vérolle
 Qui me fait aller en bricolle,
 Et m'enyvre sans avoir bù.

Les beaux jours ne me sont donnez
 Que pour m'éclairer sur la selle,
 J'ay tousjours la roupie au nez ;
 J'ay l'embonpoint d'un escarcelle (5).
 Morfondu, baveux et transi,
 Quand je viens me montrer ainsi
 A la Beauté qui me travaille,
 Je détourne son œil vainqueur,
 Et lui fais aussi mal au cœur (6)
 Qu'un morveau contre une muraille.

« (1) Il accompagnait ces deux qualitez (abstinence du vin et modération dans les repas) d'une si grande retenue envers le beau Sexe, qu'on peut dire qu'il n'est jamais sorty du respect que le nostre luy doit... » (Le Bret).

(2) Les stances *Le Pauvre Malade* ont paru pour la première fois dans l'édition originale du premier volume (sans tomais) du *Recueil dit de Sercy* (1653) ; elles commencent : *Magdelon, je suis bien malade* ; — mais, chose curieuse, dans le *Recueil de Diverses Poésies non encor imprimées : A Amsterdam (Dicppe), 1661*, elles ont pour titre : *La Maladie*, avec ce premier vers : *Mon grand ami, je suis malade*. Ce grand ami n'est autre que Henry Le Bret, il est vraisemblable que, du vivant de Cyrano, on a modifié le début et l'allure générale de la pièce, si ce n'est l'auteur lui-même, qui se serait chargé de ce soin. Le *Recueil de Diverses Poésies* nous aurait conservé le texte primitif. En tout cas, la pièce de 1653 est bien signée de son initiale : C. Nous donnons ici le texte de 1661.

(3) *Var. du Rec. de Sercy* : *Magdelon, je suis bien malade*.

(4) *Var. du Rec. de Sercy* : *Jaune comme vieille morue*.

(5) Ces quatre vers du *Rec. de Sercy* manquent dans le *Recueil de Diverses Poésies non encor imprimées*.

(6) Ces cinq vers sont naturellement modifiés dans le *Rec. de Sercy* : *Morfondu, baveux, et transi [Si j'allois visiter ainsi [Vostre Beauté qui me travaille [J'offenserois vostre œil vainqueur, [Et vous ferois plus mal au cœur...*

Que c'est une richesse extrême
 D'être sain dans la pauvreté ;
 Mais c'est bien la pauvreté même
 De n'avoir argent ni santé :
 Un petit grenier est mon Louvre.
 Mon manteau jour et nuit me couvre.
 On me donne un drap en trois mois ;
 Pour tout rideau j'ai la muraille
 Avec une coete de paille (1)
 Dessus un matelas de bois.

Là nuit, quand le sommeil m'abat (2),
 Les rats commencent leur tempeste,
 Les chats célèbrent le sabat
 Au haut du toit dessus ma teste ;
 Je n'ai pû dormir de la nuit,
 Tant les chats ont mené de bruit (3)
 A l'élection de leur Prince,
 Il opinoient tous à la fois,
 Chacun voulant donner sa voix (4)
 Dans le conseil de sa province.

Hélas ! avant ma maladie,
 J'étois frais comme un maquereau ;
 J'avois la face rebondie,
 J'étois souple comme un bourreau ;
 Maintenant, la toux m'atenuë,
 Je crache ma rate menuë
 En flegme nacarat ondé,
 J'ai la gorge toute salée,
 J'en sens ma fourchette avalée
 Et le triboulet dessoudé (5).

Je ne suis plus entre les blonds,
 Puisque ma teste se dépouille ;
 On n'y voit plus mes cheveux longs,
 Non plus que sur une citrouille :

(1) *Var. du Rec. de Sercy* : Avec une botte de paille.

(2) *Id.* : Si tost que le sommeil m'abat.

(3) *Id.* : Tant les galants m'ont fait du bruit.

(4) *Id.* : Chacun vouloit donner sa voix [Et tous opinoient à la fois.

(5) *Var. des quatre derniers vers du Rec. de Sercy* : Je vomis des flegmes tout verts [Je sens ma fressure opilée, [J'en ay la fourchette avalée [Et le triboulet à l'envers.

Les poux se sauvent dans le dos ;
 Quoi que ce ne soit que des os,
 Cette racaille me ravaude (1),
 Je m'en frappe tout rechigné,
 Et fais un minois refrongné
 Comme un cuisinier qui s'échaude.

Seigneurs Etats « à la pareille »
 Tenez vos assises plus loin,
 Ainsi Amour qui vous réveille
 Vous laisse dormir au besoin ;
 Ainsi tousjours sur les goutières
 La chatte douce à vos prières
 Se laisse flairer les gigots,
 Et méprisant la jalousie
 Vous accorde la courtoisie
 Sans se cacher sous les fagots.

VII. — CYRANO DANS LA MISÈRE. — SES IDÉES SUR L'AUTORITÉ PATERNELLE. — SES PROJETS LITTÉRAIRES. — « LE GRAND SELIM », DE LE VAYER DE BOUTIGNY. — SON « PÉDANT JOUÉ ». — SES « LETTRES ».

La misère ayant pour cause sa passion pour le jeu, aggravée par la maladie, s'était abattue sur Cyrano. Son malheureux père, victime indirecte des débauches de son fils, assistait, impuissant à réagir, à l'émiettement de sa fortune. Il est hors de doute que Savinien ou Alexandre de Bergerac puisait si largement dans la caisse paternelle que celle-ci s'était en partie vidée. Les dix-sept mille deux cents livres de la vente de Mauvières menaçaient de passer bientôt à l'état de souvenir. Abel de Cyrano n'avait pu même s'acquitter des trois mille livres de la dot de sa fille Catherine, dame de chœur au Couvent de N.-D. de la Croix, et il n'était pas au bout de son calvaire. Comment résister à un fils incapable de supporter une observation et qui professait à l'égard de l'autorité paternelle une doctrine lui permettant d'escompter sans l'ombre d'un scrupule, de gré ou de force, l'héritage familial. Laissons parler Cyrano :

« — *Mais, direz-vous, toutes les lois de notre monde font retentir avec soin ce respect qu'on doit aux vieillards ?*

(1) Var. du *Rec. de Sercy* : Les poux se sauvent sur mon dos, [Dessus cette carcasse d'os [Cette canaille me ravaude...]

» — *Il est vrai ; mais aussi tous ceux qui ont introduit des lois ont été des vieillards qui craignoient que les jeunes ne les dépossédassent justement de l'autorité qu'ils avoient extorquée et ont fait comme les législateurs aux fausses religions un mystère de ce qu'ils n'ont pu prouver.*

» — Oui. Mais, direz-vous, ce vieillard est mon père et le ciel me promet une longue vie, si je l'honore .

» — Si votre père, ô mon fils ! ne vous ordonne rien de contraire aux inspirations du Très-Haut, je vous l'avoue. Autrement, marchez sur le ventre du père qui vous engendra ! trépignez sur le sein de la mère qui vous conçut ! car de vous imaginer que ce lâche respect que des parents vicieux ont arraché de votre faiblesse soit tellement agréable au ciel qu'il en allonge pour cela vos fusées, je n'y vois guère d'apparence. Quoi ! ce coup de chapeau dont vous chatouillez et nourrissez la superbe de votre père crève-t-il un abcès que vous avez dans le côté ? répare-t-il votre humide radical ? fait-il la cure d'une estocade à travers votre estomac ? Si cela est, les médecins ont grand tort au lieu des potions infernales dont ils empestent la vie des hommes, qu'ils n'ordonnent pour la petite vérole trois révérences à jeun, quatre « grand merci » après dîner et douze « bonsoir mon père et ma mère », avant que de s'endormir (1). »

Dans l'impossibilité physique et matérielle, faute de ressources régulières, de continuer sa bonne existence épicurienne de jadis, Cyrano se replie sur lui-même ; ce que sa bourse vide lui interdit, ce que son bras ne peut plus faire, son cerveau le fera. Il se distinguera sur un autre terrain et sur celui-là il acquerra l'immortalité. Cet athée croit à la gloire, il rêve dans le domaine littéraire d'égaliser ou de surpasser ceux qui l'ont précédé : auteur comique et dramatique, il éclipsera Mairet et Corneille ; épistolier, Balzac ; physicien, Mersenne ; enfin, il léguera à la postérité son testament intellectuel. On le verra apôtre de la raison, étouffant les préjugés, renouvelant la morale, annonçant les conquêtes de la science. Cette œuvre, à la fois philosophique et scientifique, nouvelle utopie à la manière de Thomas Morus et de Campanella, sera conçue sur un plan moins rigide et plus vaste. Avant de la composer, Cyrano notera avec soin toutes les échappées originales émises sur l'avenir par ses contemporains ; pas un instant il ne se préoccupera de la possibilité de leur réalisation. Il entend anticiper dans la chimère sur les destinées de l'humanité.

Le cadre dans lequel il placera ses « imaginations » et celles

(1) *L'Autre Monde*, Ms. Bibl. Nat., le texte en italique est dans l'imprimé, 1657.

de ses devanciers lui a été certainement suggéré par ce passage du roman *Francion*, de Ch. Sorel (livre XI) :

« [Raymond] demanda à Hortensius s'il n'y avait pas moyen que, pour leur faire passer doucement le temps, il leur montrât quelques-uns de ses ouvrages qui se moquaient de tout ce que les anciens avoient fait. Francion joignit là ses prières, tellement que n'y pouvant résister ; il leur dit :

« Messieurs, de vous monstrez des petites pièces comme des lettres ou des sonnets, c'est ce que je ne veux pas faire maintenant. Je veux parler d'un Roman qui est meilleur que les histoires, car mes resveries valent mieux que les méditations des Philosophes. Je veux faire ce qui n'est jamais entré dans la pensée d'un mortel. Vous sçavez que quelques sages ont tenu qu'il y avoit plusieurs mondes. Les uns en mettent dedans les planettes, les autres dans les estoiles fixes. Et moy, je croy qu'il y en a un dans la Lune. Ces taches que l'on voit en sa faee, quand elle est pleine, je croy pour moy que c'est la Terre et qu'il y a des cavernes, des villes, des forests, des isles, et d'autres choses qui ne peuvent pas éclater ; mais que les lieux qui sont resplendissans, c'est où la mer qui estant claire reçoit la lumière du soleil comme la glace d'un miroir. Hé ! que pensez-vous ? Il en est de mesme de cette Terre où nous sommes ; il faut croire qu'elle sert de Lune à cet autre Monde. Or, ce qui parle des choses qui se sont faites icy est trop vulgaire ; je veux descrire des choses qui soient arrivées dans la Lune. Je dépeindray les villes qui y sont, et les mœurs de leurs habitans. Il s'y fera des enchantemens horribles. Il y aura là un prince ambitieux comme Alexandre qui voudra venir dompter ce monde cy. Il fera provision d'engins pour y descendre ou pour y monter (car, à vray dire, je ne sçay encore si nous sommes en haut ou en bas) : Il aura un Archimède qui luy fera des machines, par le moyen desquelles il ira dans l'Epicycle de la Lune eccentricquement à nostre terre et ce sera là qu'il trouvera encore quelque lieu habitable où il y aura des peuples incogneus qu'il surmontera. De là, il se transportera dans le grand Orbe déférent, ou Porte-Epicycle, où il ne verra rien que des vastes campagnes qui n'auront pour peuple que des monstres, et poursuivant ses aventures, il fera courir la bague à ses Chevaliers le long de la ligne Eccliptique. Après, il visitera les deux Colures et le Cercle méridional, où se feront de belles Métamorphoses ; mais, s'approchant trop près du Soleil, lui et tous ses gens gagneront une maladie pour qui Dieu n'a point fait de remèdes que le poison et les précipices. Il leur prendra une fièvre chaude si cruelle, que si les anciens tyrans l'eussent eüe en usage, il en eussent puny les Martyrs au lieu de se servir des morsures des bestes. Voilà la fin que je mettray à cet œuvre qui doit durer autant que la Nature, malgré les ma-rauds qui le blasmeront : Considérez si ce ne sont pas là des choses hautes. »

L'exécution de ces grands projets exigeait des loisirs. La littérature ne nourrissait guère ses fervents, en 1645, sans l'appui d'un Mécène, — et quel Mécène aurait accueilli ou recueilli le pauvre diable, débilité par ses excès, ruiné par le jeu, vivant presque dans un grenier, sans le moindre ouvrage en poche à dédier à son protecteur, et dont les démêlés qu'il avait avec son père n'étaient ignorés de personne ! (1)

Des loisirs, Cyrano en a trop, il est plutôt délaissé. Ses amis de la première heure, il est vrai, lui restaient fidèles ; d'autres plus récents, comme le physicien Rohault, ne l'oubliaient pas ; mais la plupart étaient aussi impécunieux que lui. La pochette de Dassoucy, de Le Bret, de Tristan L'Hermitte, de Royer de Prades sonnait souvent le creux. Quel est celui d'entre eux qui l'engagea à écrire de préférence une comédie ? S'y décida-t-il spontanément ? On ne sait. Le sujet qu'il choisit lui fut inspiré par une comédie de Lope de Vega : *L'Enlèvement d'Hélène*. Il remplace le médecin par Jean Grangier. Sa rancune endormie contre le principal du Collège de Beauvais s'étant réveillée, il prend un malin plaisir à tracer le portrait aussi cruel qu'inexact du vieux savant, mort depuis deux ans ; aucune protestation n'est à craindre ! L'allusion au voyage en Pologne de Marie-Louise de Gonzague, duchesse de Mantoue, future femme de Ladislas, date *Le Pédant Joué* (2).

Entre temps, il envoie à Le Vayer de Boutigny un rondeau burlesque pour sa tragédie : *Le Grand Selim ou le Couronnement Tragique* (3) ; bien qu'anonyme, il porte sa griffe (4) :

Pour te louer, moy fais vers droslement
(Moy qui n'en fais, sinon par fondement),

(1) La situation de Cyrano n'était plus celle qu'il avait au moment où ses prouesses guerrières l'avaient fait recommander par MM. de Cavois et de Guigy au maréchal de Gassion, et Le Bret s'est illusionné un peu quand il a écrit : « Mais la liberté dont il était encore idolâtre ne pût jamais lui faire considérer un si grand homme (Gassion) que comme un maistre, de sorte qu'il aime mieux n'en estre pas connu et estre libre, que d'en estre aimé et estre contraint... » (Préface de *L'Histoire Comique*, 1657.)

(2) Acte II, scène 4 : « Paquier... et l'autre jour encore, les Polonois enlevèrent bien la princesse Marie (de Mantoue) en plein jour, à l'hôtel de Nevers... »

(3) Paris, Nicolas de Sercy, 1645, in-4.

(4) Cyrano, dit P. Lacroix, était, à cette époque, très porté au genre burlesque et au style gaulois, témoin le pastiche que débite le pédant Granger en matière de déclaration d'amour dans *Le Pédant Joué*. Le Vayer de Boutigny avait été le disciple et l'ami de Cyrano... — Un autre ami de Cyrano a célébré la tragédie de *Selim*, c'est Royer de Prades, en neuf stances de six vers qui se lisent dans ses *Œuvres Poétiques*, 1650. Le Vayer de Boutigny les a reçues probablement trop tard pour pouvoir les placer en tête de sa pièce avec le rondeau de Cyrano.

Car, autrement, moy ne puis reconnoistre
 Tant d'amitié qu'à moy toy fais paroistre :
 Escoute moy donc toy louer grandement.
 Toy fais bien vers, toy moult as jugement,
 Toy ne fuis fille et bois aucunement,
 Toy bon amy, voudrois moy grand poëte estre
 Pour te louer.

Mais moy (Grand est !), point ne fais compliment,
 Car moy ne peux ; ains diray seulement
 Qu'il n'est plus vray qu'apprentif n'est pas maistre,

Puisque ton coup d'essay me fait connoistre,
 Que moy n'ay pas assez d'entendement
 Pour te louer.

Après *Le Pédant Joué*, Cyrano commence *L'Autre Monde*. Son état d'esprit, nous le connaissons grâce à Le Bret, se résume en une ligne : l'horreur de toute sujétion morale et matérielle. C'est bien là la mentalité libertine, ennemie de toute discipline, qui place son « moi » au-dessus de tout :

« Au reste, il ne bernoit pas sa haine pour la sujettion, à celle qu'exigent les Grands auprès desquels on s'attache ; il l'estendoit encore plus loin, et mesme jusqu'aux choses qui luy sembloient contraindre les pensées et les opinions dans lesquelles il vouloit estre aussi libre que dans les plus indifférentes actions ; et il traittoit de ridicules certaines gens, qui avec l'autorité d'un passage ou d'Aristote, ou de tel autre, prétendent aussi audacieusement que les Disciples de Pitagore avec leur *Magister dixit*, juger des questions importantes, quoy que des espreuves sensibles et familières les démentent tous les jours. Ce n'est pas qu'il n'eust toute la vénération qu'on doit avoir pour tant de rares Philosophes, anciens et modernes, mais la grande diversité de leurs sectes, et l'estrange contrariété de leurs opinions, luy persuadoient qu'on ne devoit estre d'aucun party (1).

Nullius addictus jurare in verba Magistri,

» Démocrite et Pirron luy sembloient, après Socrate, les plus raisonnables de l'antiquité ; encore n'estoit-ce qu'à cause que le premier avoit mis la vérité dans un lieu si obscur qu'il estoit impossible de la voir ; et que Pirron avoit esté si généreux, qu'aucun des Sçavans de son siècle n'avoit pû mettre ses sentimens en servitude, et si modeste qu'il n'avoit jamais voulu rien décider ; adjôtant, à propos de ces Sçavans, que

(1) Préface de *L'Histoire Comique*, 1657.

beaucoup de nos modernes ne luy sembloient que les échos d'autres Sçavans, et que beaucoup de gens passent pour très doctes, qui auroient passé pour très-ignorans, si des Sçavans ne les avoient précédés... »

Gardons-nous de prendre à la lettre ce plaidoyer de Le Bret : Cyrano ne « vénérât » que lui-même et n'attachait d'importance qu'à ses propres conceptions ou plutôt à celles qu'il tâchait de rajeunir, nous l'avons dit, en se les assimilant. Aussi *La Cité du Soleil* (en latin) de Campanella, la traduction récente, par S. Sorbière, de *L'Utopie* de Thomas Morus (1) ; le roman *Francion* de Ch. Sorel, réimprimé quinze fois depuis 1622, le *Recueil des Pièces Nouvelles de ce Temps*, de 1644, etc., etc., sans compter sa vieille fréquentation des *Œuvres de Théophile de Viau* et les leçons de physique de Gassendi, vont lui permettre de se montrer... original et libertin ; il stupéfiera le badaud par le cynisme de ses théories philosophiques et l'audace de ses conceptions scientifiques.

Entre temps, et pour se délasser, Cyrano cultive le genre épistolaire, il compose des lettres descriptives, satyriques et amoureuses, exercices de rhétorique mûris dans le silence du cabinet ; c'est une occasion d'étaler son mauvais goût, d'épancher son fiel sur ses ennemis, ... sur ses amis et, sans rime ni raison, d'attaquer la religion chrétienne en raillant ses dogmes et en ridiculisant les récits et les personnages de la Bible.

À propos d'un livre, véritable panégyrique du sexe féminin, publié en 1646 par M. de Gerzan, et dont l'achèvement d'imprimerie est du 8 octobre, Cyrano est supposé écrire à son auteur, en mars 1647 :

« O que nostre Seigneur sçavoit bien ce que vous escririez un jour là-dessus *quand il refusa d'estre le fils d'un homme* et qu'il voulut naistre d'une femme. Sans doute il connoissoit la dignité de leur sexe *puisque nostre grand'mère ayant tué le genre humain dans une pomme, il jugea glorieux de mourir pour le caprice d'une femme, et mesprisa cependant de venger l'injure de sa mort à cause que c'estoit seulement des hommes qui l'avoient procurée.* »

Puis, à côté de l'encens qu'il prodigue, contrairement à son habitude, il glisse une impertinence : M. de Gerzan « a commencé l'éloge des Dames à un âge où il est incapable d'en recevoir ». Cette épître reste dans ses cartons près de sept

(1) Amsterdam, Jean Blaeu, 1643, in-12.

années jusqu'au moment où il la fait imprimer dans ses *Œuvres Diverses*, en supprimant, bien entendu, le texte que nous avons mis en italique. Quelques mois plus tard, dans une autre lettre, aussi sotte qu'odieuse, visant le célèbre Zacharie Jacob, dit Montfleury, il se moque de son obésité et lui reproche d'avoir tiré sa tragédie : *La Mort d'Asdrubal*, « de toutes les autres » (1). Cette accusation de plagiat, sous la plume de Cyrano, est sans portée. Il était persuadé que, du moment qu'on connaissait ses lettres on se les appropriait ; il a accusé de cette malpropreté ses amis Chapelle, La Mothe [Le Vayer fils ?], Dassoucy. Les deux premiers n'ont rien su de cette imputation diffamatoire ; plus tard, il ne s'est pas contenté de taire leurs noms, il a inscrit en tête des lettres en question d'autres initiales.

VIII. — LA MALADIE DU PÈRE DE CYRANO. — SON TESTAMENT.

Cyrano apprend sans grand chagrin la maladie de son père qui s'affaiblit lentement. Le 8 octobre 1647, Abel de Cyrano, couché dans la première chambre sur le derrière de son logis ayant vue sur la cour de la rue du Faubourg-Saint-Jacques, sain de corps et d'esprit, dicte, devant deux notaires au Châtelet de Paris, maîtres Ricordeau et Quarré, ses dernières volontés :

« Par devant les notaires et garde-nottes du Roy, nostre Sire, en son Chastellet de Paris soubzsignez, fut présent en sa personne Abel de Cyrano, escuyer, sieur de Mauvières, demeurant au faulxbourg saint Jacques, grande rue dudit lieu, paroisse Saint Jacques et Saint Philippes, estant de présent détenu mallade de son corps en la première chambre sur le derrière ayant veue sur la court de ladite maison, toutesfois sain d'esprit, mémoire et entendement comme par ses parolles, bons propos, maintien et actions, il est de prime face apparu aux notaires

(1) Ms. de la Bibl. Nat. Dans l'imprimé de 1654, il n'est plus question de *La Mort d'Asdrubal*, mais d'une tragédie de *Didon* (?) « la pièce des pièces » et que la belle *Didon* vous a fait triompher sur les théâtres de Venise ». Paul Lacroix, qu'aucune difficulté n'embarrasse, a tranché la question par la note suivante : « Cette tragédie, que Montfleury avait composée et jouée pendant ses voyages dramatiques en Italie et en Espagne, ne fut représentée à Paris, par les comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, qu'en 1672, et imprimée sous ce titre : *L'Ambigu Comique, ou les Amours de Didon et d'Énée, tragédie en trois actes, meslée de trois intermèdes comiques*. Paris, H. Loyson, 1673, in-12. Il est probable que Cyrano l'avait vu représenter en province par une troupe de comédiens. » L'hypothèse de P. Lacroix ne repose sur rien de sérieux, *L'Ambigu Comique* n'est pas plus un plagiat que *La Mort d'Asdrubal*, il n'a jamais été visé par Cyrano qui l'ignorait certainement, et pour cause !

soubzsignez, Considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort ny rien de si incertain que le jour et l'heure d'icelle, Pour ces causes et autres considérations à ce le mouvans pendant que sens et raison agissent en luy et gouvernement ses pensées, il a fait son testament et ordonnance de dernière volonté qu'il a nommé et dicté de mot après autres ausditz nottaires soubzsignez ainsy qu'il ensuit :

» Au nom du Père, du Filz et du Saint-Esprit. Premièrement comme Chrestien et Catholique a recommandé son âme à Dieu, le suppliant très humblement que par le mérite de la mort et passion de son filz unicoque nostre sauveur et rédempteur Jésus Christ, il luy pardonne ses offences, intercédant la Vierge Sacrée Marie, mère de notre rédempteur, Saint-Michel ange, son bon ange tutélaire et tous les Saints et Saintes de Paradis qu'ilz prient pour luy envers la divine Majesté affin qu'il obtienne rémission de ses fautes et iniquitez. *Item* lorsqu'il plaira à Dieu luy redemander son esprit et séparer son âme d'avec son corps : et veut et entend son dit corps mort estre enterré en ladite église Saint Jacques-Saint Philippes à l'endroit où défunte damoiselle Espérance Bellanger, sa femme, est enterrée et qu'il soit dit un service complet, le corps présent ; pour ses funérailles et obsèques, s'en remet à ses exécuteurs testamentaires cy-après nommez.

» *Item*, ordonne être distribué le jour de son enterrement aux pauvres la somme de dix livres pour une fois.

» *Item*, veut et ordonne ses debtes, si aucunes il y a, estre payez et acquittez, ses tortz et dictz réparez et amendez avant toutes choses.

» *Item*, veut et ordonne qu'il soit dit un annuel à son intention d'une Messe basse de *Requiem*, chaque jour de la première année de son décez en ladite église Saint Jacques.

» *Item*, donne et lègue à Elisabeth Descourtieux, sa servante, demeurant en sa maison depuis longtems, le liect où elle couche, avec le bois, matelatz, couvertures et autres garnitures du dit liect comme il est présent, pour en disposer à sa volonté et outre donne et lègue à laditte Descourtieux trois cens livres tournois de rentes constituées sur les anciennes aydes par contract du premier jour de novembre mil cinq cens soixante-dix-sept, par Messieurs les Prévost des marchands et échevins de Paris, à noble homme Savinian de Cyrano, père dudit sieur testateur, pour desditz trois cens livres tournois de rente jouir par laditte Descourtieux sa vie durant seulement à commencer du jour du decez dudit sieur testateur à recevoir les arrérages qui s'en payeront à bureau ouvert lors dudit décez pour après la mort de laditte Descourtieux et du jour d'icelle ladite rente retourner aux héritiers dudit sieur testateur et ce en considération des bons services que laditte Descourtieux luy a rendus et à deffuncte ladite damoiselle sa femme et affin qu'elle prie Dieu pour eux et aussy à la charge qu'elle fera dire une messe basse de requiem par

chacun an à leur intention à pareil jour que ledit sieur testateur décédera. Et pour exécuter le présent testament ledit sieur testateur a nommé et esleu les sieurs Scopart et Desboys (1), les suppliant d'en vouloir prendre la peine se dessaisissant de ses biens en leurs mains jusques à concurrence d'icelluy voulant qu'ilz en soient saisis suivant la coustume, soubzmettant le compte de ladicte exécution testamentaire à la juridiction de la prévosté de Paris. Révoquant tous autres testamens et codicilles faitz auparavant celluy-cy auquel seul il s'arreste et lequel luy ayant esté leu et releu par l'un desditz nottaires, l'autre présent, a déclaré l'avoir bien et au long entendu, qu'il contient son intention et dernière vollonté. Ce fut fait, dicté, nommé, leu et releu en ladicte chambre devant déclarée l'an mil six cens quarante-sept le huictiesme jour d'octobre après midy et a signé la minutte des présentes demeurée par devant et en la possession de Quarré, l'un desditz nottaires soubzsignez. Signé Ricordeau et Quarré. »

Quelques semaines plus tard, le 16 novembre, Abel de Cyrano confirmait par un bref codicille les clauses de son testament et augmentait de « deux pistoles » la somme à distribuer aux pauvres le jour de son enterrement :

« Et le seiziesme jour de novembre audit an mil six cens quarante-sept ledit sieur Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, dessus nommé, a derechef mandé en sa maison devant déclarée les nottaires soubzsignez où estans et l'ayant trouvé sain d'esprit, mémoire et entendement, il leur a, par forme de codicille adjoustant à son testament devant escript, dicté et nommé ce qui s'ensuit : Qu'il veut et entend que le jour de son enterrement il soit donné et distribué encore deux pistoles aux pauvres oultre celle qu'il a ordonnée par sondict testament qui font en tout la somme de trente livres pour une foy et pour les sieurs Scopart et Desboys qu'il a nommez ses exécuteurs testamentaires les prie de faire ladite charge conjointement ou séparément à default ou arrivant le décez de l'un des deux et au surplus veut et entend que sondit testament dont luy a esté fait lecture soit exécuté avec le présent codicille selon sa forme et teneur. Faict en la chambre déclarée audit testament devant escript, et a signé la minutte des présentes demeurée audit Quarré et estant ensuite d'icelle du testament. Signé : Ricordeau, Quarré. »

Un second codicille du 30 décembre 1647 précise que la rente de trois cents livres nominales, sa vie durant, léguée à sa servante, réduite alors en réalité à cent cinquante livres,

(1) Scopart était son beau-frère, et Jean Desbois, le gendre de Scopart. Jean Desbois avait été secrétaire du cardinal de La Rochefoucauld. Il figure comme parrain de Jean-Baptiste Serre, fils de Jean de Serre et de Marie de Cyrano, fille de Samuel II de Cyrano et de Marie de Serqueville.

sera maintenue à ce dernier chiffre. S'il plaisait au roi de rétablir ladite rente en son entier, soit seulement de l'augmenter, Elisabeth Descourtieux ferait rétrocession du surplus des cent cinquante livres aux héritiers du testateur. De plus, Abel de Cyrano lui lègue tous les meubles garnissant la chambre où il est couché et d'autres objets, et fait ensuite de *graves déclarations au sujet des vols commis dans sa maison depuis quatre mois*. Il termine par un legs à ses exécuteurs testamentaires :

« Et le trentiesme et pénultiesme jour de décembre audict an mil six cens quarante-sept après midy au mandement dudit sieur Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, les nottaires soubzignez se sont transportez en la chambre desclarée en son testament devant escript où il est détenu malade de son corps et toutesfois sain d'esprit, mémoire et entendement comme il leur est apparu par ses bons propos, maintien et actions ausquelz il a faict entendre vouloir augmenter sondit testament par forme de codicille duquel l'un desditz nottaires luy ayant faict lecture, il leur a dicté et nommé mot après mot ce qui ensuit :

Item ledit sieur testateur a dict et déclaré que désirant que le legs qu'il a faict à Elisabeth Descourtieux, sa servante, sorte son plein et entier effect, sans doute ny interprétation quelconque qui luy puisse estre préjudiciable, il veut et entend qu'elle jouisse de la rente de trois cens livres à elle léguée par sondit testament suivant et jusques à concurrence de ce qui s'en paye à présent à bureau ouvert sans aucune diminution et où par cy après il plairoit au Roy faire le restablissement du courant entier de ladicte rente à tître onéreux, supplément de finance ou autrement, en ce cas ladite Descourtieux jouira seulement sa vie durant de cent cinquante livres de rente qui est ce qui se paye à présent au dit bureau ouvert et, du surplus, elle en fera rétrocession sans garantie aux héritiers dudit sieur testateur qui audit cas l'acquitteront de toute la finance qui pourroit estre imposée sur les dictes trois cens livres de rente en telle sorte qu'elle jouisse franchement et paisiblement sa vie durant sans aucune charge ny diminution desditz cent cinquante livres de rente.

Item donne et lègue en outre à ladite Descourtieux par dessus ce qui est contenu par son dict testament tous les meubles meublans qui sont de présent en la présente chambre où il est détenu malade de son corps, hors et excepté le lit où il couche, garniture d'icelluy, le grand tableau qui est sur son buffet représentant le *Baptisme de Nostre-Seigneur*, les gros chenetz à pommes de cuivre qui sont en ladite chambre avec le feu et garniture, la tapisserie et tout ce qui est dans un bahut quarré qui est de présent en ladicte chambre, comme aussy lui donne et lègue deux chaizes à bras de tapisserie rouge et noire qui sont en un cabinet proche la troisiemesme chambre, une paire de chenetz de cuivre qu'il a prestez à

mademoiselle Denisot, sa locataire, sa petite marmite de cuivre rouge, ensemble ledit bahut après que ce qui est dedans et cy-dessus réservé en aura esté osté ; luy donne pareillement le pied dudit bahut pour les bons et grands services que ladicte Descourtieux luy a rendus et rend journellement.

Item déclare, en oultre, ledit sieur testateur pour ayder à la vérité que, dès auparavant sa maladie de laquelle il est détenu au lict, qui sont de quatre mois et plus, et pendant icelle, luy a esté pris et soubztraict en sa maison ce qui ensuit :

» Premièrement, un grand tapis de table de tapisserie au gros point, un autre moyen tapis de Turquie, un autre de buffet à bandes de drap de tapisserie, un autre tapis de buffet de tapisserie rehaussé de soye servant à couvrir tout le buffet, la couverture d'une forme de tapisserie, une couverture de lict, une escuelle d'argent à oreille et une cuiller aussy d'argent, un oreiller de duvet, plusieurs volumes in-folio de Droit canon, Ordonnances et Coustumes de France, les Vies de Plutarque, avec quantité de linge, tableaux de pourtraitz, vaisselle d'estain et autres choses dont il n'a la mémoire présentement ; pour quoy faire on a forcé les serrures des armoires et coffres où estoient lesdites hardes et choses, et attendu qu'il sçait par quelles personnes lesdites choses lui ont esté soubztraites, les noms desquelles il ne veut estre exprimez pour certaines considérations, il en décharge entièrement laditte Descourtieux et tous autres.

Item ledit sieur testateur donne et lègue audit sieur Scopart, son beau-frère, et audit sieur Desboys, genre dudit sieur Scopart, ses exécuteurs testamentaires en commun toutes les figures, vazes, escuelles, vazes de terre, potteries, verreries et autres vaisseaux de verrerie qui sont en son cabinet, les priant de les accepter pour avoir mémoire de luy, avec regret qu'il n'a chose plus digne d'eux, et de l'affection qu'il leur porte pour le tout demeurer au survivant des deux, et après ce que dessus leu et releu audit sieur testateur par l'un desditz nottaires, l'autre présent, il a dit l'avoir bien et au long entendu, qu'il contient son intention, voulant au surplus que son dit testament et lesdictz codicilles cy dessus soient exécutez selon leur forme et teneur. Faict en la dite chambre devant déclarée les jour et an dessus dictz, et a signé la minutte des présentes estant ensuitte de celles du testament et codicille cy dessus et devant escript demeurez par devers et en la possession dudit Quarré, l'un des desditz nottaires sousignez. Signé Ricordeau et Quarré » (1).

Sur quoi portaient les doléances (2) d'Abel de Cyrano ? Simplement, on l'a vu, sur des larcins dont il avait été la victime.

(1) Archives Nationales, Y 13.848.

(2) Ces confidences nous ont été conservées par le document suivant qu'on trouvera aux *Pièces Justificatives* : *Compte de l'exécution du testament et codicilles de défunt Abel de Cyrano, sieur de Mauvières...*

Tout en ne révélant pas le nom des voleurs, il prend le soin d'écartier les soupçons qui auraient pu se porter sur sa servante « Elisabeth Descourtieux et tous autres », limitant de la sorte le champ des recherches à ses deux fils : Savinien et Abel II. Sentant la mort venir, le malheureux vieillard a peur, vivant encore, d'être dépouillé brutalement du peu qui lui reste, aussi supplie-t-il le sieur Desbois d'emporter son testament, un sac contenant six cents livres, la clef de son cabinet et la petite clef de l'armoire ou cassette dans laquelle sont enfermés les contrats de rentes sur la Ville de Paris, son seul bien... On ne lira pas sans grand pitié les lignes suivantes :

« Ledit défunt sieur de Mauvières, ayant demeuré plusieurs mois au lict malade d'une rétention d'urine qui le travailloit il y avoit desjà plusieurs années auroit envoyé quelques jours avant son trespas prier ledit sieur Desbois de l'aller voir et luy dict en ces termes ou autres fort approchans, mais de pareil sens et substance : qu'estant aagé de plus de quatre-vingts ans, il connoissoit bien que la maladie dont il est affligé par d'extremes douleurs est incurable, attendu sa foiblesse laquelle augmen-toit de jour à autre ; qu'il prévoyoit son décez dans peu de jours et l'attendoit avec toute la résignation que pouvoit faire un bon chrestien à la volonté de Dieu ; que pendant les intervalles de son mal il avoit pensé aux obligations qu'il avoit de remercier particulièrement sa bonté de luy avoir laissé la force de jugement pour luy rendre grâce de ses souffrances et moyen de satisfaire à son prochain, qu'il avoit fait un testament et quelques codicilles mais que la seule peyne qui travailloit son esprit estoit qu'il n'avoit personne qu'il ozast prier d'en faire l'exécution, qu'estant fort aagé, que ses parens n'estoient pas éloignez de son aage et que ledit sieur Desbois estant encor le moins incommodé, il avoit jetté les yeux sur luy et sur ledit sieur Scopart, beau-frère dudict sieur de Mauvières, s'ils en voulaient prendre la peyne à cause de leur proximité quoy qu'il sceut bien que le grand âge du dit sieur Scopart en laisseroit la peyne audit Desbois lequel il pria très instamment de luy accorder en ce sujet son employ, ledict sieur Desbois luy ayant faict entendre que chacun ayant ses affaires particulières il ne manquoit pas de son côté d'en avoir plus qu'il ne désiroit et que si ledit testament estoit de longue exécution, il avoit juste subject de s'en excuser, que néantmoingt ce seroit tousjours avec desplaisir s'il ne luy donnoit consentement et que le soir mesme il en communiqueroit avec ledit sieur Scopart. Quelques jours après le dict sieur Desbois retourna visiter ledit defunct auquel il promist qu'ils accepteroient la dicte exécution testamentaire s'il plaisoit à Dieu de disposer de luy dans le cours de sa maladie. Et lors ledit sieur de Mauvières, témoignant allégresse de cœur par beaucoup de larmes, tira ledit testament

de dessoubz son traversin et un sac où il y avoit six cens tant de livres en plusieurs espèces, mit ledit sac entre les mains dudit sieur Desbois avec la clef de son cabinet à laquelle pendoit une autre petite clef qu'il luy dict aussy estre d'une cassette ou armoire où se trouveroient les rentes qu'il avoit sur la Ville, son seul bien, duquel il s'estoit secouru quoique bien malaisément depuis que le grand aage et les maladies l'avoient accueilly. Voulust que ledit sieur Desbois emportast le tout, quelque résistance et raisons qu'il luy en apportast disant persévéramment qu'il avoit trop de sujets d'en user ainsy, que mesme pour ses nécessitez journalières, il ne vouloit plus user de sondit argent que par les mains dudit sieur Desbois, lequel, pour luy donner contentement, laissa argent à l'heure mesme à la servante pour la despense dudit malade qui déclara n'en plus vouloir prendre le soin, et l'ayant ledit sieur Desbois consolé autant qu'il avoit pu, mesme promis de le reveoir tous les jours, ledit deffunt le pria de s'approcher de son lict et luy fit si ample discours, entrecouppé de larmes et de sanglotz sur ses affaires domestiques, et plusieurs secrets intérieurs qui le travailloient, que véritablement il auroit fallu estre inhumain de ne pas condescendre à ce qu'il désiroit et ignorant, de ne pas admirer dans une suite de circonstances en choses très sensibles la force de son jugement et la bonté de son naturel envers tous ceux qui l'avoient offensé, estant lors si près de son trespas, car enfin les remèdes ne luy portant plus aucun soulagement, il décéda peu de jours après, le dix-huitième janvier M.VI^e quarante-huit. »

IX. — APRÈS LA MORT DE M. DE MAUVIÈRES.

Cyrano assiste à l'inhumation de son père, le 20 janvier 1648, dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le service fut décent. Le détail des frais qu'il entraîna est un document curieux : trente-quatre livres au curé pour ses droits et l'assistance de ses prêtres et officiers du chœur ; onze livres à la fabrique de la paroisse ; quarante-sept livres à l'épicier Jacques Ruffié, du faubourg Saint-Jacques, pour les torches et luminaires ; soixante-dix livres au crieur Vassy pour les tentures noires tant à la maison qu'à l'église et autres droits et salaires ; cent sols à Pierre de Saint-Denis, menuisier, pour la bière ; six livres à Jean Grimblet, fossoyeur ; enfin, trente livres distribuées aux pauvres et dix sols à un porteur de billets d'enterrement qui « importunoit lesdits sieurs et oyans compte ».

Les deux frères furent habillés de deuil aux frais de la succession ; le vêtement de Cyrano monta au total de cent seize

livres dix sols, dont soixante-huit au sieur de Lescolle, marchand drapier ; quinze livres dix sols à François Gervais, tailleur ; quatorze livres à Michel Crespinet, cordonnier ; cinq livres dix sols pour un chapeau de deuil ; sept livres dix sols pour jarrettières, aiguilletes et crêpes ; quatre livres dix sols pour un grand bas de serge à botter ; trente sols pour un autre bas de chausse de treillis noir. Abel ne dépensa que cent dix livres dix sols ; la différence porta sur le cordonnier : huit livres, au lieu de quatorze livres.

La réputation de solvabilité des deux héritiers de M. de Mauvières était si douteuse que le médecin, Du Chesne, se faisait payer à chacune de ses visites. Elie Pégou, en bon confrère, l'avait probablement prévenu de ses propres déboires.

La longue maladie d'Abel de Cyrano avait nécessité d'adjoindre à sa servante une jeune fille : Françoise Jourdain et son ancienne domestique Geneviève Blondeau (1), pour le veiller tour à tour. Françoise reçut dix livres, et Geneviève douze livres pour quatre mois de gages, et, en outre de ses gages, un ciel de lit de tapisserie rouge et noire, rideaux, dossier, bonnes grâces de serge d'Aumale rouge, haut-de-chausse de vieux drap couleur de biche, pourpoint de cuir, et un vieux manteau de deuil. Ces dernières libéralités des deux frères sont à leur honneur.

Les exécuteurs testamentaires d'Abel de Cyrano devaient se heurter, dès le premier jour, à de sérieuses difficultés. Nicolas Choppin, avocat en Parlement, fit apposer les scellés sur « le cabinet et autres endroitz » de la maison dudit défunt, sous le prétexte que le sieur de Mauvières était son débiteur au jour de son décès de cinquante livres de rente, qu'il tenait par transport de M^e Camus, huissier, son beau-père. Les oppositions faites auxdits scellés ne furent levées qu'un mois et demi après, le 9 mars. De plus, Abel II de Cyrano, âgé seulement de vingt-trois ans, étant mineur, le Bailli du Palais rendit, le 6 mars 1648, une sentence lui désignant pour curateur notre Savinien Cyrano de Bergerac. L'inventaire de la succession, commencé le 11 mars par devant maîtres Cartier et Quarré, notaires au Châtelet, se termina le 15 du même mois, en présence

(1) Voici un acte des Archives de Seine-et-Oise concernant Geneviève Blondeau : « Promesse et contrat de mariage entre Pierre David, marchand tanneur à Chevreuse, d'une part, et Geneviève Blondeau, servante d'Abel de Cyrano, d'autre part, 28 février 1630. » (f. 47) (E 6.586)

d'Elisabeth Descourtieux et de Louis Baudouin, sergent à verge, priseur et vendeur de meubles. Cet inventaire révéla la situation très modeste à laquelle avait été réduit M. de Mauvières. Une salle, deux chambres, deux cabinets et une cuisine composaient tout ce qui lui restait de la maison qu'il occupait ; il en avait en effet sous-loué le 31 mars 1644, à Gille Poissy, marchand fruitier, deux corps de logis l'un sur le devant, l'autre sur le milieu, pour la somme de deux cent soixante-dix livres par an, et, plus récemment, deux chambres à une demoiselle Denizot.

Voici l'inventaire :

En la salle de ladite maison :

Une vieille tenture de tapisserie de Bergame fort usée, contenant sept pièces de deux aunes et demie de hauteur sur vingt-trois aunes ou environ de tour, une grande table à chassis de bois de noyer posée sur son chassis, un buffet de salle. 40 l.

Six chaises caquetoires de bois de noyer couvertes de tapisserie à points de Hongrie, deux fauteuils aussi couverts de tapisserie, quatre chaises caquetoires couvertes de tapisserie rouge et jaune, une forme sans tapisserie, un pied à bassin de bois de noyer. 20 l.

Un tableau peint sur bois, garni de sa bordure, où est représentée la Nativité de Nostre Seigneur, un autre tableau carré peint sur toile où est représentée la Charité. 40 l.

Six tabourets à points de Hongrie. 6 l.

Dans la première chambre sur la cuisine, où est décédé ledit sieur de Mauvières :

Une paire de chenets de cuivre à figure, une paire de chevrettes, une pelle, une paire de tenailles et pincettes. 100 s.

Une table de bois de noyer posée sur son chassis, sur laquelle est un tapis de drap vert garni de tapisserie de soie verte. 6 l.

Un buffet de bois de noyer à un guichet fermant à clef, garni d'une layette coulisse à l'antique, sur lequel il y a un tapis de drap vert à bande de tapisserie, frangé de soie. 100 s.

Un bahut carré à une serrure fermant à clef garni de ses pieds. 100 s.

Une forme de bois de noyer garnie de tapisserie rouge et noire, six chaises dont deux caquetoires couvertes de pareille tapisserie que la forme et quatre bras de mesme estoffe. 6 l.

Une grande couche à hauts piliers fermant à vis, garnie de sa paille, et un lit de coutil et traversin rempli de plume, un matelas de futaine et toile, une couverture de laine rouge, trois pentes de ciel, trois rideaux, deux bonnes grâces et le dossier à fonds, une courte pointe, lesdits rideaux doublés de taffetas mesme couleur et lesdites pentes garnies de boutons,

franges de soie et ladite courte pointe doublée de boucassin rouge. 120 l.

Une petite couche aussi de noyer à hauts piliers de bois de noyer. 30 l.

Une tenture de tapisserie de Rouen, façon de Bergame, à colonnes, contenant cinq pièces de deux aunes et quart de hauteur sur quinze aunes et demie ou environ de contour. 30 l.

Un tableau peint sur bois, garni de sa bordure, où est représenté un Baptême de Nostre Seigneur, et un autre tableau aussi peint sur bois où est représenté Nostre Seigneur et St Jean en leur enfance et la Vierge les tenant, garni de sa bordure. 40 l.

Un crucifix d'ivoire sur sa croix d'ébène. 30 s.

Dans une chambre à côté de celle ci-dessus :

Une table de bois de noyer posée sur son chassis, un coffre de bois de chêne à l'antique, un buffet de bois de noyer à deux layettes coulisses sur lequel il y a un petit tapis de serge rouge avec une bande de tapisserie noire et rouge, trois chaises à vertugadin couvertes de tapisserie bleue et orange, un escabeau de noyer. 100 s.

Une paire d'armoires de chêne servant à mettre habits à quatre guichets, fermant à clef, un lit de camp garni de deux matelas futaine et toile, un traversin rempli de plume, deux couvertures de laine dont une blanche et l'autre rouge. 20 l.

Une autre couche à hauts piliers de bois de chêne. 30 l.

Une paire de chenets de cuivre à doubles pommes. 8 l.

Ledit Desbois a dit avoir bonne souvenance que ledit défunt sieur de Mauvières lui a dit plusieurs fois avoir prêté lesdits chenets à mademoiselle Denisot, demeurant en ladite maison, lesquels elle a rapportés.

Dans un petit cabinet proche le grenier :

Sept sièges ployants, dont trois grands et quatre petits, couverts de tapisserie à points de Hongrie, un petit cabinet d'Allemagne couvert de cuir fermant à clef, une armoire de tablettes de hêtre à mettre livres et six tablettes. 4 l.

Deux petites pièces et trois morceaux de tapisserie et deux méchants tapis de fil de laine, une petite boîte en forme d'écritoire couverte de cuir rouge, une hallebarde, un cadran de cuivre sans aiguille, une paire de balances de cuivre avec un marc, un trébuchet garni de ses poids et grains et un miroir à glace de Venise garni de sa bordure de verre. 6 l.

Deux tableaux représentant le sacrifice d'Abraham, un autre rond sur bois où est représenté le Jugement de Sainte Suzanne et un étui de cuir dans lequel il y a une montre d'ivoire. 3 l.

Deux petits tableaux de broderie où est représenté un œillet et rose, deux autres petits tableaux représentant deux Saint-Esprit en cœur et

un tableau sur bois où est représenté Saint-François, sept petits tableaux	30 s.
Quarante-six tableaux sur carte, une carte fermée roulée sur un bâton.	3 l. 10 s.
Huit écuelles de faïence figurées, onze pièces de diverses figures de terre et une écritoire couverte de veau doré fermant à clef. . . .	100 s.
Trente-six verres de cristal, tant couverts que découverts. . .	8 l.
Quarante-sept autres verres de cristal composés de vase, aiguière, coupes, soucoupes.	12 l.
Trois portraits en ovale, deux sur cuivre et l'autre sur plomb. . .	20 s.
Deux petites écuelles faïence de la Chine servant à mettre poudre avec trois petites écuelles de faïence avec deux autres petits tableaux où sont représentés Nostre-Seigneur et la Vierge	40 s.
Une boîte de bois de sapin dans laquelle se sont trouvées dix boules de diverses grosseurs de marbre et porphyre.	6 l.
Une boîte de bois blanc dans laquelle se sont trouvés un couteau, un autre couteau, un fusil servant à aiguïser couteaux, un petit couperet, quatre serpettes, deux rasoirs.	40 s.
Trois arquebuses, tant à fusil qu'à rouet, avec une carabine, deux épées et un hausse-col.	3 l.

Ensuivent les habits à l'usage dudit défunt :

Trois pourpoints et trois hauts de chausse de drap d'Espagne et Hollande, un manteau de drap noir.	3 l.
Un pourpoint de cuir tailladé, un haut de chausse de drap couleur de biche, un haut de chausse de drap d'Espagne et un pourpoint de satin à fleurs sans basques et une casaque de drap de Berri doublée de panne	40 s.
Un pourpoint et haut de chausse de satin à fleurs et un autre de taffetas doublé de satin découpé, un manteau de drap noir doublé de panne	4 l.
Un manteau de drap d'Espagne doublé de panne de soie couleur de pensée, un autre manteau de drap de musnier noir doublé de panne de soie même couleur.	12 l.
Un manteau de drap d'Espagne noir, une soutane de serge de Condom noire, une robe de chambre de serge couleur de pensée garnie de boutons de soie et argent.	14 l.

Cette formalité terminée, certains objets furent, suivant les dernières volontés de M. de Mauvières, remis soit à Elisabeth Descourtieux, sa servante, soit à ses exécuteurs testamentaires. Les autres furent vendus aux enchères. Dix-huit livres quatorze sols furent payés aux « crocheteurs qui ont apporté les meubles depuis le faubourg Saint-Jacques jusqu'au logis des sieurs Scopart et Desbois, où la vente a été faite, et le reste aux

Halles ». Certains articles toutefois furent exceptés de la vente, tels que « plusieurs tableaux, pour n'avoir pu être vendus à si vil prix que lesdits oyans n'ont jugé à propos de les vendre, mais de les partager », tel « un anneau d'or où est enchassé un petit diamant en cœur au milieu et douze autres petits diamants à l'entour. » (1)

Cyrano et son frère, installés dans la partie de l'appartement de la maison de la rue du Faubourg-Saint-Jacques, que leur père n'avait pas sous-louée, étaient obligés de la quitter, le bail expirant le 15 mars 1648. Dans ces deux mois, deux cent seize livres huit sols, avancées par les exécuteurs testamentaires d'Abel de Cyrano, servirent à payer leur nourriture, leur entretien, les gages des deux servantes : Descourtieux et Geneviève Blondeau « l'une faisant difficulté de rester sans l'autre » ; trois cents livres allèrent au propriétaire contre quittance du dernier terme de six mois.

X. — SÉPARATION DES DEUX FRÈRES. — CYRANO LIT « L'HOMME DANS LA LUNE », DE GODWIN. — SON ÉPÎTRE EN PROSE POUR « LE JUGEMENT DE PARIS », DE DASSOUCY. — RUPTURE DE CYRANO ET D'ABEL II AVEC LES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES DE LEUR PÈRE.

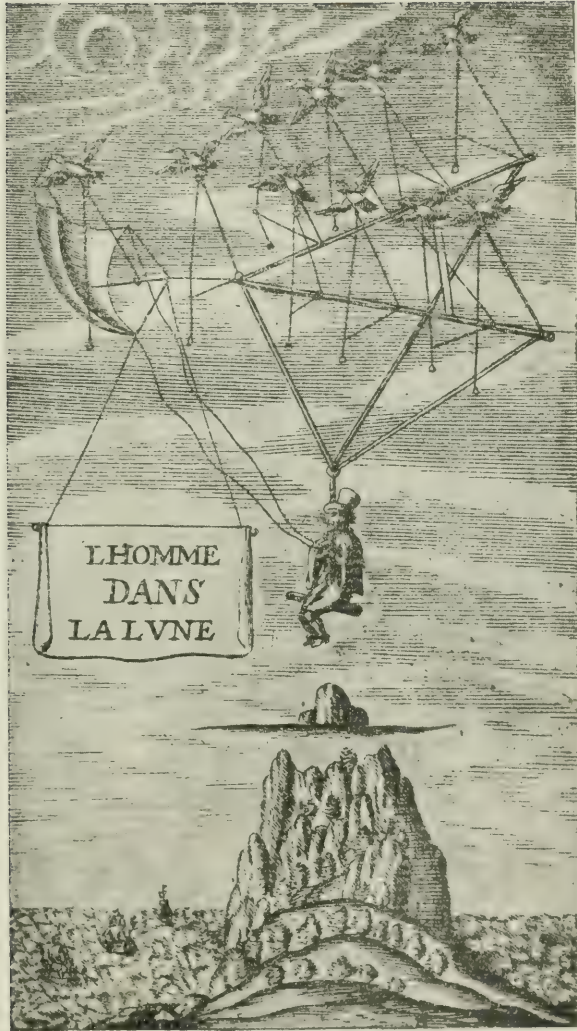
Les deux frères se séparèrent en quittant le faubourg Saint-Jacques ; ils n'avaient pour vivre que les avances à obtenir de MM. Desbois et Scopart.

Par une matinée de la seconde quinzaine de mars, Cyrano aperçoit, à la devanture de Jean Guignard, au premier pilier de la grand'salle du Palais, un ouvrage traduit de l'anglais portant à peu près le titre de la première partie de son *Autre Monde*, encore inachevée :

L'Homme dans la Lune ou le voyage chimérique fait au Monde de la Lune, nouvellement découvert par Dominique Gonzales, Adventurier Espagnol, autrement dit Le Courrier volant. Mis en nostre Langue par I. B. D. (Jean Beaudoin). Paris, Chez François Piot... Et chez Jean Guignard... M.DC.XLVIII (1648). Avec privilege du Roy. (2)

(1) Tous ces détails sur le patrimoine de Cyrano et d'autres non moins intéressants, ont été pris dans l'article de M. Lemoine.

(2) In-12 de 9 f. prél. pour le fr. gr., le titre, l'épître dédic. à M. de Deremberg, seigneur de Hertzberg, résident de S. A. S. madame la landgrave de Hesse près Sa Majesté Très Chrestienne, sig. J. Baudoin, l'Advis du traducteur, l'Advis au Lecteur, et le privilège pour cinq ans, daté du dernier jour de février 1648, avec achevé d'imprimer du 16 mars, 176 pp. chiff. dont 2 fig. (N).



Il est vivement contrarié en constatant que la ressemblance entre les deux utopies ne s'arrêtait pas seulement au frontispice ; il est vrai qu'on n'y rencontrait aucune des audaces outrancières de notre parisien, aucune de ses théories libertines, aucune de ses longues dissertations scientifiques. C'était une ébauche presque effacée de *L'Autre Monde*. Mais cette ébauche posait devant lui la question de la publication de son œuvre maîtresse. Avouons-le, la vaillance sur le pré n'a rien à faire avec la détermination froide de l'apôtre ou du martyr, et Cyrano n'avait l'étoffe ni de l'un ni de l'autre. Entre le manuscrit et l'imprimé, un abîme restait à franchir. Le privilège sollicité serait-il accordé ? Et même accordé, personne n'était en mesure de garantir l'auteur des poursuites qui pouvaient être légitimement exercées contre lui du chef de lèse-majesté divine, d'outrages à la religion et aux bonnes mœurs : une protestation probable de la Faculté de Théologie semblait capable d'amener ce résultat. D'un autre côté, *L'Homme dans la Lune* effaçait momentanément *Le Voyage dans la Lune*. A la réflexion, Cyrano ne regretta pas ce contre-temps, *L'Autre Monde* était trop en avance sur la mentalité de ses contemporains et.... aussi la justice trop attentive encore aux attaques contre l'orthodoxie. Cependant Cyrano utilisera Dominique Gonzalès ; il en fera l'Espagnol arrivé avant lui dans la Lune et il empruntera à Godwin le langage des Séléniens en sons et en notes de musique. Point n'est de maigre butin !

Une petite brise d'anarchie, prélude de la tempête qui allait souffler sur la France, se faisait déjà sentir ; la Fronde commençait (1). Sans nager dans l'abondance, notre libertin, grâce à la complaisance de MM. Desbois et Scopart, jouissait d'une tranquillité relative ; il reprit le contact, un moment interrompu par la maladie et la mort de son père, avec quelques-uns de ses amis, particulièrement avec Dassoucy et Jean

(1) Jacques Denis estime que la Fronde fut le dernier soupir de nos vieilles libertés et de nos vieilles franchises, frappées à mort par Richelieu, remuant convulsivement sous son successeur pour expirer enfin dans le despotisme de Louis XIV. (*Littérature Politique de la Fronde*, 1892). J. Denis était féru de la Réforme et du XVIII^e siècle ; le despotisme (mettons, pour employer ici le terme exact, le principe d'autorité) n'a pas d'adversaire plus ardent ; cette manière de voir ne justifie pas, cependant, l'aphorisme qu'il émet à propos de la Fronde, et cela pour expliquer son échec : « La licence est toujours la mère du despotisme. » Mais pourquoi, grands dieux ? Est-ce parce qu'aux époques où le principe d'autorité fléchit, la licence s'en donne à cœur joie ? Si oui, c'est exactement le contraire de ce qu'a dit J. Denis, la liberté et la licence vont de pair et si la licence a une mère, laissons-lui la liberté.

Royer de Prades (1). Dassoucy plaisait à Cyrano ; au courage près, leurs esprits sympathisaient. Tous deux aimaient le burlesque : le premier pour en tirer profit, le second parce que, contempteur du passé, il voyait dans la charge outrée une arme destinée à le combattre insidieusement. Le poème *Le Jugement de Pâris* (2) de Dassoucy, cette parodie des Dieux de l'Olympe, amuse Cyrano ; il se réserve le droit de le présenter au public par une épître rédigée dans le goût de l'ouvrage :

Au sot lecteur et non au sage.

« Vulgaire, n'approche pas de cet ouvrage ; cet avis au Lecteur est un chasse coquin. Je l'aurois escrit en quatre langues si je les avois sçeus pour te dire en quatre langues : Monstre sans teste et sans cœur que tu es, de toutes les choses du monde la plus abjecte, et que je serois mesme fâché de t'avoir chanté de trop bonnes injures, de peur de te donner du plaisir. Je sçay bien que tu l'attens par dépit de donner la torture à cet ouvrage. Mais si tu l'as payé au Libraire, on ne te permet pas seulement d'en médire, mais encore de t'en chauffer. Aussi vient quelque jugement que tu en fasses, il est impossible qu'on ne soit vengé de ton ignorance, puisque de le blâmer tu seras estimé stupide, et stupide aussi de le louer, ne sçachant pas pourquoi. Encore suis-je certain que tu en jugeras favorablement, de peur qu'on ne croye que cet avis au sot Lecteur n'ait été fait pour toy, et ce qui est cause que je te berne avec plus d'assurance, c'est qu'il n'est point en ta bassesse d'en empescher le débit : car quand ce serait ton arrest de mort, ou Nostradamus en Syriaque, deux belles grandes images par où sa prudence a sceu débiter, triompheront si bien de ton œconomie que tu ne seras plus maistre de ta bourse. Cependant, ô vulgaire ! j'estime si fort la clarté de ton beau génie, que j'apprehende qu'après la lecture de cet ouvrage tu ne sçaches pas encore de quoy l'auteur a parlé, sçaches donc que c'est d'une Pomme qui n'est ni de Reinette, ni de Capendu, mais d'un fruict qui a trop de solidité pour tes dents, bien qu'elles soient capables de tout mordre, que si par hazard il te choque, je demande au ciel que ce soit si rudement que ta teste dure n'en soit pas à l'espreuve, l'Autheur ne m'en dédira pas ; car il est l'antipode du fat comme

(1) Nous avons déjà cité Royer de Prades parmi les amis les plus anciens de Cyrano ; leur passion commune pour l'escrime avait été le lien qui les unissait. Charles Beys en témoigne dans le premier tercet du sonnet suivant :

D'une grâce héroïque, il honore le bal,
Il entend la peinture, il est bien à cheval,
Sur tous les escrimeurs, il gagne la victoire.

(2) *Le Jugement de Pâris, en vers burlesques de M. Dassoucy, dédié à Monseigneur de Lionne, Paris. Toussaint Quinet, 1648, in-4° de 14 ff., dont le frontispice gravé avec la date erronée de 1639. 92 pp. cliiffr. 2 ff. et 1 fig.*

je souhaiterois si tous les ignorans ne faisoient qu'un monstre, d'estre au monde le seul. Signé : Hercule de Bergerac. »

Son exemple fut suivi par le libraire Toussainct Quinet, Le Bret, Scarron, le chevalier de L'Hermite Souliers, de Chevenne, l'avocat Du Pelletier, Chapelle (il signe encore, bien que légitimé depuis 1642, C.-E. de la Chapelle), La Mothe Le Vayer fils et Tristan L'Hermite. Le premier apporta un « caprice » de quarante-deux vers ; les suivans : sonnets, madrigal, dixains, septain, sixains, cinquain, toute la lyre. Les trois derniers rimeurs n'étaient autres que les élèves de Gassendi ; ils n'avaient retenu des leçons du maître que sa faiblesse pour la doctrine d'Épicure.

MM. Desbois et Scopart, en état de présenter les comptes de la succession, font la sourde oreille aux demandes d'argent de Savinien et d'Abel. Ces derniers, mécontents, cessent tous rapports avec eux. Ayant chacun besoin d'un habit, ils engagent, le 12 janvier 1649, chez un maître tailleur de la rue au Foin, l'anneau enrichi de diamants (1), offert autrefois, à titre d'épingles, par Antoine Balestrier, l'acquéreur du domaine de Mauvières et de Bergerac, à leur mère, Espérance Bellanger. Après une mise en demeure, les exécuteurs testamentaires, ne recevant aucune réponse, assignent les héritiers d'Abel de Cyrano devant le Bailli du Palais, qui rend le 26 janvier 1649 la sentence suivante :

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Louis Segulier, chevalier, baron de Saint-Brisson, des Ruaux et de Saint-Firmin, conseiller du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre et garde de sa Prévosté de Paris, salut. Sçavoir faisons que, sur la requête faite, en jugement devant nous au Chastellet de Paris, par M^e Jean de Beaufort, procureur de M^{es} Jean Desbois et Jacques Scopart, bourgeois de Paris, cy-devant exécuteurs des testament et ordonnance de dernière volonté de feu Abel de Cyrano, sieur de Mauvières, demandeurs, aux fins de l'Exploit de Beaudouyn, sergent, du douziesme de ce moys, contre M^e Pierre François, procureur de Savinian de Cyrano et Abel de Cyrano, émancipé d'aage, procédant

(1) Voici comment s'exprime le procès-verbal du 5 mars 1649, du commissaire Le Musnier : « Plus ont les dits exécuteurs (testamentaires à la suite de la vente du mobilier d'Abel I de Cyrano) rendus et delivrez audits Sr^s oyans (Savinien et Abel II) un anneau d'or où est enchassé un petit diamant en cœur au milieu et douze autres petits diamans à l'entour, lequel anneau ayant esté exposé en vente et ne s'estant trouvé ce que l'on présumoit qu'il valoit, les dits sieurs exécuteurs et oyans jugèrent à propos de le garder. »

soubz l'autorité dudit Savinian de Cyrano, son frère et curateur, deffendeurs, parties ouyes.

Nous condamnons lesdits deffendeurs à oyr le compte que lesdits demandeurs entendent leur rendre de ladite exécution testamentaire et ce par devant le commissaire Le Musnier, commissaire de la cour de céans et examinateur de la Cour de Céans, qu'à ce faire connectons, sauf à ordonner du reliquat. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre à ces présentes le seel de la dite prévosté de Paris, ce fut fait et donné par Noble homme M^e Augustin le Roux, conseiller du Roy au Chastelet, tenant le siège le mardy vingt sixiesme janvier M.VI^e quarante-neuf.

Le 29 janvier, MM. Scopart et Desbois sollicitent, devant la même juridiction, l'autorisation d'obliger Savinien et Abel à entendre l'audition desdits comptes. Dument autorisés, ils lancent le 30 janvier l'assignation pour le 1^{er} février.

Le 1^{er} février, au moment où les comptes vont être lus, M^e Pierre François, procureur de Savinien et d'Abel, réclame en leur nom la communication préalable, pendant une huitaine, de l'inventaire, du testament de leur père, du procès-verbal de la vente des meubles et de la grosse des comptes ; satisfaction lui est immédiatement donnée.

Le 12, M^e Pierre François rapporte les pièces prêtées et, en présence de MM. Scopart et Desbois, assistés de leur procureur, M^e de Beaufort, prend connaissance des comptes de la succession. Cet examen continue le 15 février.

Nous relevons dans ces comptes les détails suivants, relatifs à l'existence des deux frères :

La modeste chambre louée par Cyrano lui avait coûté, pour onze mois (mars 1648 à février 1649), cinquante-huit livres, soit cinq livres environ par mois ; ses autres dépenses, pendant la même période, révèlent une grande économie, nourriture : deux cent seize livres ; chemises, cannessons, chaussures, bas de toile : quinze livres ; blanchissage de linge, racoutrage d'habits : quinze livres ; bottes neuves et racoutrage de chaussures : seize livres trois sols quatre deniers, etc. Enfin, deux cents livres avaient été versées à Pierre Bignon, marchand bourgeois de Paris, pour lui permettre de remplir la caution, avec contrainte par corps, donnée par lui à Elie Pigou, le maître barbier chirurgien, notre vieille connaissance, sous la condition que ce dernier accorderait, moyennant cette somme, quittance de l'obligation de quatre cents livres, souscrite le 1^{er} avril 1645,

par *Alexandre de Bergerac* (1), soit en tout, pour Savinien, six cent seize livres quinze sols quatre deniers. De son côté, son frère Abel avait reçu quatre cent soixante-six livres trois sols six deniers, dont nourriture : deux cent quarante-sept livres onze sols six deniers ; loyer : quinze livres ; chaussures et autre linge : vingt-cinq livres ; raccommodage et blanchissage : vingt-deux livres ; bottes neuves et éperons : quarante livres ; un mois de leçon d'écriture chez Barbedor, maître écrivain à Paris : quatre livres ; hardes prises pour lui prisées lors de la vente des meubles de l'inventaire : six livres dix sols, etc.

De tels chiffres sont plus éloquents que de grandes phrases ; en face d'eux que reste-t-il du *Cyrano de Le Bret* (2), de P. Lacroix, de P. Brun ?

XI. — LA FRONDE. — CYRANO COMPOSE DES MAZARINADES : « LE MINISTRE D'ÉTAT FLAMBÉ », « LES LETTRES DE CONSOLATION A M^{me} DE ROHAN ET A M^{me} DE CHASTILLON », « LE GAZETIER DÉSINTÉRESSÉ », « LA SYBILLE MODERNE », « LE CONSEILLER FIDÈLE », « LA REMONSTRANCE DES TROIS ESTATS » (février-mars 1649).

Cyrano de Bergerac parcourt avec curiosité les premières mazarinades ; ces petits pamphlets répondaient à son genre

(1) Voici en quels termes s'exprime le commissaire Le Musnier dans son rapport du 5 mars 1649 (à la suite du compte des dépenses personnelles de *Cyrano*) : « De la somme de deux cens livres payée à François Bignon, marchand bourgeois de Paris, qui s'estoit obligé pour ledit Savinien de *Cyrano* envers Elie Pingou (*sic*), M^e chirurgien à Paris, en une somme de III^l 1, laquelle ayant esté depuis reduitte à la dite somme de II^l livres, à condition de payer comptant et ledit Bignon s'y estant obligé par corps, ledit S^r de *Cyrano* auroit tant prié le S^r Desbois qu'encores qu'il n'eut lors aucuns deniers de ladite succession en main, il ne laissa pas de payer ladite somme de II^l livres, affin que ledit Bignon ne receut aucun desplaisir de la part dudit Pingou comme le tout appert par l'extrait de ladite quittance, qui est sur la minute de ladite obligation passée devant Guenichot et Chapperon, le 1^{er} avril 1645, et ladite quittance du dernier mars 1648 passée devant lesdits notaires et cy rapportées. »

(2) Il est vraiment touchant d'entendre *Le Bret* parler de la vie si frugale de son ami : « Enfin, lecteur, il passa toujours pour un homme d'esprit très rare ; à quoy la Nature joignit tant de bonheur du costé des sens, qu'il se les soumit toujours autant qu'il voulut : de sorte qu'il ne but du vin que rarement, à cause (disoit-il) que son excès abrutit, et qu'il falloit estre autant sur la précaution à son égard que de l'arsenic (c'estoit à quoy il le comparoit), parce qu'on doit tout appréhender de ce poison, quelque précaution qu'on y apporte ; quand mesme il n'y auroit à en craindre que ce que le vulgaire nomme *qui pro quo*, qui le rend toujours dangereux. Il n'estoit pas moins modéré dans son manger, dont il bannissoit les ragousts tant qu'il pouvoit, dans la croyance que le plus simple vivre, et le moins mixtionné, estoit le meilleur. Ce qu'il confirmoit par l'exemple des hommes modernes, qui vivent si peu ; au contraire de ceux des premiers siècles, qui semblent n'avoir vescu si longtemps, qu'à cause de la simplicité de leurs repas :

*Quippe aliter tunc orbe novo caloque recenti
Vivebant homines... »*

d'esprit, c'était une sorte d'escrime tout à fait dans ses moyens. Frapper rudement avec la plume ou avec l'épée, n'était-ce pas toujours frapper ? Il prend Mazarin pour cible et lance, au début de février 1649, sous ses initiales D. B. (de Bergerac) : *Le Ministre d'Etat flambé* (1). Le sujet qu'il développe en soixante-six stances de sept vers se résume en deux vers :

Et vous faites à rebours
Le gaillard péché de luxure.

Ce chaste — malgré lui — suivant Le Bret, se complait dans les développements obscènes ; sa verve égrillarde y est tout à fait à l'aise. Il commence, afin que nul n'en ignore, à dire : C'est bien moi, Cyrano, l'auteur !

D'où diable me vient cette humeur ?
Mon âme n'est-elle point dupée ?
Moi qui ne suis qu'un escrimeur,
Suis-je bien devenu rumeur ?
Ou ma verve est-elle occupée ?
Et faut-il dans cette rumeur,
Joindre ainsi la plume à l'épée ?

Il diffame ensuite Mazarin avec un acharnement inouï :

Ha, ha, je vous tiens, Mazarin,
Esprit malin de nostre France,
Qui, pour obséder son destin,
Faites le soir et le matin
Main basse dessus sa pitance ;
A ce coup vous serez bien fin
Si vous évitez la potence....

Vos malices ont eu leur cours
Presque par toute la nature,
Vous avez fait cent mauvais tours,
Vous avez joué tous les jours
Et Créateur et créature,
Et vous avez fait à rebours
Le gaillard péché de luxure.

(1) Pierre Brun refuse à Cyrano : *Le Ministre d'Etat flambé*, sous le prétexte que notre libertin était « mazarin » ; l'argument est sans valeur. Cyrano, au début de la Fronde, étant donné sa mentalité, ne pouvait être que Frondeur ; plus tard, il s'est tourné vers le cardinal parce qu'il a cru y trouver son compte.

C'est où vous estes trop sçavant,
 Cardinal à courte prière ;
 Priape est chez vous à tout vent,
 Vous tranchez des deux bien souvent
 Comme un franc cousteau de tripière,
 Et ne laissez point le devant
 Sans escamotter le derrière....

A cette mazarinade outrageante, il fait succéder deux pièces laudatives dans le but de provoquer la générosité de M^{me} de Rohan et de M^{me} de Chastillon ; il les signe de ses initiales retournées : B. D., au lieu de D. B., de façon qu'elles ne soient pas confondues avec ses pièces politiques.

La première, c'est la *Lettre de consolation envoyée à M^{me} la duchesse de Rohan sur la mort de feu le duc de Rohan, son fils, surnommé Tancrede* (1). Ce jeune homme avait succombé, le 1^{er} février, aux suites d'un coup de pistolet reçu la veille près de Vincennes, dans une escarmouche avec les mazarinistes. Cette lettre est tout à fait insignifiante.

La seconde : *Lettre de consolation envoyée à M^{me} de Chastillon, sur la mort de M. de Chastillon* (2), tué au combat de Charenton, est moins banale. Cyrano n'a pu s'empêcher de faire des pointes et de placer quelques traits libertins :

« Ceux qui deffendoient à l'âme de faire une hostesse de la douleur, et qui ne vouloient pas même qu'elle la receut comme passagère, ont honoré la philosophie aux dépens de la Nature, et se sont opiniastrez à composer le tempérament des Sages de celui des Ladres. La tristesse n'est pas tousjours effroyable, elle a ses charmes comme la joye, et si les larmes qui coulèrent autrefois sur un beau visage trouvèrent un Roy qui brusla pour elles, il est certain qu'on peut pleurer de bonne grâce...

» Vous avez perdu au milieu de vostre jeunesse un homme qui estoit à peine venu au bout de la sienne ; mais ce comique, dont l'Apostre n'a pas dédaigné de canoniser le tesmoignage, nous enseigne que les personnes qui sont bien avec les dieux n'ont pas accoustumé de blanchir, et quand Homère et l'histoire de tous les siècles ne nous auroient point appris que les héros ne meurent point vieux, vous estes trop savante pour ignorer qu'il n'y a point d'ordre dans la mort, comme il y en a dans la naissance. Peut-estre que cet accident ne laisse pas de vous troubler, pour ce que le

(1) *A Paris, chez Claude Huot, rue saint-Jacques, proche les Jacobins, au pied de Biche. M.DC.XLIX (1649). In-4° de 8 pp., sig. B. D. (N. Lb37 5234).*

(2) *A Paris, chez Jean Brunet... M.DC.XLIX (1649). In-4° de 8 pp. chiff., sig. B. D. (Lb37 5234).*

Christianisme, qui perfectionne la Nature, ne s'est point encore avisé de la détruire...

» Outre que les lettres saintes confondent bien souvent par un mélange très heureux l'affliction avec les visites de Dieu, un théologien n'a pas eu mauvaise grâce de dire que les vertus estoient semblables aux estoiles, après avoir fait voir le rapport qu'il y a de l'âme au ciel, de la foy à la Lune et de l'entendement au Soleil, pour ce que les vertus semblent tirer leur plus grand esclat de l'adversité, comme les estoiles ne brillent point d'avantage que quand la nuit est obscure. »

Est-il exact, comme il le dit, qu'il ait eu quelque part aux bonnes grâces de feu M. de Chastillon ? C'est possible, mais nous n'avons aucune certitude à cet égard.

En moins de deux mois (février et mars), Cyrano descend encore quatre fois dans l'arène pour combattre Mazarin.

A la fin de *La Lettre de Consolation* se lisait l'avis suivant :

« Amy lecteur. Je vous advertis qu'il y a une pièce qui s'appelle *Le Gazettier des-interressé*, qui sera une pièce de remarque pour le temps présent. »

Le Gazettier des-interressé (1), d'un style excellent, débute par cette belle déclaration de principe en avance de cent cinquante ans sur son époque :

« Ceux qui attaquent le cardinal Mazarin par sa naissance, et qui en veulent faire son premier crime, ou qui s'imaginent que sa condition luy deffendoit d'approcher de si près des degrez du Throsne, ne doivent pas estre mis au rang des sages ; et j'ose dire que le feu mesme qui les échauffe, les aveugle en cette rencontre. Nostre condition est une ; il n'y a que la Vertu qui nous distingue, et la Noblesse ne peut pas avoir tousjours esté vieille. Outre que ceux qui n'ont point receu de faveurs de la nature, peuvent prétendre légitimement à celles de la fortune, il est certain que Dieu relève la bassesse, et qu'il abaisse la grandeur quand il lui plaist, comme dit Chilon, et comme l'Escriture nous l'enseigne, et que les roys qui en sont appellez les vivantes et les plus parfaites images peuvent l'imiter sans faillir, et faire quelque chose de rien, par une espèce de création qui ne doit pas tenir lieu de miracle.... C'est en cecy que la volonté des roys peut estre et leur excuse et leur loy, qu'ils sont en droit de tirer des hommes nés dans la fange et dans la poussière pour les porter aux plus hautes charges, et que leur choix est bien souvent une

(1) *Le Gazettier des-interressé*. Paris. Jean Brunet, 1649, in-4° de 24 pp. chiff. Il y a une *Deuxième Suite du Gazettier des-interressé*, Paris, Vefve A. Musnier, 1649, in-4° de 8 pp. ; elle n'est pas de Cyrano.

marque de leur jugement et de leur conduite (1)... C'est assez pour fermer la bouche à ceux qui déclament d'abord contre le cardinal Mazarin pour estre né dans une pauvreté honteuse, et qui le treuvent digne de malédiction pour ce qu'ils le treuvent aujourd'huy digne d'envie. »

Mais ceci concédé par Cyrano à Mazarin, le premier ministre n'est que plus coupable d'être... sodomite, seconde mouture du *Ministre d'Etat flambé* :

«... Mais comme une femme autrefois appella de Philippe endormy au mesme Philippe éveillé, nous pouvons aussi en appeler de l'assoupissement au réveil et de la Patience à la Justice. Le cardinal Mazarin pouvoit bien mettre son industrie en usage pour se laver de la pauvreté qui estoit un second péché originel dans la famille de ses pères, il pouvoit joindre les vertus chrestiennes aux morales et aux politiques pour s'en défaire, et travailler pour son salut, pour sa gloire et pour sa fortune. Cependant, cet amour abominable, qui ne cherche que les enfans et qui n'en sçauroit estre jamais le père, a esté une des premières occupations de sa vie ; il a connu ce vice, lorsqu'il le pouvoit à peine nommer, et s'y est abandonné dans un âge qui est dans tous les autres l'âge d'innocence. Dans ce commerce pour qui les loix n'ont pu trouver de moindre punition que celle du feu, il fit depuis l'épreuve de ce Tirésias de la Fable (2), pour mettre toutes les abominations en usage ; et dans cet estat dont l'idée seule fait trembler, il fut longtemps le mary de ceux-là même dont il avoit esté la femme. Cette horrible galanterie l'approcha de plusieurs personnes pour estre et l'objet et le ministre de leurs voluptés enragées ; de leur galand et de leur maistresse, il devint ensuite leur maquereau... »

Puis, il reprend toute la vie publique du cardinal et, le jugeant avec une grande sévérité, il l'appelle : « Attila, le fléau de Dieu », l'accuse de se déclarer contre le Pape et d'avoir fait assassiner un des neveux de ce dernier ! Etc., etc.

Pour oser publier de telles accusations, il fallait être assuré de l'impunité.

La Sibylle Moderne, ou l'Oracle du Temps (3) est écrite dans la même note :

«... On ne doit presque plus trouver estrange que le cardinal

(1) On retrouve cette théorie du droit divin des rois dans la *Lettre contre les Frondeurs*.

(2) Tirésias, thébain, un des devins les plus fameux de l'antiquité.

(3) *La Sibylle Moderne, ou l'Oracle du Temps*. Paris, Jean Brunet, 1649, in-4° de 15 pp., sig. D. B. Dans ses pamphlets, Cyrano cite souvent les personnages de la Bible, Moïse surtout, mais il ne les évoque pas, comme à son ordinaire, dans l'intention de les tourner en ridicule.

Mazarin ait eu des hommes pour faire valoir ses crimes ; puisque les Busires et les Nérons ont trouvé des Apologistes, et que des peuples entiers ont déifié des crapauts et des crocodiles. Il n'est point de siècle qui n'ait porté des aveugles et des ladres, et tant qu'il y aura des pauvres et des mercenaires, il y aura toujours et des flatteurs et des lasches. Cette bassesse n'a pas eu de grands succez ; ces illusions pompeuses n'ont pas mesme gagné les plus foibles et les plus crédules, et ceux qui ont eu quelque espèce de créance pour les Fables n'en ont pas eu pour ces impostures...

«... Après avoir espuisé toutes les finances de l'Estat, après avoir fait autant de pauvres qu'il y a de sujets dans ce royaume, il semble qu'il [Mazarin] ait eu dessein de se jouer mesme de Dieu. Il a fait venir de nouveaux religieux qui ont fait une foire Saint-Germain de leur Église, un théâtre de leur autel, qui ont introduit des marionnettes pour des saints et qui commençoient à faire une farce de nos plus augustes mystères, dans la créance qu'ils ont eue qu'ils ne pouvoient luy plaire plus avantageusement qu'en changeant la religion en comédienne. Il les avoit desjà logez de ses impiétez et de ses larcins, et consacroit à Dieu un temple de ses saletez et de ses crimes, comme ces malheureuses Phéniciennes qui se prostituaient devant leurs Idoles et qui leur dédioient le prix de leurs paillardises et de leurs ordures... »

Cette plaquette se termine par un remarquable sonnet :

Effroyables Autheurs de nos calamitez,
 Ennemis de la paix qu'on nous faisoit attendre,
 Superbes criminels qu'on ne peut plus deffendre
 Des maux que nous souffrons, et que vous méritez.

Quels désordres nouveaux aviez-vous méditez ?
 Quels biens dans nos maisons vous restoit-il à prendre ?
 Et voulez-vous enfin mettre l'Estat en cendre,
 Après l'avoir saigné presque de tous costez ?

Ne vous flattez plus tant, misérables impies,
 Ne vous déguisez plus, dangereuses Harpies,
 La Fortune pour vous n'aura plus rien de beau.

La Justice après vous jour et nuit occupée
 Pour vous mieux reconnoistre a rompu son bandeau,
 Et pour vous mieux punir a repris son épée !

Le Conseiller fidèle (1) marque un recul dans l'injure. Le ton s'élève dans *Les Remonstrances des Trois Estats à la Reyne*

(1) *Le Conseiller Fidèle*. Paris, Jean Brunet, 1649, in-4° de 12 pp., sig. D. B.

Régente pour la Paix (1) et atteint l'éloquence. Cyrano fait parler au Clergé, à la Noblesse et au Peuple, un langage digne de ces trois grands ordres. Voici le début de *La Remontrance du Peuple* :

« Madame, quoy que nous soyons les derniers en ordre, nous ne devons pourtant pas l'être en nature, puisque c'est en quelque sorte par nostre moyen que les Roys subsistent, et que leur grandeur, selon le Sage, ne peut estre mieux représentée que par celle de leurs peuples. Il n'est pas autrement d'un Estat que d'un édifice, où les appartemens les plus superbes ne sont pas tousjours les plus nécessaires, où les plus bas estages entretiennent les plus hauts, et dans lequel les pierres les moins remarquables servent de fondement et d'appuy à tout le reste....

» Cependant, nous nous sommes espuisez pour la gloire et pour la grandeur de la Couronne, nous avons accordé au bien de l'Estat tout le fruit de nostre industrie et de nos veilles ; nous avons vendu jusques à nos héritages et à nos acquets, et mesme jusques à nos espérances ; et comme si c'eût esté trop peu pour nostre devoir et que la soumission l'eut enchéry sur l'amour et sur la nature, nous avons quitté nos femmes et sacrifié jusque à nos enfans, pour empescher qu'on ne nous puisse faire aucune demande, ny aucun reproche. Après les marques de cette obéissance aveugle, et les ouvrages d'un zèle aussi grand que juste, nous ne sçaurions douter, madame, que Vostre Majesté n'ait pour nous quelque reconnoissance ou quelque pitié, et qu'elle ne nous conserve pour elle, quand mesme elle compteroit nostre pauvreté et nostre misère entre nos crimes... »

Pourquoi Cyrano se tait-il ? Pourquoi abandonne-t-il subitement la guerre contre le Mazarin ? Les Princes et madame de Chastillon ne lui ont pas marqué assez ostensiblement leur gratitude et il a jugé inutile de continuer à jouer le rôle de « gazetier désintéressé ». Disons à sa décharge que ses anciennes et bonnes relations avec les officiers du régiment de Conti l'obligeaient à se ranger sous la bannière des Princes ; il lui eût été impossible d'agir autrement.

XII. — LES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES D'ABEL DE CYRANO RENDENT LEURS COMPTES. — MARIAGE D'ABEL II DE CYRANO (1^{er} juillet 1649).

Le 2 mars 1649, les comptes définitifs de la succession de leur père sont approuvés par Savinien et Abel :

(1) *Remonstrances des Trois Estats à la Reyne Régente pour la Paix*. Paris, Brunet, 1649, in-4°.

Le mardy deuxième jour de mars audit an mil six cens quarante-neuf, l'assignation verbalement prise entre les parties, sont comparus en personne lesdits Scopart et Desbois rendans compte, assistés de Beaufort, leur procureur.

Les S^{rs} Savinian de Cirano, S^r de Bergeraque, et Abel de Cirano, esmancipé d'age, proceddant soubz l'autorité dudit Savinian, son frère et curateur, assisté de François, leur procureur, lesquels après avoir eu communication du compte, ont dict qu'ils advouent tout ce qui a esté fait par ledit François et requis estre présentement procédé à la revision dudit compte.

Du consentement desquelles a esté procédé à la révision dudit compte et ont signé :

Scopart, Desboys, Beaufort, S. de Cyrano de Bergerac, A. de Cyrano, François.

Et après avoir vacqué depuis l'heure de huit heures jusques à onze heures et que les debatz qui estoient formez sur aucuns des articles dudit compte ont esté veus et réglés, lesdites parties ont accordé ledit compte estre par nous calculé clos et affiné en leur absence.

Signé : S. de Cyrano de Bergerac, A. de Cyrano, François, Scopart, Desboys, de Beaufort.

S. de Cyrano de Bergerac

A. de Cyrano

Résumons lesdits comptes :

Les recettes s'étaient élevées à trois mille neuf cent cinquante-six livres environ et les dépenses à deux mille huit cent soixante-dix-sept livres environ, laissant un excédant de recettes de mille soixante-dix-huit livres à partager entre les deux frères, soit cinq cent trente-neuf livres pour chacun ; il y avait à en déduire leurs dépenses particulières, soldées par MM. Desbois et Scopart, soit sept cent trente-trois livres environ pour Savinien et cinq cent soixante-seize livres pour Abel, sommes supérieures à celles qui leur revenaient. Heureusement, il restait à effectuer une recette de trois cent quatre livres environ, soit pour chacun : cent cinquante-deux livres, ce qui réduisait

la dette de Savinien à quarante et une livres et laissait à Abel un léger reliquat de cent quinze livres (1).

Abel se décide brusquement à convoler en justes noces. La perspective d'entrer en possession de l'héritage paternel l'engagea-t-elle à prendre femme ? Régularisait-il une liaison antérieure ou reçut-il brusquement le « coup de foudre » ? Toutes questions auxquelles il serait difficile de répondre en connaissance de cause. Quoi qu'il en soit, Abel épousa dans l'Eglise Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le 1^{er} juillet 1649, une jeune orpheline, probablement sans fortune, Marie Marcy, fille d'un marchand mercier, feu Simon Marcy, et de défunte Perrette Dufour. Les témoins étaient de petites gens de roture : Simon Bellanger, marchand, parent de sa grand-mère Espérance, et deux bourgeois de Paris : Nicolas Guyot et Gervais Le Verrier. Cyrano n'assistait pas à la cérémonie, sa signature est absente sur le registre de l'église. Ses relations avec son frère devaient être assez froides.

Le 11 juillet 1649, eut lieu, par les soins de M^{es} Cartier et Quarré, notaires au Châtelet de Paris, le partage, si longtemps désiré par les intéressés, de l'héritage paternel. Le total des biens, divisé en deux lots, comprenait vingt-deux articles s'élevant à vingt et un mille trois cent quarante-quatre livres deux sols. Deux petits billets de papier de même grandeur, marqués *premier* ou *second* lot, furent tirés au sort « par un jeune garçon âgé de douze ans, inconnu aux parties ». Le premier lot, échu à Cyrano de Bergerac (10.450 livres environ), comprenait :

1° Cent huit sols de rente de bail d'héritage, dus par Maurice Manguiet, Pierre Martin et Thomas Ollivier, vigneron demeurant à Bougival... le prix principal desdits cent huit sols de rente monte à la somme de 135 l.

2° Onze livres et trois poules de rente de bail d'héritage dues par Raoulin Rasteau ou ses héritiers, demeurant à Saint-Michel près ledit Bougival. 116 l. 10 s.

3° Quatre livres tournois et deux poules de rente de bail d'héritage dues par Nicolas Horasts, vigneron, demeurant aux Grossets, paroisse de La Celle près ledit Bougival. 125 l.

(1) Le compte que nous présentons est celui qui figure au procès-verbal du 2 mars. M. Jean Lemoine en a présenté un à la date du 5 mars, que voici : « Les recettes se trouvaient monter au total de trois mille neuf cent cinquante-six livres un denier ; les dépenses dépassaient les recettes de trois cent quatre livres neuf sols un denier dont les deux frères se trouvaient redevables : empruntant à MM. Scopart et Desbois une somme de cent quatre-vingt-quinze livres onze sols, ils faisaient ainsi porter leur dette au total de cinq cents livres. »

4° Douze livres et six poules de rente de bail d'héritage dues par Pierre Martin le jeune, vigneron, demeurant aux Grossets, paroisse dudit Bougival. 375 l.

5° Quarante-trois livres seize sols six deniers, restant de soixante et une livres dix-sept sols six deniers portés par obligation dudit Martin 43 l. 13 s. 6 d.

6° Sept livres dix sols tournois de rente de bail d'héritage, y compris trente sols de rente pour le paiement de trois poules de rente, dus par Guillaume Hardoin, Jacques Berthault, vigneron, demeurant à La Chaussée, paroisse dudit Bougival, montant à. 187 l. 10 s.

9° Plus la somme de vingt-cinq livres dix-huit sols six deniers, restant de quatre-vingt-quatre livres quatorze sols contenus en une obligation desdits Delignet, Rasteau, Pimparé, Desues et Hardouin. 25 l. 18 s. 6 d.

13° Plus quarante sols restant de onze livres contenus en l'obligation dudit Houyn, ci. 40 s.

18° Cinquante livres tournois de rente sur ledit clergé constituées à Jacques Lepannetier, montant à. 300 l.

20° Vingt-cinq livres de rente faisant partie de cent livres de rente constituées par la Ville de Paris, le 8 mai 1563, montant à. . . . 150 l.

Du 17° Deux cens quatre-vingt-trois livres un sol sur six cens livres de rente sur le Clergé constituées par la Ville de Paris, montant à trois mille six cens livres, soit. 4.698 l. 6 s.

Du 21° Moitié de quatre-vingt-six livres douze sols huit deniers de rente, cédés par échange auxdits feu sieur Abel de Cyrano et Espérance Bellanger, sa femme, par Joachim Marchant, écuyer, sieur de May, et Anne Texier, montant à deux mille cinq cens quarante livres seize sols, soit quarante-trois livres six sols quatre deniers, montant à 1.270 l. 8 s.

Du 22° Moitié de deux mille livres tournois de rente constituées par la Ville de Paris audit sieur de Mauvières, moyennant trente-six mille livres sur les Aides, montant à douze mille livres, soit mille livres tournois, montant à. 6.000 l.

Abel, pour le second lot, recevait :

7° Treize livres quinze sols et trois poules et demie de rente de bail d'héritage, revenant à quinze livres dix sols de rente, dus par Jean Boissonnat, laboureur vigneron, demeurant aux Grossets, paroisse de La Celle, montant au principal de. 387 l. 10 s.

8° Sept livres dix sols de rente de bail d'héritage dus par Jean Delinat, Jacques Rasteau, Geoffroy Pimparé et Raoulin Desues, vigneron, demeurant à Saint-Michel, près Bougival, montant à. . . . 185 l. 10 s.

10° Cent huit sols de rente de bail d'héritage dus par lesdits Delignet, Jacques Rasteau, Raoulin Desues et Jacques Hardouin, à prendre sur deux arpents quarante perches de terres et vignes montant à 135 l.

11° Pareille rente de cent huit sols de bail d'héritage due par Louis Rasteau, Jean Bourdon le jeune et Raoulin Panton, vigneron, demeurant à Bougival et environs, montant à 135 l.

12° Cinquante livres onze sols restant de cinquante-cinq livres onze sols contenus en une obligation par lui passée au profit dudit sieur de Mauvières, ci 50 l. 11 s.

14° Soixante-une livres cinq sols, restant de huit-vingts dix-neuf livres trois sols dix deniers, contenus en une obligation de Jean et Gilles Brissonnet, au profit dudit sieur de Mauvières 61 l. 5 s.

15° Douze livres dix sols tournois de rente de bail d'héritage dus par Jean et Jacques Jullien, frères, et Henry Potier, vigneron, demeurant à Saint-Michel et environs, paroisse de Bougival, montant au principal de 312 l. 10 s.

16° Plus la somme de treize livres six sols restant de quarante livres contenus en leur obligation 13 l. 6 s.

Du 17° Trois cens seize livres dix-neuf sols sur six cens livres de rente... montant à trois mille six cents livres, montant à . . . 1.901 l. 14 s.

Du 21° Moitié de quatre-vingt-six livres douze sols huit deniers de rente... montant à deux mille cinq cens quarante livres seize sols, soit quarante-trois livres six sols quatre deniers, montant à . . . 1.270 l. 8 s.

Du 22° Moitié de deux mille livres tournois de rente... montant à douze mille livres, soit mille livres tournois, montant à . . . 6.000 l.

On remarquera l'énorme moins-value qu'avaient subi les rentes constituées par la Ville de Paris : les deux mille livres achetées trente-six mille livres en 1636 ne valaient plus que douze mille livres en 1649, soit 66 % de dépréciation !

XIII. — ROYER DE PRADES ET « L'AUTRE MONDE ». — LES COUPLETS LIBERTINS DE CYRANO. — « L'OVIDE EN BELLE HUMEUR » DE DASSOUCY.

A l'abri de tout souci matériel immédiat, Cyrano reprend goût à la littérature sérieuse, celle qui doit asseoir sa renommée. Il est présenté à Michel de Marolles, l'infatigable traducteur, à Adrien de La Morlière, à Gilles Filleau des Billettes, au comte de Brienne, et conquiert leur amitié. Toujours hanté du désir d'écrire une tragédie, il presse Royer de Prades, qui en avait deux en portefeuille depuis 1643 : *La Victime d'Etat* et *Annibal*, de les publier. Cyrano marque non moins de cordialité à son ami en lui communiquant la première partie de *L'Autre Monde* : *Le Voyage dans la Lune*. La lecture qu'en fait Royer lui produit une mauvaise impression ; il

croit de son devoir d'avertir Cyrano : « Sa fréquentation devient compromettante et, pour lui, il craindrait la compagnie des Séléniens autant qu'une affreuse mort » :

A l'auteur des *Estats et Empires de la Lune ou de l'Autre Monde*.

*Accepte ces six meschans vers
Que ma main t'escrit de travers
Tant en moy la frayeur abonde,
Et permets qu'aujourd' huy j'evite ton abord,
Car autant qu'une affreuse mort
Je crains les Gens de « l'Autre monde » (1).*

Regrettant d'avoir été trop loin, Royer atténue son accès de franchise dans le sonnet suivant :

*Un Esprit qu'en son vol nul obstacle n'arreste,
Descouvre un Autre Monde à nos ambitieux,
Qui tous esgalement respirent sa conquête,
Comme un noble chemin pour arriver aux Cieux.*

*Mais ce n'est point pour eux que la Palme s'apreste,
Si j'estois du Conseil des Destins et des Dieux,
Pour prix de ton audace on chargeroit ta teste
Des couronnes des Roys qui captivent ces lieux.*

*Mais non ! Je m'en dédys, l'inconstante Fortune
Semble avoir trop d'empire en celuy de la Lune,
Son pouvoir n'y paroist que pour tout renverser.*

*Peut-estre verrois-tu dans ces demeures mornes
Dès le premier instant ton Estat s'éclipser,
Et du moins chaque mois, en rétrécir les bornes.*

La sincérité de Jean Royer explique pourquoi Cyrano n'a célébré ni *La Victime d'Estat*, ni *Annibal*, et aussi l'absence de l'auteur de ces deux tragédies pendant leur impression à Paris. Bien que leur achevé d'imprimer porte la date de fin septembre 1649, elles étaient condamnées à rester une année encore dans les magasins de l'éditeur.

Jamais la situation n'avait été en apparence plus favorable à Cyrano pour son *Autre Monde*. L'anarchie battait son plein dans la capitale ; la liberté d'insulter, de diffamer ne rencon-

(1) Ce sixain figure en tête du Ms. de la Bibl. Nat.

trait aucune entrave ; la censure n'existait plus, ou seulement pour la forme ; mais la médaille avait son revers : la clientèle ordinaire des libraires s'intéressait à la seule politique et ignorait les nouveautés littéraires. De bons esprits, d'ailleurs — ils étaient nombreux — estimaient qu'un jour ou l'autre, le calme renaissant, l'éponge ne serait peut-être pas passée sur les excès de langage dont la trace subsisterait. Une preuve que Cyrano était incomplètement rassuré sur l'innocuité de *L'Autre Monde*, c'est la réserve qu'il semble s'être imposée vis-à-vis de Le Bret, Dassoucy, Chapelle et Tristan L'Hermitte, à moins que ces derniers, effrayés, comme Royer, de sa témérité, aient décliné l'honneur de célébrer l'œuvre capitale de leur ami !

Cette déconvenue agite sa bile. Les couplets féroces de Blot (1), du chevalier de Rivière, vilipendant la reine, réclamant la tête du cardinal, se moquant de la Bible, du pape, de toutes les religions, se transmettaient de bouche en bouche ; les imiter n'était qu'un jeu pour Cyrano. Il ne s'est pas fait faute de fronder sous cette forme, mais où retrouver ses chansons libertines ? Elles existent, anonymes, dans les manuscrits de l'époque, sans que rien permette de les identifier, de les attribuer avec certitude. Voici, cependant, un couplet signé dans le manuscrit Potocki :

La troupe des bons catholiques
 Va boire à ses chers hérétiques :
 Sus, compagnons, prenons du vin ;
 Que nul plaisir ne nous eschappe !
 Vous direz : « Foutre de Calvin. »
 Et je diray : « Foutre du Pape. » (2)

Ses relations avec Dassoucy, dans les premiers mois de 1650, étaient encore excellentes ; il lui marquait quelque reconnaissance de l'avoir souvent hébergé en 1648 et durant une partie de 1649. Aussi a-t-il été l'un des premiers à connaître *L'Ovide en*

(1) *Les Chansons Libertines de Claude de Chouigny, baron de Blot-l'Eglise, précédées d'une notice biographique et suivies de couplets de ses amis : Le Grand Condé, Marigny, le chevalier de Rivière. Paris, 1919.*

(2) Variante :

Le party des bons catholiques
 Boit à vous autres hérétiques :
 Mes chers amis prenons du vin ;

Et pour que personne n'échappe !
 Vous direz : « Nargue de Calvin. »
 Et nous dirons : « Nargue du pape. »

(Ms. 12666)

Belle Humeur (1). Le huitain signé de *Bergerac*, placé dans les feuillets préliminaires de ce poème burlesque, a une allure franchement libertine :

Pour monsieur Dassoucy sur sa Métamorphose des Dieux.

Plus puissant que jadis Orfée,
 Qui de chez les peuples sans yeux
 Ne peut ramener que sa Fée,
 Tu ramènes en Terre les Dieux,
 Malgré cette défense expresse
 D'en avoir plus d'un parmy nous ;
 Mais de peur qu'on les reconnoisse,
 Tu les as déguisez en fous.

Les fidèles de Dassoucy : Le Bret, Tristan L'Hermitte et de Chavannes, paient également leur tribut à l'amitié par un triolet, un quatrain et un neuvain.

XIV. — « LES ŒUVRES POÉTIQUES » DE ROYER DE PRADES. — RUPTURE DE CYRANO AVEC DASSOUCY ET SCARRON. — CYRANO AUX GAGES DE MAZARIN. — SA LETTRE CONTRE LES FRONDEURS. NOUVELLES ATTAQUES CONTRE SCARRON.

Jean Royer, définitivement fixé sur les intentions de Cyrano de différer l'impression de *L'Autre Monde*, se décide à mettre sous la presse ses propres (*Œuvres Poétiques*, avec une préface signée S. B. D. (Savinien Bergerac Dyrcona) ; elles seront jointes à *La Victime d'Estat* et à *Annibal* pour en former un juste volume :

A qui lict :

« Lecteur, comme l'imprimeur t'a déjà dit dans un autre advertisement qui précède *Annibal* et *Silvanus*, on doit faire grand estat de tout le contenu de ce recueil de vers : mais l'auteur n'est pas de mesme avis et m'a chargé de te dire qu'il a besoin de ton indulgence pour plusieurs pièces qui se sentent de la foiblesse de l'âge où il estoit, lorsqu'il les composa. Ses commencemens luy paroissent languissans parce que la suite en est trop relevée ; et la multitude de pensées qui se trouve dans ses derniers ouvrages luy fait accuser les autres d'indigence. Il croit qu'il ne

(1) *L'Ovide en belle humeur, enrichy de toutes ses figures burlesques. Paris, Sercy, 1650. In-4° de 6 ff. dont un pour le frontispice gravé, 142 pp. et 1 f. pour le privilège. Une seconde édition a été publiée sous la date de 1653.*

suffit pas d'écrire au goût du siècle qui n'estime plus que les choses fades et ne s'attache qu'à la superficie, puis qu'il fait moins d'estat d'un chef-d'œuvre bien imaginé, que de quelques mots, qu'à force de les polir on a comme arrangez au compas. Il tient au contraire que le feu qui se termine en pointe se manifeste tousjours par des sentimens qui semblent retenir sa forme, que la poésie estant fille de l'imagination doit tousjours ressembler à sa mère ou, du moins, avoir quelques-uns de ses traits, et que, comme les termes dont elle se sert s'esloignent de l'usage commun par les rimes et la cadence, il faut aussi que les pensées s'en esloignent entièrement ; c'est pourquoy il estime peu ses ouvrages qui ne sont pas de cette façon, et, n'eust été l'affection qu'un père a tousjours pour ses enfans, quoy que difformes, il les eut supprimez, à la réserve de cinq ou six pièces que tu reconnoistras assez et qu'il t'offrira quelque jour plus achevées, avec un long ouvrage de mesme force qu'il va finir. En attendant reçois ce présent avec reconnoissance qui, du moins, te donnera la satisfaction de connoistre qu'il en est plusieurs capables d'écrire en un âge où d'autres ont peine à parler. Adieu. »

Si la seule pièce laudative des *Œuvres Poétiques du sieur de P...* (1) est signée Rotrou, on rencontre, dans l'intérieur du volume, une élégie de cent cinquante-quatre vers : *Jalousie*, précédée d'un dixain de Ris-Mareuil, d'un quatrain d'Hector de Brissailles, l'ancien compagnon d'armes de Cyrano, d'un huitain anonyme et d'un sixain du frère de notre parisien : Abel, qui signe de B. (Bergerac) Mauvières. Royer n'a pas oublié d'y recueillir son sonnet et son épigramme : *A l'Auteur des Etats et Empires de la Lune*, mais il a changé le titre de cette dernière : *A un Pèlerin revenu de l'Autre Monde*, et l'a refaite pour lui ôter le caractère d'un avis adressé à Cyrano :

*J'eusse fait un plus long ouvrage
Sur ce grand et fameux voyage,
Dont ton livre nous fait rapport ;
Mais ma veine la plus féconde,
Se glaceroit à ton abort,
Et desjà je me juge mort
A voir les gens de l'Autre monde.*

Un peu plus loin se lit un sixain contre *L'Ovide en Belle Humeur*, de Dassoucy :

(1) *Œuvres poétiques du sieur de P****. Paris, Nic. et Jean de La Coste (ou Pierre Targa), 1650, in-4°. — Elles sont accompagnées ordinairement des deux tragédies : *Annibal*, 1649 ; *La Victime d'Etat*, 1649.

A un mauvais Poëte burlesque.

*Tes amis et tes envieux,
Ouvrant ton livre glorieux
N'ouvrent la bouche que pour rire,
Et confessent esgalement,
Soucidas qu'on ne peut escrire
Des vers plus ridiculement.*

Les amis de nos amis étant généralement nos amis, comment expliquer cette attaque de Royer, si ce n'est par l'hypothèse que Cyrano avait rompu avec l'*Empereur du Burlesque* au lendemain de l'envoi de son madrigal sur *La Métamorphose des Dieux* ?

Il faudrait chercher, si on s'en rapporte à Dassoucy, l'origine de l'animosité subite de Cyrano contre « Soucidas » (1) dans l'affaire du Chapon :

« Feu B. avoit raison de me vouloir tuer, puisque, dans son plus famélique accès, je fus assez humain pour soustraire à sa nécessité un chapon du Mans, qu'en vain au sortir de la broche je fis cacher sous mon lit, puisque la fumée qui, en mesme temps, luy ouvrit l'appétit et luy serra le cœur, luy fit assez connoistre qu'il n'avoit plus en moy qu'un cruel et barbare amy. » (2)

Un grief moins puéril — et même grave — justifierait-il les grossières injures dont Cyrano accable son ami de la veille ?

« Le Viédaze ; Hé, par la mort, je trouve que vous estes bien impudent de demeurer en vie après m'avoir offensé. Vous qui ne tenez lieu de rien au monde ou qui n'estes, au plus, qu'une gale aux fesses de la Nature, vous qui tomberez si bas, si je cesse de vous soutenir, qu'une puce en laischant la terre ne vous distinguera pas du pavé, vous enfin si sale et

(1) *Œuvres Diverses*, 1654, p. 128. La lettre « Contre Soucidas » est bien de 1650, puisqu'elle figure dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, qui est daté de 1651.

(2) *Les Aventures de Monsieur d'Assoucy*, Paris, 1677, tome second, p. 137. Un peu plus loin, il est encore question de Cyrano : « Mais vous ne savez pas non plus que le feu sieur D. B. (de Bergerac), fâché de m'avoir fâché, venant en mon logis pour se repatrier avec moy, la peur que j'eus d'un fourreau de pistolet qu'il portoit raccommoder chez un guaignier, me fit fuir de France en Italie et qu'après sa mort, allant de Paris à Thurin, et voyageant au clair de la Lune, la peur que j'eus de mon ombre me fit jetter dans une rivière, croyant que ce fust l'ombre vengeresse de ce furieux soldat, la terreur des vivres et l'épouvantail des braves, qui pour se venger de l'affaire du chapon, estoit encore à mes trousses. »

bougre qu'on doute (en vous voyant) si vostre mère n'a point accouché de vous par le *cul...* » (1).

Et, plus loin, il l'accuse de n'être pas l'auteur du *Jugement de Pâris*, publié en 1648 et cependant lui-même, on l'a vu, a préfacé ce poème, signant Hercule de Bergerac :

« Toutesfois, j'ay songé depuis que pour faire quelque chose de bien ridicule, vous n'aviez qu'à parler sérieusement ; c'est pourquoy je n'ay pas voulu risquer la chose. Avez-vous, en effet, jamais rien achevé de tolérable que vostre poème burlesque ? Cependant, ny les vers, ny la conduite ne vous ont guère fait brusler de chandelle, et, selon ma pensée, vous deviez l'intituler : *Le Jugement de Pâris et de Blandin*, car si vous l'avez transcrit, vous savez bien qui l'a composé... »

Qui est ce Blandin ? Nous l'ignorons. En tout cas, il n'a rien publié. Il est né, peut-être, de l'imagination de Cyrano !

La cause de la haine qu'il portait à Scarron ne serait pas plus fondée. Le « Malade de la Reine » aurait refusé, crime impardonnable, d'entendre la lecture d'une page de ses œuvres !

« Et puis, sçait-on si Dieu ne le punit point de la haine qu'il porte aux pensées, veu que sa maladie n'est incurable que de ce qu'il n'a jamais peu souffrir personne qui sçeut bien penser. Je me figure que c'est aussi pour cela qu'il me hait avec si peu de raison ; car on a remarqué qu'il ne se donna pas le loisir de lire une page de mes œuvres qu'il conclud qu'elles puoient le portefeuille. Mais comment les eut-il regardées de bon œil, lui qui ne sçauroit mesme regarder le Ciel que de travers » (2).

Cyrano était vraiment d'une susceptibilité malative.

Les petites rentes provenant de la succession de son père diminaient chaque année, — il en avait progressivement aliéné le capital — aussi est-il réduit à demander des ressources à sa plume. Le moment était favorable. Mazarin sentait le besoin de se défendre en présence des calomnies dont on l'abreuvait ; sa mémoire avait gardé le souvenir des pamphlets signés D. B. du début de 1648, arrêtés si brusquement et sans cause connue. Fit-il appel à Cyrano ou celui-ci lui offrit-il ses services ? Une chose est acquise : l'ancien frondeur devint

(1) Texte du Ms. de la Bibl. nat. ; c'est la V^e des *Lettres Satyriques* de l'édition des *Œuvres Diverses*, 1654.

(2) Le texte, dans l'imprimé de 1654, est tout différent. Il s'agit d'un sonnet que quelqu'un montrait à Scarron en lui disant qu'il était de Cyrano, et l'auteur du *Virgile travesty* tourna les yeux sur l'importun, si bien que celui-ci replia son papier sans le lire. (*Lettre contre Scarron*, p. 160.)

Mazarin. A quel prix ? On ne le saura probablement jamais ; mais son factum éloquent *Contre les Frondeurs* (avril ou juin 1651), est un article commandé, c'est de la prose, de la bonne prose, à la ligne. Le principe d'autorité, même ce jour-là celui de l'autorité paternelle, est sacré pour Cyrano. Son indignation à l'endroit des ennemis du cardinal le sert pour accabler Scarron, l'auteur supposé de *La Mazarinade* (1), et cela dans des termes si odieux qu'ils déconsidèrent celui qui, les ayant pensés, a osé les écrire. Disgracié lui-même de la Nature, Cyrano avait mille raisons de se taire sur les tares physiques du malheureux Scarron.

Dassoucy nous présente le *Justicier* de la sorte :

« Bergerac n'estoit ni de la nature des Lapons, ni de celle des Géans. Sa teste paraissoit presque veuve de cheveux ; on les eut comptez de dix pas... Ses jambes brouillées avec sa chair, figuroient des fuzeaux. Son œsophage pagotoit un peu. Il n'est pas vrai qu'il fut malpropre, mais il est vrai que ses souliers aimoient fort la boue ; ils ne se quittoient presque jamais. » (2)

Ce que nous savons de la vie misérable de Cyrano, de 1645 à 1650, confirmerait assez ce dernier détail.

Maintenant, qu'on compare le croquis de Dassoucy à celui de Scarron crayonné par Cyrano :

« Peuple séditieux, accourez pour voir un spectacle digne de la Justice de Dieu ; c'est l'épouvantable Scarron qui vous est donné pour exemple, de la peine que souffriront aux Enfers les Ingrats, les Traistres et les calomnieurs de leurs princes. Considérez en luy de quelles verges le Ciel chastie la Calomnie, la Sédition et la Médissance. Venez, escrivains burlesques, voir un Hospital tout entier dans le corps de vostre Apollon ; confessez, en regardant les Escroüelles qui le mangent, qu'il n'est pas seulement le *Malade de la Royne*, comme il se dit, mais encore le *Malade du Roy*. Il meurt chaque jour par quelque membre, et sa langue reste la dernière, afin que ses cris vous apprennent la douleur qu'il ressent. Vous le voyez, ce n'est pas un conte à plaisir ; depuis que je vous parle, il a peut-estre perdu le nez ou le menton. Un tel spectacle ne vous excite-t-il pas à la

(1) Suivant M. Moreau (*Bibliographie des Mazarinades*), *La Mazarinade* aurait paru en mars 1651. Pierre Brun date la *Lettre contre les Frondeurs* de 1649, et il met, en note : une grande partie de cette lettre est une réponse point par point aux attaques de *La Mazarinade*, de Scarron... D'ailleurs, le Ms. des *Lettres* de la Bibl. Nat., daté de 1651, ne contient pas la *Lettre contre les Frondeurs*.

(2) *Combat de Cyrano de Bergerac avec le Singe de Brioché, au bout du Pont-Neuf* (1704).

pénitence ? Admirez, endurcis, admirez les secrets jugemens du Très-Haut ; escoutez d'une oreille de contrition cette parlante momie. Elle se plaint qu'elle n'est pas assez d'une, pour suffire à l'espace de toutes les peines qu'elle endure. Il n'est pas jusqu'aux Bienheureux qui, en punition de son impiété et de son Sacrilège, n'enseignent à la Nature de nouvelles infirmités pour l'accabler. Déjà, par leur ministère, il est accablé du mal de S. Roch, de S. Fiacre, de S. Clou, de Sainte Renne, et afin que nous comprissions par un seul mot tous les ennemis qu'il a dans le Ciel, le Ciel lui-mesme a ordonné qu'il seroit malade de Saint. »

Scarron n'était pas méchant ; pour toute vengeance il se borna dans sa comédie : *Dom Japhet d'Arménie* (1) à railler les variations que Cyrano faisait subir à son nom :

...*Don Zapata Pascal*

Ou Pascal Zapata ; car il n'importe guère

Que Pascal soit devant ou Pascal soit derrière.

XV. — CYRANO ENTRE AU SERVICE DU DUC D'ARPAJON. — « LA MORT D'AGRIPPINE », « LES ŒUVRES DIVERSES », « LE PÉDANT JOUÉ ». — SA MALADIE, SA MORT.

Le secours de Mazarin fut vite épuisé ; mais, cette fois, Cyrano n'avait plus les mains vides pour chercher un Mécène ; elles étaient chargées d'une comédie : *Le Pédant Joué* ; d'une tragédie : *La Mort d'Agrippine* ; d'une œuvre d'imagination philosophique et scientifique : *L'Autre Monde*, en deux parties : *Le Voyage dans la Lune* et *Les Etats et Empires du Soleil* ; des *Lettres* écrites dans ses moments perdus pour rivaliser avec Balzac et d'autres petites pièces comme ses *Entretiens Pointus*, etc., etc.

Le bagage littéraire considérable de Cyrano de Bergerac n'apparaissait pas d'une présentation facile, à moins de s'adresser à un Mécène libertin et qui avouait l'être ; autrement, l'hommage de *l'Agrippine* et de *L'Autre Monde* était plutôt compromettant pour celui qui l'acceptait.

Les grands seigneurs vraiment libertins avaient tout autre chose en tête que d'étaler leur générosité. Cyrano dut donc se

(1) *Dom Japhet d'Arménie, comédie, par M. Scarron. A Paris, chez Augustin Courbé. M. DC. LIII (1653), in-4° de 4 ff. et 136 pp. Le privilège est du 20 février 1653 et l'achevé d'imprimer du 2 mai suivant. D'après M. Morillot (Scarron et le Genre Burlesque), cette comédie aurait été représentée en 1652 avant son impression, mais ce n'est là qu'une hypothèse.*

rabattre sur un noble personnage vaniteux, riche et... brave, sans plus. Il jeta, avec raison, son dévolu sur le duc d'Arpajon.

Louis, vicomte, puis duc d'Arpajon, marquis de Séverac, Montclar et autres lieux, grand soldat et honnête homme au sens de ce mot au xvii^e siècle, d'une culture intellectuelle médiocre, se bornait à retenir les titres des ouvrages réputés qu'il n'avait pas lus, de façon à laisser quelques illusions aux écrivains. Tallemant le raille d'avoir voulu « cajoler Sarazin ».

— Ah ! monsieur, lui dit-il, que j'aime votre *Printemps* !

— Je ne l'ai point fait, dit Sarazin ; c'est une pièce de Montplaisir.

— Ah ! votre *Temple de la Mort* est admirable !

— C'est de Habert... »

Saint-Simon l'appelle un « bonhomme ».

Ce « bonhomme » avait fait la guerre en Turquie d'une manière si remarquable que l'Ordre de Malte lui conféra la distinction sans précédent de chevalier grand-croix perpétuel et héréditaire.

Ayant été agréé du duc d'Arpajon, dans les derniers mois de 1652, Cyrano assiste en spectateur, très effacé d'ailleurs, aux fêtes qu'il donne dans son magnifique hôtel du Marais ; Loret, dans sa *Muse historique*, parle de la réception du 7 février 1654 :

*Jeudy, quantité de bouteilles,
Contenant des boissons vermeilles
Firent joyeusement glouglou
En l'hôtel du duc d'Arpajou,
Qui, d'une chère sans seconde
Traita quantité de beau monde.
Tout y fut assez jovial,
Car la comédie et le bal
Qui suivirent cette abondance
Divertirent fort l'assistance.*

Se sentant dépaysé au milieu de ce luxe, presque exilé dans cette atmosphère d'ordre et de respect, bien différente de celle de la modeste chambre qui avait vu l'éclosion de ses rêveries anarchiques ou de l'ambiance des cabarets dans lesquels il avait sacrifié sa jeunesse, sa santé et, grâce au jeu, l'héritage paternel, notre libertin hésita, jusqu'en novembre 1653, à dédier au noble duc *La Mort d'Agrippine* et ses *Œuvres diverses*.

Lorsqu'il s'y décida, Louis d'Arpajon se garda bien d'y jeter un coup d'œil, autrement il eut été marri d'avoir choisi un tel protégé. Il fit cependant grandement les choses.

La Mort d'Agrippine et les *Œuvres diverses* grossies du *Pédant Joué*, virent le jour sous la forme de deux beaux in-quarto achevés d'imprimer à quelques jours d'intervalle (1). Le premier avait un frontispice gravé dont la moitié supérieure était occupée par les armes d'Arpajon ; le second possédait les mêmes armes placées au-dessus de l'épître dédicatoire ; quelques exemplaires avaient été tirés sur grand papier. Un délicieux sonnet à Jacqueline d'Arpajon ouvrait les *Œuvres diverses* :

Le vol est trop hardi, que mon cœur se propose,
Il veut peindre un Soleil par les dieux animé ;
Un visage qu'Amour de ses mains a formé,
Où des fleurs du Printemps la jeunesse est escluse.

Une bouche où respire une haleine de rose,
Entre deux arcs flambans d'un corail allumé ;
Un balustre de dents en perles transformé,
Au devant d'un pallais où la langue repose ;

Un front où la pudeur tient son chaste séjour,
Dont la Table polie est le trosne du jour,
Un chef-d'œuvre où s'est peint l'ouvrier admirable :

Superbe, tu prétends par dessus tes efforts,
L'esclat de ce visage est l'esclat adorable,
De son âme qui luit au travers de son corps.

Par contre, abstention complète des amis de Cyrano : on chercherait vainement, dans les feuillets préliminaires, un distique élogieux de Le Bret, de Royer de Prades, de Tristan L'Hermite, de Chapelle !

La dédicace de *La Mort d'Agrippine* (2) est dans le ton habi-

(1) Le privilège de *La Mort d'Agrippine* est du 16 décembre 1653 et celui des *Œuvres Diverses* du 30 décembre. L'achevé d'imprimer des *Œuvres Diverses* est du 12 mai 1654.

(2) « Cette dédicace était empreinte d'une reconnaissance encore mieux sentie et d'un dévouement plus absolu encore (que celle des *Œuvres Diverses*) ; mais, comme elle n'a pas été réimprimée dans les éditions suivantes, on doit conclure de là que le duc d'Arpajon, qui était très pieux, fut ému du scandale que cette tragédie avait causé parmi les dévots, et qu'il demanda la suppression de la dédicace. » Cette assertion de P. Lacroix, même confirmée par Pierre Brun, est absolument fautive ; la dédicace de *La Mort d'Agrippine* a été reproduite dans toutes les éditions de cette tragédie, publiées soit séparément, soit dans les *Œuvres Diverses* (complètes).

tuel des panégyriques outrés ; celle des *Œuvres Diverses*, ou plutôt des *Lettres*, débute par un léger travestissement de la vérité :

« Ce livre ne contient presque qu'un ramas confus des premiers caprices, ou, pour mieux dire, des premières folies de ma jeunesse. J'avoue même que j'ai quelque honte de l'avouer dans un âge plus avancé. »

En réalité, la plupart desdites lettres s'échelonnaient de 1647 à 1650. Cyrano leur avait fait subir des corrections telles que, pour certaines, elles équivalaient à une refonte complète ; la forme en avait été profondément modifiée, les passages irréligieux supprimés ou atténués, les titres changés, etc., etc. On ne rencontrait plus les noms de Chapelle, de La Mothe (Le Vayer fils), ni même celui de Montfleury, M^r du Tage était métamorphosé en M^r de V... etc.

Le sort avait par trop favorisé Cyrano, *La Mort d'Agrippine*, représentée à l'Hôtel de Bourgogne, provoquait un scandale ; elle eut à peine quelques représentations, si on en croit ses contemporains : Tallemant (1), l'avocat Gabriel Guéret et enfin le *Menagiana* (2) :

«... les badauds, un jour qu'on jouoit *Agrippine*, avertis qu'il y avoit des endroits dangereux, les avoient tous ouïs sans émotion, lors que Séjan résolu à faire périr Tibère, qu'il regardoit déjà comme sa victime, vint à dire à la fin de la scène IV, du quatrième acte :

... *Frappons, voilà l'Hostie, et l'occasion presse*

» Ils ne manquèrent pas de s'escrier :

» — Ah le méchant ! Ah ! l'athée ! Comme il parle du Saint-Sacrement. »

On n'incrimina pas Cyrano comme athée ; on le traita simplement de fou, et ce qualificatif lui est appliqué par Tallemant, collecteur de toutes les médisances de l'époque. Ce scandale étant arrivé aux oreilles du duc d'Arpajon, il se demanda s'il n'avait pas abrité une vipère dans son hospitalière de-

(1) Un fou, nommé Cyrano, fit une pièce de théâtre intitulée *La Mort d'Agrippine*, où Séjanus disoit des choses horribles contre les dieux. La pièce étoit un pur galimatias. Sercy qui l'imprima, dit à Boisrobert qu'il avoit vendu l'impression en moins de rien.

» — Je m'en étonne, dit Boisrobert.

» — Ah ! monsieur, reprit le libraire, il y a de belles impiétés. » (*Historiettes : Naïvetés, bons mots, réparties, contes divers.*)

(2) T. II, p. 25, éd. de 1715.

meure. Un accident banal, une poutre qu'il avait heurtée ou qui lui était tombée sur la tête quelque temps auparavant (1), forçait Cyrano à garder la chambre. Le duc lui fit sentir que sa présence lui déplaisait. Sa sœur Catherine de Cyrano, prieure du couvent des Filles de la Croix, la mère Marguerite de Jésus (2), son ami Le Bret, lui trouvèrent, en juin 1654, un asile dans la maison de messire Tanneguy Renault des Bois Clairs, chevalier, conseiller du roi en ses conseils. Malgré les soins prodigués au malade pendant quatorze mois par son nouveau Mécène(3), son état ne fit qu'empirer. Se sentant mourir, Cyrano demanda à être transporté dans la maison que son cousin, Pierre de Cyrano, sieur de Cassan, possédait à Sannois. C'était un grand corps de logis ayant dix à douze toises de face de plain-pied, consistant en une salle basse et autres lieux, au-dessus desquels il y avait quatre chambres et antichambres de plain-pied, autres chambres et grenier (4), construit par Samuel de Cyrano, en 1633, dans un vaste terrain placé entre la rue allant de l'église à la grande route de Paris, la rue du Puits-Miville et la rue du Jardin-Regnard. Notre libertin y expira le 28 juillet 1655.

Est-ce aux suites de son accident arrivé à l'hôtel d'Arpajon que la mort de Cyrano doit être attribuée? C'est peu probable. Les blessures de la tête sont généralement mortelles à bref délai ou sans gravité. L'affection dont il a souffert, et qui l'a conduit au tombeau, après quatorze mois, a chance d'avoir été la dernière phase de sa maladie de 1645 : la syphilis s'était portée au cerveau.

(1) Les historiens de Cyrano ont disserté à perte de vue sur cette malencontreuse poutre ; les uns, comme P. Lacroix et Jacq. Denis, atteints de la phobie des Jésuites, ont voulu y voir un attentat contre un impie ; les autres, plus raisonnables, comme Pierre Brun, se sont rangés, après discussion, à l'hypothèse d'un vulgaire accident.

(2) Marie de Senaux mourut en odeur de sainteté, à Paris, le 7 juin 1657.

(3) « ... Mais Monsieur des Boisclairs qui jusques dans ses moindres actions n'ayant rien que d'héroïque, crût trouver en Monsieur de Bergerac une trop belle occasion de satisfaire sa générosité pour en laisser la gloire aux autres, qu'il résolut de prévenir, et qu'il prévint en effet dans une conjoncture d'autant plus utile à son amy, que l'ennuy de sa longue captivité le menaçoit d'une prompte mort, dont une violente fièvre avoit mesme desjà commencé le triste prélude : Mais cet amy sans pair l'interrompit par un intervalle de quatorze mois qu'il le garda chez luy, et il eust eu avec la gloire que méritent tant de grands soins et tant de bons traitemens qu'il luy fit, celle de luy avoir conservé la vie... » (Préface de Le Bret.)

Le Bret a dédié *L'Histoire comique* à Messire Tanneguy Renault des Boisclairs, grand Prévost de Bourgogne et de Bresse.

(4) Cette description se lit dans le procès-verbal de saisie de cet immeuble en 1659, à la requête de plusieurs créanciers de Pierre de Cyrano, fils de Samuel II (Arch. nat., V4 1363).

Devant la mort, Cyrano a l'attitude des libertins du XVII^e siècle sans exception : il a fini chrétiennement (1). Voici le témoignage de Le Bret, son ami dévoué, l'éditeur de ses œuvres posthumes :

«... cette humeur si peu soucieuse de la fortune et si peu des gens du temps luy fit négliger plusieurs belles connoissances que la révérende Mère Marguerite, qui l'estimoit particulièrement, voulut luy procurer, comme s'il eust pressenty que ce qui fait le bonheur de cette vie, luy eust esté inutile pour s'asseurer celuy de l'autre. Ce fut la seule pensée qui l'occupa sur la fin de ses jours d'autant plus sérieusement que M^{me} de Neuville, cette femme toute pieuse, toute charitable, toute à son prochain, parce qu'elle est toute à Dieu, et de qui il avoit l'honneur d'estre parent du costé de la Noble Famille des Berangers, y contribua de sorte qu'enfin le libertinage dont les jeunes gens sont pour la pluspart soupçonnez, luy parut un Monstre, pour lequel je puis témoigner qu'il eut depuis cela toute l'aversion qu'en doivent avoir ceux qui veulent vivre chrestienement.

» J'auguray ce grand changement quelque temps avant sa mort, de ce que luy ayant, un jour, reproché la mélancolie qu'il témoignoit dans les lieux où il avoit accoustumé de dire les meilleures et les plus plaisantes choses, il me répondit que c'estoit à cause que commençant à connoistre le monde, il s'en désabusoit ; et qu'enfin, il se trouvoit dans un estat où il prévoyoit que dans peu la fin de sa vie seroit la fin de ses disgrâces ; mais qu'en vérité son plus grand déplaisir estoit, de ne l'avoir pas mieux employée.

» — *Jam juvenem vides, me dit-il, instet cum senior ætas [Mærentem stultos præterisse dies.* Et, en vérité, adjousta-t-il, je croy que Tibulle prophétisoit de moy, quand il parloit de la sorte ; car personne n'eut jamais tant de regret que j'en ay de tant de beaux jours passez si inutilement. »

(1) La fin chrétienne d'un libertin est un véritable cauchemar pour les libres-penseurs et les libres-penseuses. Pour y échapper, M^{me} Quivogne de Montifaud a analysé, avec une sagacité toute féminine, les conditions dans lesquelles serait mort Cyrano (feu Paul Lacroix en eût tressailli d'aise) : « Ses derniers ouvrages étaient retouchés de sa main, lorsque ses souffrances faisaient trêve ; mais l'un disparut : *L'Histoire de l'Étincelle*, et tout fait croire que la mère Marguerite de Jésus et la baronne de Neuville, ses parentes, acharnées à sa conversion, ne furent pas étrangères à la disparition du manuscrit : l'une et l'autre s'étaient juré de réussir et surveillaient activement le lit de Cyrano. La baronne de Neuville, que l'auteur du *Voyage à la Lune* estimoit particulièrement, « avoit des poils au menton, toute jeune qu'elle étoit, mais en telle quantité et si hideux qu'ils pouvaient la faire passer pour une personne monstrueuse ». Il est difficile que la persuasion puisse avoir quelque action sur une semblable personne. Cyrano l'eut préférée sans doute à l'époque où, selon son historien, le R. P. Cyprien, religieux carme déchaussé, « la douceur des parfums, les attraits de la vue, la mollesse des vestemens »... lui avaient permis de recommander souvent Cyrano à quelques hommes influents. Elle venait donc réclamer le prix de ses services... »

Nous en avons une autre preuve dans des actes qui excluent la discussion, à moins d'ergoter. Pourquoi l'Eglise aurait-elle masqué la vérité ? La notoriété de Cyrano n'était pas telle qu'on se soit préoccupé par avance de sa fin chrétienne ou non ! S'il avait refusé le concours du prêtre, son cousin, Pierre de Cyrano, n'aurait appelé un confesseur que quand le malade eut été privé de connaissance. Dans ce cas, le curé de campagne qui l'a assisté se serait évité la peine de préciser que son paroissien était pass^é de vie à trépas « en bon chrétien ».

Voici le certificat du curé de Sannois :

« Je, soubzsigné, prebstre, curé de Centnoix, proche Argenteuil, certifie à qui il appartiendra que le mercredy vingt-huictiesme juillet, jour et feste de sainte Anne (1), l'an mil six cents cinquante-cinq, est deceddé en bon chrestien Savinian de Cyrano, escuier, sieur de Bergerac, fils de deffunct Abel de Cyrano, escuier, seigneur de Mauvières près Chevreuse, et de damoiselle Esperence Belanger sa femme, et le lendemain, vingt-neufiesme du mesme mois et an a esté inhumé en l'église du dit Centnoix. Délivré le present certificat le trentiesme jour de juillet mil six cents cinquante cinq. (Signé) : COCHON. »

Et l'extrait des registres de cette commune :

« Le mercredy vingt-huitiesme de juillet mil six cents cinquante-cinq, est décédé Savinien de Cyrano, escuier, sieur de Bergerac, filz de deffund Abel de Cyrano, escuier, seigneur de Mauvieres près Chevreuse, et de damoiselle Esperance Belanger sa femme et le lendemain vingt neufviesme du mesme mois et an a esté inhumé en l'église de ce lieu. » (2).

Cyrano laissait son petit, très petit héritage à son frère Abel, sieur de Mauvières, ainsi qu'il résulte de la déclaration de Pierre II de Cyrano, sieur de Cassan :

« Je, soubzsigné, Pierre de Cyrano, conseiller du roi et tresorier general des offrandes, aumosnes et devotions de Sa Majesté, demeurant à Paris, rue des Prouvelles (Prouvaires), paroisse Saint-Eustache, certiffie à tous qu'il appartiendra que Savinian de Cyrano, escuyer, sieur de Bergerac, mon cousin germain, est décédé en ma maison du village de Sanois, près Argenteuil, le jour, et ainsy qu'il est porté ci-dessus, et

(1) Il y a là une légère erreur. Sainte Anne était commémorée le 26 juillet.

(2) M. Jean Lemoine a détruit la légende des restes de Cyrano, inhumés dans le monastère des Filles de la Croix de la rue de Charonne. C'est son frère Abel qui y fut enterré et qui légua à ce monastère quarante-cinq livres de rente rachetables par neuf cents livres pour une messe basse dite à son intention, chaque semaine et à perpétuité. (Supplément littéraire du *Figaro*, 12 avril 1913.)

enterré en l'église dudit lieu, et que Abel de Cyrano, escuier, sieur de Mauvières, son frère, est son seul et unique héritier. Fait audit village de Santnois le susdit jour, trentiesme jour de juillet mil six cens cinquante-cinq pour servir et valloir audit sieur de Mauvières ainsy que de raison. Signé : de Cyrano. »

Nous avons dit « son très petit héritage », parce que Abel avait dû, de ses propres deniers et pour éviter des poursuites judiciaires, désintéresser, l'année même qui précéda la mort de Cyrano, plusieurs créanciers récalcitrants de son frère !

* * *

Maintenant que nous connaissons la vie de Cyrano, faut-il accepter comme exact, sur son intellectualité, le témoignage d'un contemporain qui a vécu intimement avec lui pendant plusieurs années et qui a été souvent cité dans sa biographie : Ch. Coypeau Dassoucy ?

Nous laissons au lecteur le soin d'en juger, après avoir lu les « Œuvres » de Cyrano.

Aux yeux de Dassoucy, notre libertin est à classer, avec Chapelle, dans la catégorie des faux athées du xvii^e siècle :

« Pour des faux athées, j'en peux discourir, parce que j'ay eu de longues habitudes avec eux, dont j'ay retiré d'autant plus d'utilité que j'ay eu plus de loisir d'observer leur vie, et d'envisager leur erreur. Ce sont des hommes fort débauchez et fort méchans, plongez dans toutes sortes d'ordures, et addonnez à toutes sortes de vices les plus abominables. Ce sont des Esprits adustes (1), des imaginations chaudes et fortes, mais vicieuses, esprits déliez, mais détraquez et tendans à la folie, gens de peu de capacité et raisonnant mal, non seulement de toutes les choses célestes, mais de toutes les affaires du monde. Ceux-cy ont esté premièrement méchans, et puis Athées ; et voyant enfin que les outrages qu'ils ont faits à Dieu et à la Nature, sont montez à un tel excez, qu'ils ne peuvent rien espérer de sa miséricorde, et tout craindre de sa justice, ils se font de l'athéisme un rempart contre sa sévérité ; et comme un Gouverneur de place coupable de plusieurs crimes de lèze-Majesté se rebelle, et prend les armes contre son Roy, ils se rebellent contre leur Maistre, et prennent les armes contre Dieu, pour essayer de l'anéantir et le détruire, le renient, et font semblant de le méconnoistre et luy tournent le dos, pour ne point voir le visage de leur juge irrité ; et pour montrer que cela est véritable, c'est que, bien qu'ils fassent tout leur pouvoir pour l'oublier, ils n'en peuvent venir à bout. Ils ne parlent quasi jamais d'autre chose en compa-

(1) Brûlés.

gnie que de Dieu. Quand ils sont de belle humeur, ils en font leur bouffon, et luy font dire et faire mille singeries ; et dans leurs disgrâces, ils luy disent toutes les injures, et luy chantent toutes les poüilles que la colère peut faire dire aux plus méchans de tous les hommes ; de sorte que, blasphémant sur la terre comme les Diables font en Enfer, on peut dire plutôt que ce sont des Démons, ennemis de Dieu et de sa gloire, que des hommes ignorans de son estre et de son pouvoir. Ceux-cy sont tout au contraire des autres (les vrais Athées) car, au lieu que les autres ont perdu la connoissance de Dieu pour l'avoir voulu trop connoistre, et le rechercher avec trop de curiosité, ceux-cy l'ont perdue, en le fuyant de tout leur pouvoir, et en recherchant tous les moyens de le méconnoistre. Les autres ont perdu les yeux à force de les ouvrir à sa splendeur ; et ceux-cy à force de les fermer à sa lumière. Les autres ne blasphèment point contre luy, parce qu'ils auroient honte de s'en prendre à ce qui, dans leur imagination, ne passe que pour une chimère ; et ceux-cy crachent incessamment contre son image, le défigurent et le scandalisent en tous lieux. Les autres se tiennent clos et couverts, par ce qu'ils savent bien que l'athéisme n'est pas une qualité pour se faire aimer du monde ; et ceux-cy, tout au contraire, sont si insensés qu'il n'est rien qu'ils ne fassent pour se faire connoistre. Ils veulent estre montrez au doigt par les ruës, et ne sont pas bien aises si les Lacquais qui les suivent et qui les servent, ne sont encore témoins de leur impiété, sur laquelle ils fondent toute leur gloire ; et sans laquelle ils ne croient pas qu'un homme soit digne de paroistre, ny d'estre admis au nombre des Esprits forts. Les autres sont intrépides aux approches de la mort, parce qu'ils la regardent comme la fin des misères humaines, et qu'ils ne croient d'autre vie ; et ceux-cy, tout au contraire, à l'aspect de son visage effroyable, tremblent comme des coquins, et mouillent tous leurs draps de sueur, pource qu'ils appréhendent une autre vie. Les autres font gloire de mourir comme ils ont vécu ; ceux-cy, tout au contraire, retournent à leur Maistre, mettent bas les armes, luy font amende honorable, et s'abandonnent à la miséricorde de leur Juge ; mais il ne fait pas à tous la mesme grâce : car la pluspart ou tombent en délire, ou finissent par quelque mort extravagante. J'en ay connu un qui se rompit le col dans une cave ; un autre qui se jeta par les fenestres, et les deux autres que j'ay les plus fréquentez, et qui m'ont fait un honneur que je ne méritois pas, m'immortalisant dans leurs écrits, *l'un est mort fol*, et je prie Dieu que l'autre meure plus sage. *Le premier estoit un homme dont je puis bien parler, puisque je l'ay nourry longtemps ; il avoit l'imagination si forte, qu'il n'y a rien de si ridicule ny de si extravagant dont il ne se fist une très constante vérité ; et n'estoit pas content d'en estre entièrement persuadé si les autres n'en estoient encores persuadéz comme luy-même : Il vouloit qu'on crût que chaque étoille estoit un Monde, et qu'outre ceux-là il y en avoit encores une infinité d'autres, et qu'il y avoit plusieurs Solcils ; et quoy que je lui donnasse à manger, il m'auroit querelé, et ne se seroit pas soucié de*

rompre avec moy, si je ne luy eusse accordé qu'il y avoit un Monde dans la Lune. L'autre (Chapelle) estoit un esprit très délié, et des plus galans de nostre Siècle. Il avoit succé l'erreur avec le lait auprès d'un grand philosophe, Athée parfait et accomply (Gassendi), mais qui en avoit fait un mauvais disciple. Celui-cy ne reconnoissoit rien au-dessus de la Nature, attribuoit tout au hazard, et avoit des pensées admirables, qu'il disoit estre plus claires que le jour, mais il falloit alors que je fusse bien aimé de Dieu, puisqu'il m'a toujours fait la grâce de n'y rien comprendre. Il m'asseuroit que le Monde estoit fait d'atomes, et pour le prouver, il m'apportoit des raisons si bouruës et si extravagantes, que si Épicure n'en avoit point de meilleures, il falloit que ce fut un esprit bien extravagant et bien bouru... » (1)

Quelque opinion qu'on ait du caractère et des mœurs de Dassoucy, on doit reconnaître qu'il s'y connoissoit en libertins et en libertinage !

(1) *Les Pensées de M. Dassoucy dans le S. Office de Rome, dédiées à la Reyne. Paris, de l'Imprimerie d'Ant. de Raffé, rue du Petit-Pont, proche le Chastelet, au Chaudron. M.DC.LXXII (1672), in-12.*

HISTOIRE POSTHUME DE CYRANO DE BERGERAC.

Plus d'une année s'était écoulée depuis la mort de Cyrano, quand son ami Henry Le Bret, dans l'intention de satisfaire aux dernières volontés du libertin « qui l'avait chargé de ce soin », sollicita un privilège pour la publication de *L'Histoire Comique*, titre fantaisiste sous lequel il présentait la première partie de *L'Autre Monde*. On sait qu'une fraction des manuscrits de Cyrano avait été dérobée, ou plutôt perdue, au moment où le malade quittait l'hôtel d'Arpajon ; mais *Le Voyage dans la Lune* (ou plutôt *Les Etats et Empires de la Lune*,) était heureusement sauvé, peut-être grâce aux copies qui en avaient été faites. Le Bret, à la veille d'entrer dans les ordres et professant des idées religieuses diamétralement opposées à celles de Cyrano, se trouvait en face d'une situation délicate : Devait-il mettre au jour une œuvre nettement hostile à la religion chrétienne, pouvant entraîner des poursuites contre l'éditeur, ou devait-il, au contraire, la détruire ? Le Bret solutionna « ce cas de conscience » en omettant les passages par trop osés des *Etats et Empires de la Lune* et en indiquant par des points le commencement des suppressions. Amputé de la sorte, le testament philosophique et scientifique de Cyrano, travesti en *Histoire Comique*, perdait toute importance. Il fut achevé d'imprimer le 29 mars 1657 et mis en vente chez les libraires dans le courant du mois d'avril (1). Reconnaissons-le : l'ouvrage, sans passer complètement inaperçu, n'obtint qu'un demi-succès, une seconde édition suivit deux années après.

Les *Lettres des Œuvres Diverses* de 1654, parues du vivant de Cyrano, avaient eu un certain retentissement à l'étranger ; leur style alambiqué séduisit un anglais, qui en donna à Londres en 1658 une adaptation sous le titre : *Satyrical characters and*

(1) Cette édition est précédée d'une Préface dans laquelle Le Bret retrace la vie de Cyrano, elle ne cadre guère avec les documents authentiques que nous avons mis en lumière, c'est l'oraison funèbre de son ami et pas autre chose.

handsome descriptions in Letters written to severall persons of quality by M. de Cyrano Bergerac, translated from the french by a person of honour. London, 1658, précédée des lignes suivantes :

« Ses productions [de Cyrano] abondent en pensées antithétiques et en scintillements d'esprit; elles sont piquantes, aiguës, étincelantes comme les fragments d'un pilier de glace brisé quand le Soleil luit sur eux... La présente collection fut le fruit de ses années de jeunesse, les épanchements de ses fantaisies vierges, le Mai de son intelligence

« *Qui de son vert giron jette* »

le jaune coucou et la pâle primevère, fécondé vraiment par toute l'exubérance vigoureuse d'un sol riche et non labouré... Qu'une pensée se présente d'elle-même, et il la poursuit droit à travers tous ses tours et détours, jusqu'à ce qu'il se perde agréablement lui-même dans les méandres de sa propre fantaisie... Cyrano possédait un singulier jet d'esprit qui nous surprend avec les ressemblances les plus inouïes, les discordances les plus neuves; mais il les mélange cependant avec la plus exquise observation de la Nature et les imaginations les plus magnifiques. Le faux, l'affecté et le vrai, alternativement et dans une succession rapide, telle que rarement ils peuvent être séparés, « prennent les sens emprisonnés, et les enveloppent dans un Elysée ».

« Telle est la vigueur et telles sont les rêveries de Cyrano... » (1).

Cet éloge excessif s'explique sous la plume d'un étranger.

A son tour, l'année suivante, *L'Histoire Comique* est présentée au public d'outre-Manche : *Selenarchia, or the Gouvernement of the World in the Moon. A comical history... Done into English, by T. St. Serf, London, 1659*.

Les trois privilèges accordés à Charles de Sercy, pour les diverses parties des *Œuvres de Cyrano*, les 16 et 30 décembre 1653, expiraient en 1662 et 1663; cette échéance prochaine engagea Antoine de Sommaville, son confrère, à réunir, à l'exception d'*Agrippine*, en un seul volume, les *Lettres*, *Le Pédant Joué* et *L'Histoire Comique* et à le mettre en vente en septembre 1661. Charles de Sercy, aussitôt averti, s'empressa, le 22 septembre, de faire opérer chez Sommaville la saisie d'un certain nombre d'exemplaires sur les quinze cents — ils se vendaient trois livres pièce — de cette contrefaçon des *Œuvres Diverses*. Sommaville résista vigoureusement. Dès le lendemain 23, il riposta par une assignation tendant à ce que ladite saisie fût

(1) Traduction de Pierre Brun, p. 84 de *Savinien de Cyrano de Bergerac*, 1893.

déclarée injurieuse, et spécifia que les privilèges des 30 décembre 1653 et 23 décembre 1656 étaient faux. L'instance traîna en longueur, Somnaville ayant usé de toutes les ressources de la procédure. Enfin, le cinq juin 1663, un arrêt du Parlement condamna le contrefacteur à quatre cents livres parisis de dommages-intérêts et à trente-sept livres d'amende (1).

Dans l'intervalle, pour affirmer son bon droit, Sercy ayant recouvré, on ignore par qui, un manuscrit de la seconde partie de *L'Autre Monde: L'Histoire des Estats et Empires du Soleil*, quelques *Lettres*, les *Entretiens Pointus* et un *Fragment de Physique*, groupa le tout sous le titre de *Nouvelles Œuvres* (2), et cela en vertu du privilège de cinq années du 23 décembre 1656, alors bien près de son expiration. Aussi en sollicita-t-il un nouveau. Il l'obtient le 21 décembre 1661, pour dix années, peu de jours avant d'avoir achevé d'imprimer les *Nouvelles Œuvres* (7 janvier 1662).

Il faut croire que la contrefaçon d'Antoine de Somnaville, le trop malin libraire, avait absorbé, malgré la saisie d'un certain nombre d'exemplaires, toutes les demandes du public des *Œuvres de Cyrano*, car Sercy met quatre années à donner par fractions le complément des *Nouvelles Œuvres*. La réimpression des *Lettres* est terminée seulement, en vertu du privilège de 1661, le 9 juin 1663; celles: du *Pédant Joué*, le 12 décembre suivant; de *L'Histoire Comique*, le 2 avril 1665, et de *La Mort d'Agrippine*, le 15 mars 1666!

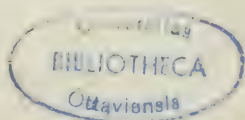
Pourquoi Sercy supprime-t-il, dans *L'Histoire des Estats*

(1) On trouvera, à l'*Appendice*, quelques arrêts relatifs à ce procès.

(2) L'auteur de la préface des *Nouvelles Œuvres* est resté inconnu. On suppose que c'est le physicien Jacques Rohault, ami de Cyrano.

Pierre Brun a forcé la note quand il a fait de Jacques Rohault, le plagiaire de Cyrano. C'est exactement le contraire. Tandis que Cyrano s'était adonné aux armes, Rohault étudiait la physique, et il va de soi que ce n'est pas le soldat qui a fait la leçon au physicien. La vérité c'est que Cyrano a démarqué Lucrèce, Gassendi, Descartes et son disciple Rohault, aucun doute n'existe à cet égard. Est-ce à dire qu'il n'a rien ajouté de son crû à leurs théories? Il serait exagéré de répondre négativement, cependant rien d'essentiel ne lui appartient en propre.

Son *Fragment de physique*, résultat de ses conversations avec Jacques Rohault, a été écrit dans les dernières années de sa vie; il correspond d'ailleurs, suivant P. Lacroix, « presque point par point aux douze premiers chapitres du *Traité de Physique*, par Jacques Rohault, lequel reproduit à peu près les mêmes termes sous une forme plus précise, plus sèche et moins littéraire ». Rohault a repris son bien. Ce qui est assez difficilement explicable, c'est la contradiction qui existe entre le *Fragment de physique* et les théories exposées dans le *Voyage dans la Lune*. Le premier copie Descartes et les secondes sont inspirées de Gassendi. On arrive à se demander si le *Fragment de physique*, œuvre posthume, est vraiment de Cyrano.



et *Empires de la Lune*, le paragraphe suivant, qui se lit dans les trois éditions précédentes ?

« Lorsque j'ay depuis reflexy sur cette miraculeuse invention de faire des Livres, je ne m'estonne plus de voir que les jeunes hommes de ce pays-là possédoient plus de connoissance à seize et dix-huit ans, que les barbes grises du nostre ; car sçachant lire aussitost que parler, ils ne sont jamais sans lecture ; à la chambre, à la promenade, en ville, en voyage, ils peuvent avoir dans la poche, ou pendus à la ceinture, une trentaine de ces Livres dont ils n'ont qu'à bander un ressort pour en ouïr un chapitre seulement, ou bien plusieurs, s'ils sont en humeur d'écouter tout un Livre. Ainsi, vous avez éternellement autour de vous tous les grands Hommes et morts et vivans qui vous entretiennent de vives voix. Ce présent m'occupa plus d'une heure, et enfin me les estant attachez en forme de pendans d'oreille, je sortis pour me promener ; mais je ne fus pas plustost au bout de la ruë, que je rencontray une troupe assez nombreuse de personnes tristes. »

Est-ce à cause de l'impertinence « envers les barbes grises » ? Quoi qu'il en soit, les réimpressions faites désormais à Paris, et sous la rubrique inexacte d'Amsterdam (Trévoux et Paris ?), seront toutes amputées de ce passage.

Un de nos premiers critiques, Charles Sorel, dans sa *Bibliothèque Française* (1664), parle de *Cyrano* avec équité ; il le cite dans deux chapitres :

« Pour les *Lettres de Bergerac Cyrano*, on les peut considérer comme estant d'un style particulier dont elles sont l'exemple, qui est d'avoir la pluspart de leurs pointes sur les mots par équivoque, et sous une double signification ; ce qui n'est fait que pour une matière de raillerie, la pluspart de l'ouvrage estant d'un style comique ou burlesque, à quoy cet Autheur se plaisoit principalement.

« On peut y joindre les *Œuvres du sieur de Bergerac Cyrano*, contenant ses *Lettres* qui sont fort divertissantes, son *Pédant Joué*, comédie en prose, et son *Histoire Comique des Estats et Empires de la Lune*. On avoit veu, il y avoit quelque temps, la traduction d'un Livre qui traitoit du *Monde de la Lune*, où un Espagnol disoit avoir esté transporté dans une Machine par de certains oyseaux ; mais nostre autheur françois prétend y avoir esté enlevé par des bouteilles pleines de rosée, et qu'il y avoit veu cet Espagnol, lequel il contredit en de certaines choses, comme n'ayant pas bien observé ce qui se trouvoit en ce país-là. C'estoit là eucharier sur le *Songe de Kepler* grand Astrologue, qui a décrit toutes les apparences de la Lune et sur le livre d'un philosophe moderne appelé *Le Monde dans la Lune*, et sur les cartes qu'on a fait de cet Astre, où toutes les taches sont prises pour des

Isles, ou pour de grands Continens de terre ferme, divisez en Provinces, auxquelles on a donné des noms. Le sieur de Cyrano a encore fait un Livre des *Estats et Empires du Soleil*, où il se figure d'étranges régions : De tels caprices donnent beaucoup de plaisir à ceux qui les lisent. » (1)

L'amour-propre de Cyrano aurait été mis à l'épreuve en 1668 en apprenant la condamnation de son frère Abel le 23 juillet à trois cent trente livres d'amende pour n'avoir pu justifier de sa noblesse.

Comment son caractère irascible aurait-il pris la chose, surtout en voyant Abel se désister spontanément de toute prétention à cet égard ? Il n'est pas douteux que notre Cyrano avait communiqué à Palliot (2) ses armoiries ! Notons, cependant, que Royer de Prades, son intime, ne les avait pas indiquées dans son *Trophée d'Armes héraldiques*, éditions de 1650 et de 1654, et pourquoi les a-t-il omises ? Serait-ce parce que notre parisien les aurait improvisées !

En 1671, un spirituel avocat met en scène Cyrano dans *La Guerre des Auteurs* (3) :

« Alors, on appella les nouveaux auteurs. Mais quelle foule, bons Dieux ! On ne sçavoit pas où commencer, et je ne croy pas que l'Autel de Lyon, si fameux dans l'Antiquité, en vist jamais tant. J'appris que cette grande confusion venoit de ce que leurs rangs n'étoient pas encore réglés, et que chacun dans la bonne estime qu'il avoit de soy, vouloit marcher le premier. Les Poètes prétendoient le pas sur les orateurs, les orateurs le prétendoient sur les Poètes, et certains Auteurs de nouvelles galantes, qui composoient un corps avec plusieurs autres vulgairement appelez, Messieurs des Pièces choisies, faisoient tant de bruit en Vers, et en Prose, qu'on n'entendoit qu'eux. Tout ce qu'on put faire dans ce grand désordre fut d'arrester les premiers qui se présentèrent. On commença par Cyrano ; et, d'abord, on luy demanda ce qu'il prétendoit faire de ses *Lettres*, qu'il étalloit avec tant d'affectation.

» — N'est-ce pas assez, dit Balzac, que l'on vous conserve vos *Mondes de la Lune et du Soleil*, et quelque chose de votre *Agrippine* et de votre *Pédant Joué* ?

» — Non, répondit Cyrano, ce n'est pas assez ; ou, si vous voulez

(1) *Romans Comiques*.

(2) *La Vraye et Parfaite Science des Armoiries Augmentée*, par P. Palliot. Dijon, Palliot, et Paris, Helie Josset, 1660, In-folio.

(3) *La Guerre des Auteurs Anciens et Modernes*. Paris, Théodore Girard, 1671. In-12. Le privilège, pour cinq ans, est daté du 15 avril 1671, enregistré le 14 mai avec l'achevé d'imprimer le 30 juin 1671.

que je m'en contente, commencez le premier à supprimer plus de la moitié de vos *Lettres* et souffrez qu'on traite vos œuvres, comme vous prétendez traiter aujourd'hui les miennes.

» — La différence, répliqua Balzac, est grande de vous à moy, on en peut juger par le rang que je tiens icy. Mais, d'ailleurs, on ne verra point dans mes livres ces équivoques puérides ny ces fades allusions qui vous sont si ordinaires. L'on n'y verra point ces amas d'injures qui font peur à ceux qui vous lisent, et, quand j'ay dit du mal de quelqu'un, ce qui m'est arrivé rarement, je l'ay fait d'un air qui sent l'honneste homme et qui ne salit point l'imagination du lecteur. C'est dequoy, continua-t-il, vous ne vous estes guères mis en peine, tesmoin *Soucidas*, qui selon vous n'est tout au plus qu'un clou aux fesses de la nature, et une *Marionette incarnée*, tesmoin le gros homme (*Montfleury*) que vous faites passer tantost pour une louppe aux entrailles de la Terre, tantost pour une longe de veau qui se promène sur ses lardons, et par tout pour un gros crevé ; tesmoin encore *Scarron*, que vous traitez de *Monstre ou de Terme planté au parvis du temple de la Mort*, et dont les œuvres ne sont, à ce que vous dites, qu'un pot-pourry de peaux d'Asne, et de contes de ma mère l'Oye. Je ne parle pas des impiétez qui vous sont si naturelles, et qui se rencontrent à chaque page, c'est le principal caractère de toutes vos pièces ; et vous sçavez bien aussi, que c'est ce qui fit deffendre vòtre *Agrippine*, qui sans trente ou quarante vers qui blesent les bonnes mœurs, auroit diverti longtemps le public, et tiendrait encore sa place sur le Théâtre.

» Chacun écrit à sa mode, reprit *Cyrano* ; je ne me rétracte point de ce que j'ay fait. Et je vous deffie, continua-t-il, de me montrer dans mes œuvres une allusion, ou une équivoque qui ne soit pas juste. Puisque la rhétorique a ses figures dont elle nous permet l'usage ; puisque chacun a droit de choisir la sienne, peut-on me blâmer du choix que j'ay fait, et prix pour prix, mes équivoques ne vallent-elles pas bien vos hiperboles ? J'ay, du moins, cet avantage sur vous, que l'on rit de mes équivoques ; mais je sçay de bonne part que vos hiperboles font pitié. On ayme bien mieux voir dans mes *Lettres le redoutable Bouteville en la compagnie des grammairiens grecs, qui ont inventé le duël* (*Lettre XIX, d'un Songe*), que l'on sçait qu'il ayait plus que sa vie, que de voir, dans les vôtres, un duc d'Espernon à qui vous voulez qu'on rende le même honneur que l'on doit aux choses saintes (*I^{er} vol., livre II, lettre 18*), et tout bien considéré, quand on voudra nous comparer l'un à l'autre, on trouvera que je me jouë quelquesfois, et que vous vous perdez presque toujours en vous élevant. Mais demeurons-en là si vous m'en croyez ; car si vous estes glorieux comme un barbier, je vous apprends que je suis fantasque, comme la mule du pape, et vaillant comme mon espée.

» — N'est-ce pas assez de vos équivoques, interrompit *Vaugelas* ? Voulez-vous encore nous assassiner de vos proverbes ?

» — Vrayment, repartit *Cyrano*, vous estes bien délicats, vous autres,

messieurs ! S'il faut vous en croire, Erasme a perdu son temps avec ses *adages*, Baïff s'est moqué du monde de faire des *Mimes*, le comte de Cramail est un mauvais plaisant avec sa *Comédie des Proverbes*, et Voiture, tout Voiture qu'il est, a de grands comptes à vous rendre de cent sortes de petits jeux qui sont si fréquens dans ses *Lettres*. Que deviendra celle du *Valentin*, puisque *Valentin y a* ? A quelle sauce mangerons-nous *ma Commère la Carpe*, et que ferons-nous de *Madame l'Abbesse *** et de son chat* ? Non, non, continua-t-il, les proverbes ne sont pas si peu de chose que vous croyez ; et si je ne vous avois montré des lettres, qui me tombèrent autresfois entre les mains, je vous ferois bien changer de langage. Mais, à propos, il m'en souvient d'une qui commence ainsi...

» A peine eut-il achevé la première période, qu'Ogier l'arresta tout court, et, prenant la parole :

» — Je reconnois, dit-il, cette lettre ; c'est une réponse que me fit autresfois un grand ministre, qui, pour se délasser de la plus importante négociation de l'Europe, avoit choisi cette matière de divertissement ; et je puis dire, continua-t-il, que cet excellent homme, qui effaçoit les plus grands politiques de son temps, avoit encore l'avantage de surpasser les plus beaux esprits dans les exercices des belles-lettres, et de la galanterie. Il estoit un des héros de Voiture, dont vous venez de parler, et quiconque a lu l'éloge que j'ay mis à la teste de mes ouvrages, n'a pas besoin de chercher son nom. Mais ne vous y trompez, ajouta-t-il, s'adressant à Cyrano, ces *Lettres* ne se faisoient pas tout de bon ; c'étoit une irrégularité affectée ; et il en est à peu près de ce petit amuzement, comme des caprices de ces grands peintres, qui égayent leur imagination sur des grotesques après l'avoir fatiguée sur les grands desseins. J'apprends (car, heureusement pour moy, je ne vous ay jamais lu) que vous n'en avez pas uzé de la sorte ; les allusions et les équivoques ont toujours fait vôtre capital ; c'estoit vos favorites, et vos bien aymées, et vous avez cru qu'on ne pouvoit bien écrire sans elles.

» Cyrano voulut répliquer ; mais Vaugelas et Malherbe luy arrachèrent ses *Lettres*, et prononcèrent leur jugement de condamnation. »

On ne peut être exécuté avec plus de bonne grâce !

L'appréciation de Gabriel Guéret rappelle à Charles de Sercy que son privilège général du 31 décembre 1661 approchait de son terme ; il cherche à en obtenir le renouvellement ; le roi le lui accorde pour sept années, à partir du 29 septembre 1671.

Il n'est guère question de Cyrano de 1672 à 1675, Boileau lui accorde à peine une simple mention assez équivoque, dans son *Art Poétique* (1674) :

*J'ayme mieux Bergerac et sa burlesque audace
Que ses vers où Motin se morfond et nous glace...*

Mais, en 1676 (1), Sercy se décide à imprimer une édition complète — la première à pagination suivie — des *Œuvres* de Cyrano, la dernière étant de 1662-1666. On peut donc affirmer, sans exagération, que l'*Histoire Comique*, non plus que les *Lettres*, n'attirait un grand nombre de lecteurs.

Ce n'est pas leur mévente qui a nui à la réputation dont Cyrano jouissait aux yeux de quelques lettrés. Le sieur Corbinnelli ayant compilé des *Extraits de tous les plus beaux endroits des ouvrages des plus célèbres auteurs de ce temps* lui fait place dans le quatrième tome. La moisson est variée sans être abondante : quelques passages des *Estats et Empires de la Lune et du Soleil*, des *Lettres*, du *Pédant Joué*, etc. Si notre libertin voisine avec Balzac et Molière, il est aussi plus à sa place dans la compagnie de Costar, Scudéry, d'Urfé, Gombauld, etc.

Sommaville avait porté la guigne à Charles de Sercy. Le privilège de 1671 expire le 29 septembre 1678, sans que l'édition de 1676 ait été épuisée, et c'est seulement le 18 avril 1681 qu'il en obtient le renouvellement, — cette fois, pour vingt années. Sercy s'en sert modestement pour remettre en circulation, sous le couvert d'un nouveau titre à la date de 1681, les exemplaires restés en magasin de 1676.

En 1687, à Londres, A. Lowell apporte une nouvelle version du *Voyage dans la Lune*, et il traduit pour la première fois *Les Estats et Empires du Soleil*. Nous ignorons l'accueil fait à cette adaptation par nos voisins d'Outre-Manche ; elle ne paraît pas avoir été réimprimée.

Le sieur Phérotée de La Croix, maître de langues, de géographie et de mathématiques, qui avait publié, en 1675, *L'Art de la Poésie Française... A Lyon, Chez Thomas Amaulry*, mince volume de 6 ff. et 120 pp., en donne, en 1694, une nouvelle édition, revue et considérablement augmentée (2). Dans la Section III des *Auteurs Anciens et Modernes avec leurs Ouvrages*, celle qui concerne le théâtre français, il met Cyrano

(1) Si, toutefois, il n'y a pas de lacune dans notre *Bibliographie des Œuvres de Cyrano*. Nous n'avons pas rencontré d'édition des *Œuvres Diverses* sous la date de 1671.

(2) *L'Art de la Poésie Française et Latine, avec une Idée de la Musique sous une nouvelle Méthode... : En trois parties. Par le sieur de La Croix. A Lyon, chez Thomas Amaulry, rue Mercière, au Mercure Galant. M.DC.XCIV (1694).*

de Bergerac parmi les dix-neuf auteurs de *premier ordre*, en compagnie de Bigre, Boisrobert, Des Brosses, Claveret, Dôuville, Pierre Du Ryer, Gillet, Gombauld, Magnon, Maréchal, La Ménardière, *Molière*, Pichou, *Rotrou*, Scarron, de Scudéry, de La Serre et *Tristan L'Hermite*. Le grand Corneille et son frère, ainsi que Racine, figurent dans les neuf poètes de *troisième ordre* ! Voilà un classement que la postérité n'a pas encore ratifié !!

Malgré le silence de mort qui pèse sur Cyrano pendant les six dernières années du xvii^e siècle, on constate les progrès de l'esprit philosophique, c'est-à-dire de l'esprit anti-chrétien, hostile à la tradition, dont il avait été l'initiateur ; ils se manifestent par l'attention accordée aux élucubrations des Utopistes du xvii^e siècle, qu'on voit renaître de leurs cendres. Cyrano commence la série : deux éditions (une à Paris et une contre-façon imprimée en province) en 1699, une autre en 1700, deux en 1709, une en 1710. *Les Aventures de Jacques Sadeur*, du cordelier défroqué Gabriel de Foigny, publiées à Genève en 1676, réimprimées à Paris en 1692 (avec des suppressions), vont l'être encore en 1705 ; *L'Histoire des Sévarambes*, du protestant Denis Veiras d'Alais (édition originale 1677-1679), est réimprimée en 1702 et 1716.

Dans l'intervalle, un admirateur de Cyrano met au jour, en 1704, dans le *Recueil de plusieurs Sermons Récréatifs* (Cologne), un *Sermon* burlesque de ce curé de Colignac, très malmené dans *L'Histoire des Estats et Empires du Soleil*, au moment où un fidèle de Dassoucy publie son œuvre posthume : *Combat de Cyrano de Bergerac avec le singe de Brioché, au bout du Pont-Neuf*. La coïncidence serait curieuse, si le *Sermon* (1) appartenait à Cyrano.

Ce renouveau — il aurait pu réjouir Cyrano dans l'au-delà, s'il prenait encore souci de se survivre — a malheureusement pour lui une contre-partie pénible. Sa propre famille perd pour la seconde fois ses titres de noblesse, et l'un de ses membres couvre de honte le nom de Cyrano. Son cousin Jérôme-Dominique, un des fils de Pierre II, seigneur de Cassan, dans la maison duquel il était mort, est condamné par défaut, le 13 novembre 1704, par les commissaires du roi chargés de la recherche

(1) Nous le publions à l'Appendice des *Œuvres libertines de Cyrano de Bergerac*, T. II.

des inscriptions de noblesse, à trois mille livres d'amende, et le mercredi 7 novembre 1707, dans l'église Notre-Dame de Paris, le suisse arrête son neveu Pierre de Cyrano, fils de son frère Abel, pour « exhibitionnisme » ! Ce mot ne s'employait pas dans la langue médicale du temps ; mais la chose précède toujours le mot (1). A la décharge de ce malheureux, disons qu'il invoque, pour excuser sa turpitude, le vin, l'eau-de-vie et la fainéantise.

C'est Marc René Le Voyer de Paulmy, lieutenant de police de la Ville et vicomté de Paris, qui procède à l'interrogatoire de l'inculpé, le jeudi 6 octobre 1707, dans une des salles du château de la Bastille, et lui pose les questions suivantes où il est question de son oncle :

« *S'il estoit parent ou allié de Cyrano de Bergerac.*

» A dit que Cyrano de Bergerac estoit son oncle, et que ses ouvrages ont esté dédiés par le sieur Le Bret (qui les a recueillis et fait imprimer) à Abel Cyrano de Mauvières, père de lui respondant.

» *S'il sçait ce que c'est que les ouvrages de Cyrano de Bergerac qu'il dit estre son oncle.*

» A dit que ces ouvrages sont, entre autres choses : *Agrippine*, tragédie ; des lettres satyriques et amoureuses ; *Les États de l'Empire de la Lune et du Soleil* et la comédie du *Pédant Joué* »(2).

Pierre de Cyrano sortit de la Bastille le 19 octobre 1707, pour être transféré dans un autre lieu de détention où il a dû finir ses jours.

Vingt-neuf ans se passent, et il semble bien que Cyrano est oublié. Cependant, il a l'honneur de figurer, en 1736, dans le tome xxxvi des *Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres* du P. Nicéron, barnabite. Faut-il attribuer à cette notice la nouvelle édition de ses *Ceuvres* de 1741, en trois volumes, imprimée à Paris (?) et publiée

(1) Introduction de MM. G. Capon et R. Yve-Plessis aux *Lettres d'amour* publiées d'après le manuscrit de la Bibl. Nat., 1905.

(2) « Interrogatoire de l'ordre du roy, fait par nous, Marc René de Voyer de Paulmy, chevalier, marquis d'Argenson, conseiller du roy en ses conseils, maître des requestes ordinaire de son hostel, lieutenant général de la police de la ville, prévôt et vicomté de Paris, au nommé Cyrano, prisonnier de l'ordre de Sa Majesté, au château de la Bastille, ayant avec nous, Nicolas Guillaume de La Porte, l'un de nos secrétaires, greffier par nous pris d'office, auquel nous avons fait faire le serment au cas requis. (Dossier 10572 des Archives de la Bastille, bibliothèque de l'Arsenal.) On trouvera la copie des pièces de ce dossier aux *Pièces Justificatives* qui suivent cette notice biographique.

sous la rubrique supposée d'Amsterdam et que, vingt ans après, on cherchait encore à écouler en rajeunissant les titres ?

Un philosophe amateur, Benoît de Maillet, diplomate et voyageur, ayant eu une vision (1) crut qu'il était appelé à révéler aux hommes l'origine du monde ; il porta toutes ses méditations sur ce sujet. Le résultat fut son *Telliamed* (anagramme de Maillet), ou *Entretiens d'un Philosophe Indien avec un Missionnaire François*. Maillet dédia son livre à Cyrano de Bergerac. Quelque doute avait-il surgi un matin dans son esprit sur sa mission ? On serait tenté de le penser ; il considère notre Parisien comme un extravagant qui lui avait montré le chemin à suivre. Maillet mourut en 1738, sans avoir mis au jour *Telliamed* ; un ami, J.-A. Guers, se chargea de sa publication sous la rubrique *Amsterdam, 1748* ; une seconde édition augmentée, due à Le Mascrier, est de 1755.

Voici cette curieuse épître dédicatoire ;

« A l'illustre Cyrano de Bergerac, auteur des *Voyages Imaginaires dans le Soleil et dans la Lune*.

» C'est à vous, *Illustre Cyrano*, que j'adresse mon ouvrage : Puis-je choisir un plus digne Protecteur de toutes les folies qu'il renferme ? Il est vrai qu'entre vos extravagances et les siennes, il y a aussi peu de rapport qu'entre le feu et l'eau ; et qu'il se trouve autant de distance entre les unes et les autres, qu'il y en a de la Terre au Ciel. N'importe : Cette petite différence ne doit point vous empêcher d'accepter l'hommage que je vous en fais. Extravaguer pour extravaguer, on peut extravaguer dans la Mer comme dans le Soleil ou dans la Lune. Je n'en veux pour témoins que tous les philosophes qui nous ont suivis ou précédés : y en a-t-il un seul qui, sur le flux et le reflux de l'Océan, n'ait bâti quelque système aussi fabuleux que le mien, et aussi ridicule que le vôtre ?

» C'est cette conformité de génie et d'idées qui m'a enhardi à jeter

(1) « ... Il étoit tombé malade ; et, au milieu des ardeurs brûlantes d'une fièvre qui le consumoit, accompagnée d'un violent transport qui lui ôtoit toute connaissance, il attendoit la mort à laquelle les médecins l'avoient condamné, lorsqu'il vit, dit-il, entrer dans sa chambre un jeune homme d'une très belle figure, habillé de blanc, qui s'étant approché de son lit et, l'ayant touché, lui dit de prendre courage, l'assurant qu'il ne mourroit point de cette maladie, qu'il vivroit jusqu'à un certain âge, et qu'il étoit destiné à de grandes choses. En m'écrivant ceci, M. de Maillet ajoutoit qu'aussitôt que cette vision eut disparu, il se réveilla comme d'un profond sommeil, et que les médecins étant entrés un moment après, le trouvèrent absolument sans fièvre... Ce que je puis assurer d'après lui, est que la prédiction qu'on lui avoit faite des grandes choses auxquelles il étoit destiné, et qui n'existoit sans doute que dans son imagination, fit tant d'impression sur son esprit, qu'il la crut très réelle, et ne balança point à l'expliquer en faveur de son système, dont il étoit destiné, à ce qu'il pensoit, à démontrer la vérité de manière à ne laisser aucun doute... »

les yeux sur vous, illustre Cyrano, pour être le patron et l'appui de ce fruit de mes rêveries. J'avoué ingénument que, dans le voyage que j'ai fait en France, où j'ai eu le bonheur d'avoir communication de vos fictions ingénieuses, quoique votre mérite parfaitement établi, votre réputation m'y a paru un peu surannée. Mais la renommée qui porte par-tout l'Univers le nom des hommes originaux vous a amplement dédommagé dans mon pays de cette espèce de décri, dans lequel votre philosophie est tombée : votre manière de penser y a pris, comme le feu prend à l'amadou ; et je vous assure qu'aujourd'hui on radote aux Indes, comme vous radotiez autrefois en Europe.

» Je vous dirai, pourtant (car, entre philosophes, il ne doit y avoir rien de caché), que, dans ce pays-là, comme dans le vôtre, on vous accuse de vous être laissé tromper grossièrement dans le cours de vos merveilleux voyages par certains hommes du monde lunaire, qui vous en contèrent beaucoup plus qu'il n'y en avoit ; et d'avoir mêlé dans vos descriptions bien des sottises qu'on ne vous a jamais dites. La nation vouloit même vous faire un procès de quelques allusions peu honnêtes et de quelques réflexions libertines : car, sur l'honnêteté, nos Indiens ne sont pas gens à entendre raillerie ; mais vos partisans ont adroitement paré le coup en rejetant habilement ce qu'on vous imputoit sur je ne sçai quel ancien auteur grec [Lucien] encore plus gâté et plus corrompu que vous, dont les écrits ont servi, disent-ils, de modèle et de canevas à votre ouvrage.

» Vous ne devez point douter, illustre Cyrano, qu'admirateur zélé de vos rares talens, je n'aye appuyé fortement en cette occasion ceux qui prenoient votre défense. J'ose vous promettre, en toute autre, la même ardeur à soutenir les intérêts de vos Visions envers et contre tous, étant aussi parfaitement que je le suis, illustre Cyrano, de votre falote seigneurie, le très fidèle imitateur, TELLIAMÉD. »

Cette épître allait servir d'arme aux adversaires de Buffon, et cela pour railler son hypothèse que la Terre était une partie du Soleil détachée par le choc d'une comète ; ils comparaient *Les Epoques de la Nature au Voyage dans la Lune et au Soleil* de Cyrano. « Que ne m'annoncez-vous, disent, parlant à Buffon, les *Lettres à l'Américain*, que vous travailliez dans le genre de Cyrano de Bergerac. » Et Guettard, garde du Cabinet du duc d'Orléans, dans le brouillon d'une lettre satirique que l'on conserve au Muséum écrit : « Jusqu'à quand ferez-vous le Cyrano de Bergerac ? » (1). C'est vraiment pitié de voir le nom de notre libertin rapproché de celui d'un des plus grands hommes dont s'honore la France.

(1) Voir l'admirable travail de M. Dimier sur *Buffon* (Paris, 1919), p. 136.

De 1755, il nous faut passer à 1839 (1) ; mais si le XVIII^e siècle avait été plutôt froid pour l'auteur du *Voyage dans la Lune*, le XIX^e allait le ressusciter, et à l'aube du XX^e siècle, nous assisterons à l'apothéose... d'un autre Cyrano créé par un virtuose en versification : Edmond Rostand.

XIX^e et XX^e siècles.

Celui qui devait sortir Cyrano de l'oubli n'était autre qu'un charmant esprit, doublé d'un admirable écrivain et d'un bibliophile passionné, le bon et spirituel Charles Nodier. Un étourdissant article, paru dans *Le Bulletin du Bibliophile* de 1838, déchire tous les voiles et proclame Cyrano presque un grand écrivain (2) :

« C'est à la tragédie d'*Agrippine* que Cyrano doit une réputation d'impiété qu'il ne méritait probablement pas, car il n'a jamais offensé dans ses écrits ni la religion ni les mœurs.

» Il semble qu'un homme qui a ouvert tant de voies au talent, et qui est allé si avant lui-même dans toutes les voies qu'il a ouvertes, devrait avoir laissé un beau nom dans une littérature. Or, demandez, s'il vous plaît, ce que vaut en France le nom littéraire de Cyrano !

» Il y avait une fois un cheval de bois qui porta dans ses flancs tous les conquérants d'Illion, et qui n'eut point de part au triomphe. Ceci commence comme un conte de fée, et cependant c'est une histoire.

» Pauvre cheval de bois ! Pauvre Cyrano. »

L'éloquente plaidoirie de Nodier est, comme toutes les plaidoiries, souvent en marge de la vérité ; le perspicace Franc-Comtois s'est trompé, cette fois, du tout au tout en écrivant que son héros « n'a jamais offensé dans ses écrits ni la religion ni les mœurs ».

Après Nodier, il semble qu'aucune voix plus éloquente et

(1) Nous ne mentionnons que pour mémoire la réimpression de *L'Autre Monde* dans la collection des *Voyages Imaginaires*. — Sur les voyages dans la Lune publiés au XVIII^e, XVIII^e et XIX^e siècles, consulter : *Camille Flammarion. Les Mondes imaginaires et les Mondes réels, 1865.*

(2) Charles Nodier avait déjà parlé, incidemment, de Cyrano de Bergerac dans sa *Bibliographie des Fous*, mais pour l'en excepter : «... Quant à ce livre (*L'Histoire Comique, ou Voyage dans la Lune*) qu'il écrivit quand il était déjà fou (suivant Voltaire), ne vous étonnerait-on pas un peu en vous disant qu'on y trouve plus de vues profondes, plus de prévisions ingénieuses, plus de conquêtes anticipées sur une science dont Descartes débrouillait à peine les éléments confus, que dans un gros volume de Voltaire, écrit sous la dictée de la marquise du Châtelet ? Cyrano a fait de son génie l'usage qu'en font les étourdis, mais il n'y a rien là qui ressemble à un fou. »

plus autorisée n'était capable de célébrer Cyrano, et cependant celle de Théophile Gautier dans ses *Grotesques* (1844) (1), éclate comme un tonnerre et égale, si elle ne dépasse, celle de son prédécesseur. L'homme lui appartient autant que l'œuvre ; son nez et son *Voyage dans la Lune* se valent, toutes proportions gardées : l'un est le chef-d'œuvre de la nature, l'autre le chef-d'œuvre de son esprit. Écoutons Gautier nous peindre l'appendice nasal de Cyrano :

« Ce nez invraisemblable se prélassait dans une figure de trois quarts dont il couvre entièrement le petit côté ; il forme, sur le milieu, une montagne qui me paraît devoir être, après l'Himalaya, la plus haute montagne du monde ; puis, il se précipite vers la bouche, qu'il obombre largement, comme une trompe de tapir ou un rostre d'oiseau de proie ; tout à fait à l'extrémité, il est séparé par un filet assez semblable, quoique plus prononcé, au sillon qui coupe la lèvre de cerise d'Anne d'Autriche, la blanche reine aux longues mains d'ivoire. Cela fait comme deux nez distincts dans une même face, ce qui est trop pour la coutume. Quelques chiens de chasse offrent aussi cette conformation ; elle est le signe d'une grande bienveillance ; les portraits de saint Vincent de Paul ou du diacre Paris vous montreront les types le mieux caractérisés de cette espèce de structure ; seulement, le nez de Cyrano est moins pâteux, moins charnu dans le contour, il a plus d'os et de cartilages, plus de méplats et de luisants, il est plus héroïque... »

Les suites logiques de la résurrection de Cyrano, tentée par Charles Nodier et Théophile Gautier, tardent onze années. En 1855, Le Blanc publie à Toulouse une édition partielle des *Œuvres de Cyrano* ; elle est suivie, en 1858, de celle — complète, en deux volumes — de Paul Lacroix (2) dans la *Bibliothèque gauloise*, enrichie d'une notice dithyrambique en l'honneur du « Gascon » libre-penseur ! Malgré cette excellente réclame, il faut attendre 1875 (3) pour relire Cyrano sur un nouveau texte, et c'est à une femme, M^{me} Quivogne de Montifaud, dite Marc de Montifaud, qu'on doit *Les Voyages Fantastiques de Cyrano de Bergerac*. La préface s'inspire de P. Lacroix, avec tout ce que peut y ajouter un esprit « libéré des ténèbres de la superstition », quand il appartient au sexe féminin.

(1) *Les Grotesques*, par Théophile Gautier. Paris, Desessart, 1844. 2 vol. in-8°.

(2) Voir l'article : *Paul Lacroix et Cyrano de Bergerac : l'édition originale du « Voyage dans la Lune »* dans : *Le Libertinage au XVII^e siècle. Mélanges*, Paris, 1920.

(3) Entre 1858 et 1875, rappelons que Camille Flammarion dans son livre : *Les Mondes imaginaires et les Mondes réels*, n'a pas oublié Cyrano, il analyse ses voyages dans la Lune et au Soleil, pp. 371 à 393.

Nous ne nous arrêterons pas à plusieurs réimpressions insignifiantes des élucubrations cyranesques, et nous arrivons à la thèse de Pierre Brun qui fait état, pour la première fois, des deux manuscrits de *L'Autre Monde*, du *Pédant Joué* et des *Lettres* entrés à la Bibliothèque Nationale. Mais cet universitaire distingué omet d'en faire ressortir toute l'importance. Il s'est trouvé un peu gêné en présence d'un personnage cynique, franchement athée, et il a atténué cette face de la mentalité de Cyrano, la seule vraiment intéressante.

La thèse de Pierre Brun, justement par « tout ce qu'elle ne dit pas » laissait somnoler la figure du libertin, quand, le 28 décembre 1897, la trompette de la Renommée commence à sonner aux quatre bouts de l'Univers le nom, désormais célèbre, pour un demi-siècle tout au moins, de l'auteur du *Voyage dans la Lune*. Il est vrai que le héros de M. Edmond Rostand est un tout autre Cyrano que le nôtre (1) ; ce dernier, mort en 1655, ne se reconnaîtrait pas dans l'amoureux platonique de Roxane. Il est probable que, s'il redescendait sur notre terre, il protesterait avec indignation contre sa caricature : lui qui n'attendait, avec raison, la célébrité que de ses utopies, de son athéisme, de la haine qu'il portait à la religion chrétienne... et aux Jésuites — et, en cela, son flair était remarquable — l'obtenir au titre d'une délicatesse de cœur dont son père et ses amis les plus intimes avaient constaté l'absence, lui eût apparu comme une amère dérision !

Cependant, il faut le dire, grâce à la comédie de M. Rostand, une compensation bien légitime a été accordée au libertin, et il l'a reçue du plus fin analyste, du plus délicat des lettrés et d'un des premiers écrivains de notre époque : Remy de Gourmont. Il a fait entrer Cyrano de Bergerac dans sa « Collection des plus belles pages », un peu allégé, mais avec tout l'essentiel de son œuvre. Une petite tache seulement est à signaler : la part faite aux niaiseries de P. Lacroix sur *La Confrérie de l'Index*. Est-ce un signe des temps qu'un critique aussi libre d'esprit et aussi avisé que Remy de Gourmont, qu'un érudit connaissant à fond notre histoire littéraire

(1) Il n'y a pas, dans notre pensée, une critique quelconque, de la conception que s'est faite M. Rostand, de Cyrano. Un auteur dramatique n'est pas un historien, son but est d'intéresser et d'amuser le public, et M. Rostand y a complètement réussi. On ne pouvait lui demander plus.

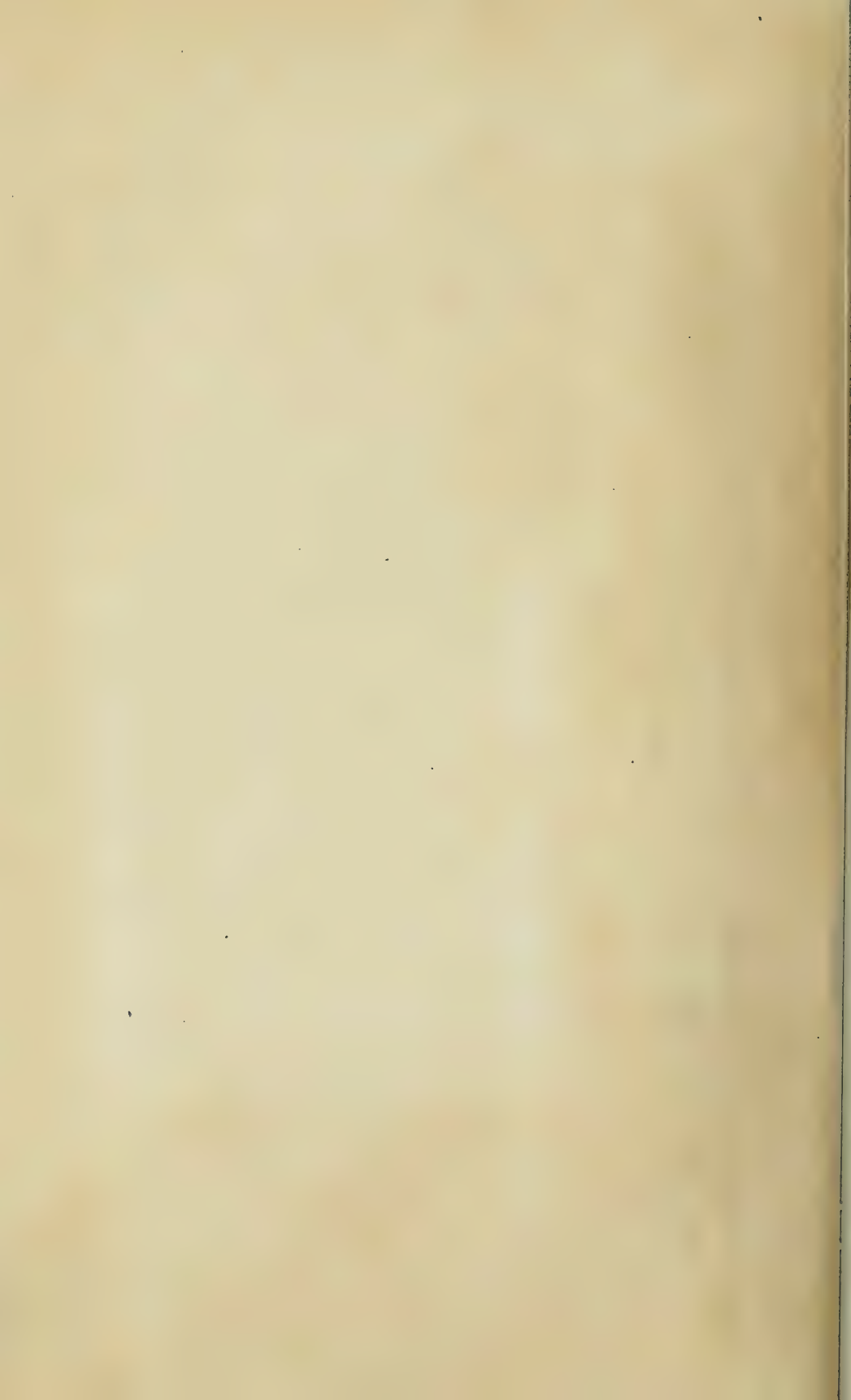
de ses origines au vingtième siècle, ait pu encore prendre au sérieux une pareille légende ?

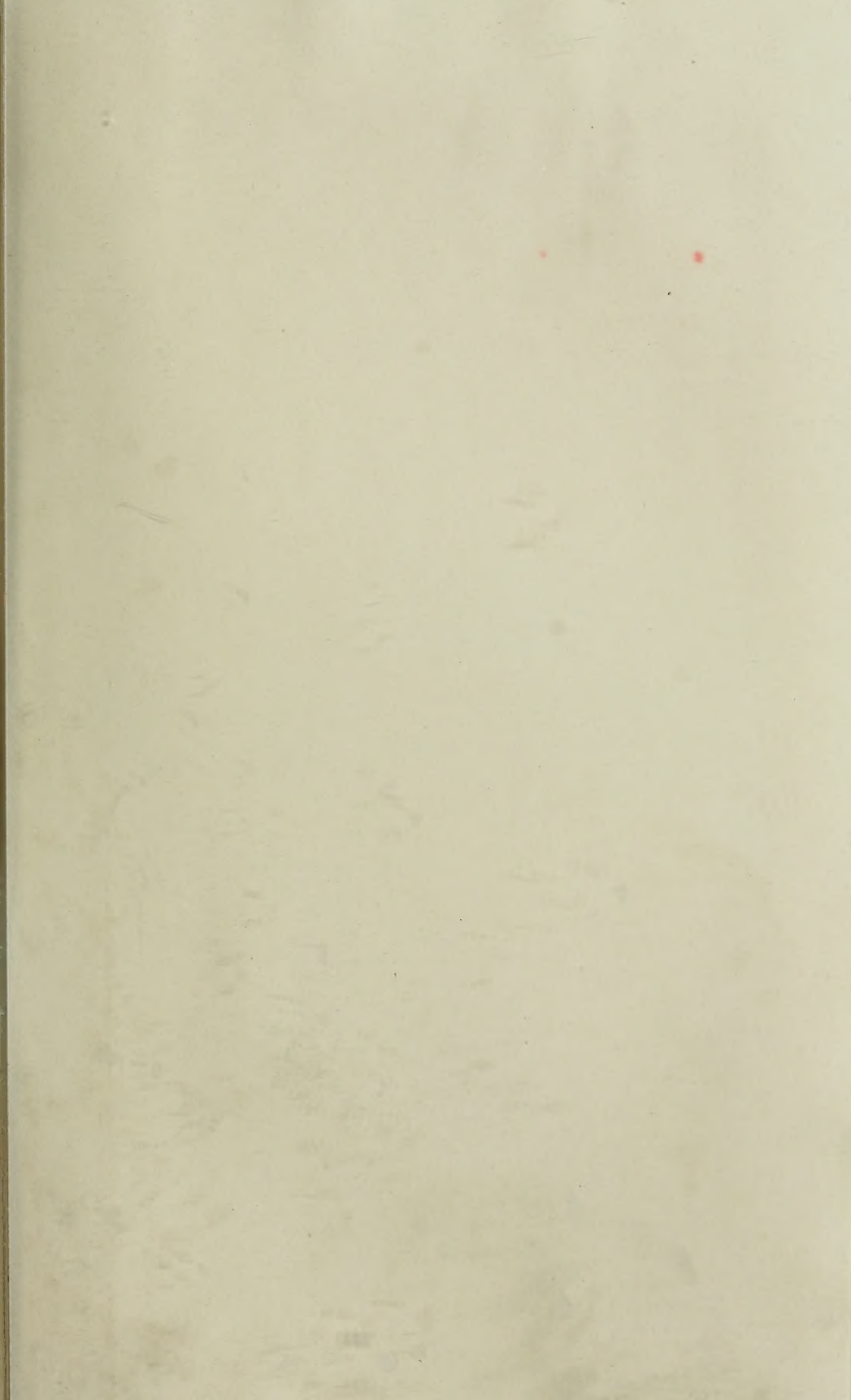
On comprendra que nous passions sous silence toutes les manifestations visant le *Cyrano* de M. Rostand, car elles n'ont rien à faire, nous le répétons, avec le dramaturge de *La Mort d'Agrippine* et le philosophe de *L'Autre Monde*.

PARIS

P. HARAMBAT, Imprimeur,

5, RUE SAULNIER (9^e)





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

~~JAN 20 1973~~

JAN 20 1997

~~06 05 76~~

JAN 14 1997

NOV 16 '78

NOV 08 '82

NOV 02 '82

SEP 26 '83

MAY 20 1986

MAR 20 1986

10 AVR. 1992

02 MARS 1992

